



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**

11 Laurier St., / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Omnibus (BPA, B2B, CECP) IT Profess	
Solicitation No. - N° de l'invitation 47419-251689/A	Date 2018-08-22
Client Reference No. - N° de référence du client 1000341689	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$SEL-606-33760	
File No. - N° de dossier 606el.47419-251689	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-09-17	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Mansour, Silvana	Buyer Id - Id de l'acheteur 606el
Telephone No. - N° de téléphone (613) 858-9935 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: CANADA BORDER SERVICES AGENCY 16TH FLOOR NORTH RIVER ROAD TW B OTTAWA Ontario K1A0L8 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du

fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services - EL Division/Services
professionnels en informatique - division EL

Terrasses de la Chaudière 4th Floo

10 Wellington Street

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

DEMANDE DE SOUMISSIONS
POUR LES CONTRATS CONCLUS DANS LE CADRE DE
L'ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT (AMA)
POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INFORMATIQUE
CENTRÉS SUR LES TÂCHES (SPICT)
DIVERSE CATÉGORIE DE RESSOURCES – NIVEAU 2 ET 3
POUR
L'AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA

Table des matières

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	4
1.1 Introduction.....	4
1.2 Sommaire.....	4
1.3 Compte rendu.....	6
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....	7
2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées.....	7
2.2 Présentation des soumissions.....	7
2.3 Demandes de renseignements en période de soumission.....	7
2.4 Ancien fonctionnaire.....	8
2.5 Lois applicables.....	9
2.6 Améliorations apportées au besoin pendant la demande de soumissions.....	10
2.7 Données volumétriques.....	10
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	11
3.1 Instructions pour la préparation des soumissions.....	11
3.2 Section I : Soumission technique.....	13
3.3 Section II : Soumission financière.....	16
3.4 Section III : Attestations.....	17
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	18
4.1 Procédures d'évaluation.....	18
4.2 Évaluation technique.....	18
4.3 Évaluation financière.....	20

4.4	Méthode de sélection.....	24
	PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	27
5.1	Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires..	27
	PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES	29
6.1	Exigences relatives à la sécurité.....	29
6.2	EXIGENCE SUPPLÉMENTAIRE DE SÉCURITÉ DE L'ASFC :	29
6.3	Capacité financière.....	30
	PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	31
7.1	Besoin.....	31
7.2	Autorisation de tâches	31
7.3	Garantie des travaux minimums.....	35
7.4	Clauses et conditions uniformisées	35
7.5	Exigences relatives à la sécurité.....	36
7.6	Période du contrat	37
7.7	Responsables.....	37
7.8	Divulgaration proactive des contrats conclus avec d'anciens fonctionnaires	38
7.9	Paiement.....	38
7.10	Instructions relatives à la facturation	42
7.11	Attestations.....	43
7.12	Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Manquement de la part de l'entrepreneur	43
7.13	Lois applicables	43
7.14	Ordre de priorité des documents.....	44
7.15	Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien).....	44
7.16	Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)	44
7.17	Exigences en matière d'assurance.....	44
7.18	Limitation de la responsabilité – Gestion de l'information/technologie de l'information	46
7.19	Entrepreneur en coentreprise	48
7.20	Services professionnels – Généralités	48
7.21	Préservation des supports électroniques.....	50
7.22	Exigences relatives à la production de rapports.....	50

7.23	Déclarations et garanties.....	50
7.24	Mise en œuvre	50
7.25	Responsabilités relatives au protocole d'identification	50

Liste des annexes du contrat subséquent :

Annexe A Énoncé des travaux

Annexe B Base de paiement

Annexe C Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité

Liste des pièces jointes à la Partie 3 (Instructions pour la préparation des soumissions)

- Pièce jointe 3.1 : Formulaire de présentation de la soumission
- Pièce jointe 3.2 : Instruments de paiement électronique

Liste des pièces jointes à la Partie 4 (Procédures d'évaluation et méthode de sélection)

- Pièce jointe 4.1 : Critères d'évaluation des soumissions
- Pièce jointe 4.2 : Barème de prix

Liste des pièces jointes à la Partie 5 (Attestations)

- Pièce jointe 5.1 : Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation

DEMANDE DE SOUMISSIONS

**POUR LES CONTRATS CONCLUS DANS LE CADRE DE
L'ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT (AMA)
POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INFORMATIQUE
CENTRÉS SUR LES TÂCHES (SPICT)
DIVERSE CATÉGORIE DE RESSOURCES – NIVEAU 2 ET 3
POUR
L'AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA**

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

Dans le présent document, on énumère les modalités qui s'appliquent à la demande de soumissions. Le document contient sept parties, ainsi que des annexes et des pièces jointes, comme suit :

Partie 1 Renseignements généraux : Renferme une description générale du besoin.

Partie 2 Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, les clauses et les conditions relatives à la demande de soumissions.

Partie 3 Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission.

Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels il faut satisfaire dans la soumission, s'il y a lieu, ainsi que la méthode de sélection.

Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires : renferme les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir.

Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences : comprend des exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre.

Partie 7 Clauses du contrat subséquent : contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

Les annexes comprennent l'énoncé des travaux, la base de paiement, la liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS) et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

- (a) La présente demande de soumissions vise à répondre au besoin de l'Agence des services frontaliers du Canada (le « **client** ») en matière de SPICT dans le cadre de l'AMA pour des SPICT.
- (b) Elle vise l'attribution de deux contrats de deux années chacun, comprenant deux options irrévocables de deux années chacune, qui permettent au Canada de prolonger la durée du contrat.

- (c) Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6, Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences, et la Partie 7, Clauses du contrat subséquent. Pour en savoir plus sur le filtrage de sécurité du personnel et de l'organisation ainsi que sur les clauses de sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du Programme de sécurité des contrats de TPSGC (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html>).
- (d) Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce, de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord de libre-échange Canada-Chili, de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Pérou, de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie, de l'Accord de libre-échange Canada-Panama, de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).
- (e) Le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi s'applique au présent besoin; voir la Partie 5 – Attestations et renseignements supplémentaires, la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent, et la pièce jointe intitulée « Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation ».
- (f) La présente demande de soumissions concerne l'attribution d'un contrat comportant des autorisations de tâches pour la livraison du besoin décrit dans les présentes, et ce, partout au Canada, sauf dans les zones visées par des ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Québec et au Labrador. Les produits à livrer dans les zones visées par des ERTG au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Québec ou au Labrador devront faire l'objet de marchés distincts, attribués en dehors des contrats subséquents.
- (g) Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, « Instructions à l'intention des soumissionnaires », et la partie 3, « Instructions pour la préparation des soumissions », de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.
- (h) Seuls les titulaires d'AMA pour des SPICT qui détiennent actuellement un AMA pour des SPICT au palier 2, dans toutes les catégories de ressources dans la région de la Capitale nationale dans le cadre de la série d'AMA n° EN578-170432 peuvent soumissionner. L'AMA pour des SPICT n° EN578-170432 est incorporé par renvoi et fait partie de la présente demande de soumissions, comme s'il y était formellement reproduit, et est assujéti aux conditions contenues dans la présente demande de soumissions. Les conditions en lettres majuscules qui ne sont pas définies dans la présente demande de soumissions ont le sens qui leur a été donné dans l'AMA pour les SPICT.
- (i) Les titulaires d'AMA invités à soumissionner à titre de coentreprise doivent présenter une soumission à ce titre et ne doivent pas former une autre coentreprise pour soumissionner. Toute coentreprise doit déjà avoir été sélectionnée dans le cadre de l'AMA n° EN578-170432 au moment de la clôture des soumissions pour pouvoir présenter une soumission.
- (j) Les catégories de ressources énumérées ci-dessous doivent être fournies sur demande, conformément à l'annexe A de l'AMA pour des SPICT.

Référence SPICT	Catégorie de ressource	Niveau d'expérience 2 or 3	Nombre de ressources	Niveau d'effort (jour)
A.1	Architecte d'applications et de logiciels	3	1	660
A.11	Testeur	2	1	660

A.14	Développeur Web (spécialiste de la convivialité)	3	1	660
A.7	Programmeur-analyste (PCED)	3	1	660
A.7	Programmeur-analyste (Java)	3	3	3300
A.7	Programmeur-analyste (MS Dynamics)	3	1	660
A.7	Programmeur-analyste (soutien à la production)	2	4	2640
A.7	Programmeur-analyste (Interface Utilisateur)	3	2	1760
A.8	Analyste de système	3	1	660
B.14	Rédacteur technique	2	1	1320
I.7	Analyste de plateforme (C3E)	2	3	1980
I.7	Analyste de plateforme (DataPower)	2	2	2640
P.9	Gestionnaire de projet	2	1	1320

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Ils doivent en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

- (a) Toutes les instructions, clauses et conditions indiquées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- (b) Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du ou des contrats subséquents.
- (c) Le document 2003 (2018-05-22), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est intégré par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante. En cas de contradiction entre les dispositions du document 2003 et celles du présent document, ce sont les dispositions de ce dernier qui prévalent.
- (d) Le paragraphe 3.a. de l'article 01 « Dispositions relatives à l'intégrité – soumission » des instructions uniformisées 2003, incorporées par renvoi ci-dessus, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :
 - a. au moment de présenter un arrangement dans le cadre de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA), le soumissionnaire a déjà fourni une liste complète des noms, tel qu'exigé en vertu de la Politique d'inadmissibilité et de suspension. Pendant ce processus d'approvisionnement, le soumissionnaire doit immédiatement informer le Canada par écrit de tout changement touchant la liste des noms,
- (e) Le paragraphe 4 de l'article 05 « Présentation des soumissions » des instructions uniformisées 2003, incorporées par renvoi ci-dessus, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 180 jours
- (f) Le paragraphe 1 de l'article 08 « Transmission par télécopieur ou par le service Connexion postal » des instructions uniformisées 2003, incorporées par renvoi ci-dessus, est entièrement supprimé et remplacé par ce qui suit :
 - 1. Télécopieur

En raison de la nature de la présente demande de soumissions, TPSGC n'acceptera pas les soumissions qui lui sont transmises par télécopieur ou par courrier électronique.

2.2 Présentation des soumissions

- (a) Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de TPSGC au plus tard à la date, à l'heure et à l'adresse de TPSGC indiquées à la page 1 de la demande de soumissions ou par le service Connexion postal si le soumissionnaire le souhaite.
- (b) En raison de la nature de la présente demande de soumissions, TPSGC n'acceptera pas les soumissions qui lui sont transmises par télécopieur ou par courrier électronique.

2.3 Demandes de renseignements en période de soumission

- (a) Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au plus tard **cing** jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui

est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

- (b) Les soumissionnaires doivent indiquer aussi fidèlement que possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et de permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Ancien fonctionnaire

- (a) Les contrats attribués à d'anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à d'anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si les réponses aux questions et, s'il y a lieu, les renseignements requis, n'ont pas été fournis à la date de fin de l'évaluation des soumissions, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et de satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

(b) Définitions

Aux fins de cette clause, « *ancien fonctionnaire* » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces canadiennes ou un ancien membre de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- (i). un individu;
- (ii). un particulier qui s'est incorporé;
- (iii). une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires;
- (iv). une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

Le terme « *période du paiement forfaitaire* » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place de divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'indemnité de cessation d'emploi, qui se mesure de façon similaire.

Le terme « *pension* » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* (LPFP), L.R.C., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*, L.R., 1985, ch. C-17; à la *Loi sur la continuation de la pension des services de défense*, 1970, ch. D-3; à la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*, 1970, ch. R-10; à la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, L.R., 1985, ch. R-11; à la *Loi sur les*

allocations de retraite des parlementaires, L.R., 1985, ch. M-5; et à la partie de la pension versée conformément à la Loi sur le Régime de pensions du Canada, L.R., 1985, ch. C-8.

(c) Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- (i). le nom de l'ancien fonctionnaire;
- (ii). la date de cessation d'emploi ou de retraite de la fonction publique.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des contrats, sur les sites Web des ministères, et ce, conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 et aux Lignes directrices sur la divulgation proactive des marchés.

(d) Directive sur le réaménagement des effectifs

Le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire conformément aux modalités de la Directive sur le réaménagement des effectifs?
Oui () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- (i). le nom de l'ancien fonctionnaire;
- (ii). les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- (iii). la date de cessation d'emploi;
- (iv). le montant du paiement forfaitaire;
- (v). le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- (vi). la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date de début, la date de fin et le nombre de semaines;
- (vii). le nombre et le montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peuvent être payés à un ancien fonctionnaire ayant reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

2.5 Lois applicables

- (a) Tout contrat subséquent doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties doivent être déterminées par ces lois.

Remarque à l'intention des soumissionnaires : À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement

n'est effectué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées. Les soumissionnaires doivent indiquer, dans le formulaire de présentation de la soumission, la province ou le territoire canadien de leur choix pour tout contrat subséquent.

2.6 Améliorations apportées au besoin pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées, à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante conformément à l'article intitulé « Demandes de renseignements en période de soumission ». Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe laquelle ou la totalité des suggestions proposées.

2.7 Données volumétriques

Les données concernant le nombre de ressources par catégorie ainsi que le niveau d'effort qui s'y rattache ont été fournies aux soumissionnaires afin de les aider à préparer leurs soumissions. L'inclusion de ces données dans la présente demande de soumissions ne représente pas un engagement de la part du Canada que son utilisation future des services précisés dans la présente demande de soumissions correspondra à ces données. Elles sont fournies à titre d'information seulement.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

(a) Transmission d'une soumission à l'aide du service Connexion postal

- (i) Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Les soumissionnaires sont tenus de fournir leur soumission en une seule transmission. Le service Connexion postal peut recevoir plusieurs documents pouvant chacun atteindre, au maximum, 1 Go.
- (ii) La soumission doit être présentée en sections distinctes, comme suit :
 - (A) Section I : Soumission technique
 - (B) Section II : Soumission financière
 - (C) Section III : Attestations

(b) Transmission d'une soumission sur support électronique (CD ou clé USB)

- (i) Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur support électronique par l'entremise du Module de réception des soumissions de TPSGC, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :
 - (i) Section I : Soumission technique – quatre copies électronique sur CD ou clé USB.
 - (ii) Section II : Soumission financière – une copie électronique **DISTINCTE** sur CD ou clé USB.
 - (iii) Section III : Attestations – une copie électronique sur CD ou clé USB.
- (c) Si le soumissionnaire fournit simultanément une copie de la soumission à l'aide du service Connexion postal et une copie sur support électronique, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la version soumise à l'aide du service Connexion postal et celui de la version soumise sur support électronique, le libellé de la version transmise à l'aide du service Connexion postal aura préséance.
- (d) Le Canada ne demande pas de copie papier de la soumission. Toutefois, si le soumissionnaire transmet une copie papier de sa soumission, et s'il y a incompatibilité entre le libellé de la copie soumise à l'aide du service Connexion postal ou sur support électronique, le libellé de la copie transmise à l'aide du service Connexion postal ou sur support électronique aura préséance sur le libellé de la copie papier.
- (e) Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.
- (f) **Présentation de la soumission** : Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :
 - (i) utiliser un format de page de 8,5 po sur 11 po (216 mm sur 279 mm);
 - (ii) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions;
 - (iii) inclure une page titre comprenant le titre, la date, le numéro de l'invitation à soumissionner, le nom et l'adresse du soumissionnaire et les coordonnées de la personne-ressource;
 - (iv) inclure une table des matières.

- (g) **Politique d'achats écologiques du Canada** : En avril 2006, le Canada a publié une politique exigeant des ministères et des organismes fédéraux qu'ils prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement. Voir la Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :
- (i) utiliser du papier contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable ou contenant au moins 30 % de matières recyclées;
 - (ii) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto verso ou à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.
- (h) **Présentation d'une seule soumission** :
- (i) Un soumissionnaire et ses entités liées ne peuvent soumettre qu'une seule soumission en réponse à la présente demande de soumissions. Si un soumissionnaire ou ses entités liées participent à plus d'une soumission (participer signifie faire partie du groupe soumissionnaire, et non pas être un sous-traitant), le Canada donnera deux jours ouvrables à ces soumissionnaires pour indiquer laquelle des soumissions devra être prise en compte par le Canada. À défaut de respecter ce délai, toutes les soumissions visées seront rejetées.
 - (ii) Aux fins du présent article, peu importe la province ou le territoire où les entités ont été constituées en société ou formées juridiquement (qu'il s'agisse d'une personne physique, d'une personne qui s'est incorporée, d'une société de personnes, d'une société de personnes à responsabilité limitée, etc.), une entité est considérée comme étant « **liée** » à un soumissionnaire :
 - (A) s'il s'agit de la même personne morale (c.-à-d. la même personne physique, personne qui s'est incorporée, société de personnes, société de personnes à responsabilité limitée, etc.);
 - (B) s'il s'agit de « personnes liées » ou de « personnes affiliées » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*;
 - (C) si les entités entretiennent une relation fiduciaire (découlant d'un arrangement entre organismes ou toute autre forme de relation fiduciaire) ou ont entretenu une telle relation au cours des deux années précédant la date de clôture des soumissions;
 - (D) si les entités ne sont pas dépendantes l'une de l'autre ou d'un même tiers.
 - (iii) Les membres individuels d'une coentreprise ne peuvent pas participer à une autre soumission en présentant eux-mêmes une soumission ou en participant à une autre coentreprise.
- (i) **Expérience de la coentreprise** :
- (i) Lorsque le soumissionnaire est une coentreprise qui possède de l'expérience à ce titre, il peut soumettre l'expérience qu'il a acquise dans le cadre de cette coentreprise.

Exemple : Un soumissionnaire est une coentreprise formée des membres L et O. La demande de soumissions exige que le soumissionnaire possède de l'expérience en prestation de services de maintenance et de dépannage à un client comptant au moins 10 000 utilisateurs pendant 24 mois. En tant que coentreprise (composée de L et O), le soumissionnaire a déjà réalisé ce travail. Il peut donc utiliser cette expérience pour satisfaire à l'exigence. Si le membre L a acquis cette expérience alors qu'il faisait partie d'une coentreprise avec le tiers N, cette expérience ne peut pas être utilisée, car le tiers N ne fait pas partie de la coentreprise soumissionnaire.

- (ii) Une coentreprise qui présente une soumission peut évoquer l'expérience de l'un de ses membres pour démontrer qu'elle satisfait à tout critère technique de la présente demande de soumissions.

Exemple : Un soumissionnaire est membre d'une coentreprise composée de X, Y et Z. Si une demande de soumissions exige : (a) que le soumissionnaire ait trois ans d'expérience de la prestation de services de maintenance, et (b) que le soumissionnaire ait deux ans d'expérience de l'intégration de matériel à des réseaux complexes, chacune de ces deux exigences peut être satisfaite par un membre différent de la coentreprise. Cependant, pour un critère donné, par exemple celui qui concerne l'expérience de trois ans de la prestation de services de maintenance, le soumissionnaire ne peut pas indiquer que chaque membre, soit X, Y et Z, a un an d'expérience pour un total de trois ans. Une telle réponse serait déclarée non conforme.

- (iii) Les membres de la coentreprise ne peuvent cependant pas mettre en commun leurs capacités pour répondre à un critère technique donné de la présente demande de soumissions. Un membre de la coentreprise peut néanmoins mettre sa propre expérience en commun avec celle de la coentreprise. Chaque fois qu'il doit faire la preuve qu'il répond à un critère, le soumissionnaire doit indiquer quel membre de la coentreprise y répond. Si le soumissionnaire n'a pas indiqué quel membre de la coentreprise répond à l'exigence, l'autorité contractante lui donnera l'occasion de fournir ce renseignement pendant la période d'évaluation. Si le soumissionnaire ne fournit pas ce renseignement pendant la période fixée par l'autorité contractante, sa soumission sera déclarée non recevable.

Exemple : Un soumissionnaire est membre d'une coentreprise composée de A et B. Si, dans une demande de soumissions, on exige que le soumissionnaire ait de l'expérience dans la prestation de ressources pour un minimum de 100 jours facturables, le soumissionnaire peut démontrer son expérience en présentant ce qui suit :

- les contrats signés par le membre A;
- les contrats signés par le membre B;
- les contrats signés par les membres A et B en tant que coentreprise;
- les contrats signés par le membre A et les contrats signés par les membres A et B en coentreprise;
- les contrats signés par le membre B et les contrats signés par les membres A et B en coentreprise.

Le tout doit totaliser 100 jours facturables.

- (iv) Les soumissionnaires qui ont des questions concernant l'évaluation des soumissions présentées par une coentreprise devraient poser leurs questions dans le cadre du processus de demande de renseignements dès que possible durant la période de demande de soumissions.

3.2 Section I : Soumission technique

- (a) La soumission technique comprend ce qui suit :

- (i) **Formulaire de présentation de la soumission** : Les soumissionnaires devraient joindre le formulaire de présentation de la soumission – pièce jointe 3.1 à leur soumission. Il s'agit d'un formulaire commun dans lequel les soumissionnaires peuvent fournir les renseignements exigés dans le cadre de l'évaluation et de l'attribution du contrat, comme le nom d'une personne-ressource ou le numéro d'entreprise – approvisionnement du soumissionnaire. L'utilisation de ce formulaire pour présenter des renseignements n'est pas obligatoire, mais recommandée. Si le Canada considère que les renseignements requis par le formulaire de présentation de la soumission sont incomplets ou doivent être corrigés, le Canada accordera au soumissionnaire la chance de compléter ou de corriger ces renseignements.

- (ii) **Exigences relatives à la sécurité** On demande aux soumissionnaires de fournir, avec leur soumission, les renseignements de sécurité suivants pour chaque ressource proposée, avant ou à la date de clôture des soumissions.

RENSEIGNEMENTS DE SÉCURITÉ	
Nom de la personne tel qu'indiqué sur le formulaire de demande d'autorisation de sécurité	
Niveau de l'autorisation de sécurité obtenue	
Période de validité de l'attestation de sécurité obtenue	
Numéro de dossier du formulaire « Certificat d'enquête de sécurité et profil de sécurité »	

Si le soumissionnaire n'a pas inclus les renseignements de sécurité dans sa soumission, l'autorité contractante lui donnera l'occasion de fournir ces renseignements pendant la période d'évaluation. Si le soumissionnaire n'a pas fourni les renseignements de sécurité pendant la période fixée par l'autorité contractante, sa soumission sera déclarée non recevable.

- (iii) **Justification de la conformité technique** : Dans sa soumission technique, le soumissionnaire doit prouver qu'il s'est conformé aux articles de la pièce jointe 4.1, qui constitue le format demandé pour fournir la justification. La justification ne doit pas être une simple répétition du besoin, mais doit expliquer et démontrer la façon dont le soumissionnaire satisfera aux exigences et exécutera les travaux exigés. Il ne suffit pas de déclarer simplement que la solution ou les ressources proposées sont conformes. Lorsque le Canada détermine que la justification n'est pas complète, la soumission sera jugée non conforme et sera rejetée. La justification peut mentionner des documents supplémentaires joints à la soumission. Cette information peut être mentionnée dans la colonne « Réponse du soumissionnaire » de la pièce jointe 4.1, où les soumissionnaires doivent indiquer l'endroit précis où se trouvent les documents de référence, y compris le titre du document et les numéros de page et d'alinéa. Lorsque la référence n'est pas suffisamment précise, le Canada peut demander que le soumissionnaire dirige le Canada vers l'endroit approprié dans le document.
- (iv) **Pour les projets antérieurs similaires** : Dans les cas où la soumission doit comprendre la description de projets antérieurs semblables : (i) le projet doit avoir été réalisé par le soumissionnaire lui-même (l'expérience acquise par un sous-traitant proposé ou une société affiliée au soumissionnaire ne compte pas); (ii) le projet doit avoir été terminé à la date de clôture des soumissions; (iii) toutes les descriptions de projet doivent comprendre, au minimum, le nom et le numéro de téléphone ou l'adresse de courriel d'un client cité en référence; et (iv) dans l'éventualité où le soumissionnaire présente plus de projets semblables que ce qui a été demandé, le Canada aura le plein pouvoir de choisir ceux qui seront évalués. Un projet sera jugé « similaire » aux travaux à effectuer dans le cadre du contrat subséquent s'il porte sur des travaux qui correspondent étroitement aux descriptions des catégories de ressources indiquées à l'annexe A. Les travaux seront considérés comme « correspondant étroitement » si la description du projet inclut au moins 50 % des points de responsabilité figurant dans la description de la catégorie de ressources donnée.
- (v) **Pour les ressources proposées** : La soumission technique doit comprendre le nombre de curriculum vitæ, par catégorie de ressources, selon ce qui est indiqué à la pièce jointe 4.1. Une même personne ne doit pas être proposée dans plus d'une catégorie de ressources. La soumission technique doit démontrer que chaque personne proposée satisfait aux exigences de qualification décrites (y compris les exigences en matière

d'études, d'expérience de travail, et d'accréditation professionnelle). Quant aux ressources proposées :

- (A) Les ressources proposées peuvent être des employés du soumissionnaire ou d'un sous-traitant, ou il peut s'agir d'entrepreneurs indépendants auxquels le soumissionnaire attribuerait une partie du travail (voir la Partie 5, Attestations).
- (B) Pour les exigences en matière d'études, de titre ou de certificat, TPSGC ne tiendra compte que des programmes ayant été réussis par la ressource à la clôture des soumissions. Si le diplôme, le titre ou le certificat a été attribué par un établissement d'enseignement à l'extérieur du Canada, on demande au soumissionnaire de fournir une copie des résultats du service d'évaluation des diplômes et de reconnaissance des compétences provenant d'une organisation ou d'un organisme reconnu par le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux. Si le soumissionnaire n'a pas inclus la copie des résultats dans sa soumission, l'autorité contractante lui donnera la possibilité de la fournir pendant la période d'évaluation. Si le soumissionnaire n'a pas soumis la copie des résultats dans les deux jours ouvrables suivant la demande de l'autorité contractante, sa soumission sera déclarée non recevable.
- (C) En ce qui concerne les exigences relatives aux titres professionnels, la ressource doit détenir le titre exigé à la clôture des soumissions et doit demeurer, le cas échéant, un membre en règle de l'organisme professionnel ou être affiliée à l'association professionnelle en question pendant la période d'évaluation et la durée du contrat. Lorsque l'affiliation ou le titre professionnel doit être démontré au moyen d'une certification ou d'un diplôme, ce document doit être actuel, valide et émis par l'entité précisée dans la présente demande de soumissions. Si l'entité n'est pas précisée, l'émetteur devait être une entité, un organisme ou un établissement reconnu ou accrédité au moment où le document a été produit. Si le diplôme ou le certificat a été attribué par un établissement d'enseignement à l'extérieur du Canada, on demande au soumissionnaire de fournir une copie des résultats du service d'évaluation des diplômes et de reconnaissance des compétences provenant d'une organisation ou d'un organisme reconnu par le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux. Si le soumissionnaire n'a pas inclus la copie des résultats dans sa soumission, l'autorité contractante lui donnera la possibilité de la fournir pendant la période d'évaluation. Si le soumissionnaire n'a pas soumis la copie des résultats dans les deux jours ouvrables suivant la demande de l'autorité contractante, sa soumission sera déclarée non recevable.
- (D) Quant à l'expérience de travail, TPSGC ne tiendra pas compte de l'expérience acquise dans le cadre d'un programme de formation, sauf s'il s'agit d'un programme Coop formel, suivi dans un établissement postsecondaire.
- (E) Pour les exigences qui demandent un nombre précis d'années d'expérience (p. ex., 2 ans), TPSGC ne tiendra pas compte de cette expérience si la soumission technique ne donne pas les dates précises (le mois et l'année) de l'expérience alléguée (c.-à-d., la date de début et la date de fin). TPSGC n'évaluera que la période au cours de laquelle la personne a réellement travaillé au projet ou aux projets (de la date de début indiquée pour la personne jusqu'à la date de fin), plutôt qu'à partir de la date de début et de fin générale d'un projet ou d'un groupe de projets auxquels la personne a participé.
- (F) Pour que l'expérience de travail soit considérée par le Canada, la soumission technique ne doit pas seulement indiquer le titre du poste occupé par la personne, mais elle doit également démontrer que cette personne a acquis l'expérience nécessaire en expliquant les responsabilités et les tâches effectuées dans ce poste. Le fait d'énumérer simplement l'expérience en ne fournissant aucune donnée à l'appui pour décrire les responsabilités et les tâches ainsi que

leur pertinence par rapport aux exigences, ou le fait de réutiliser les mêmes expressions que les exigences de qualification, ne sera pas considéré comme la « preuve » d'une expérience aux fins de cette évaluation. L'entrepreneur devrait fournir des détails complets concernant le lieu, les dates (le mois et l'année) et les activités ou responsabilités qui ont permis d'acquérir les qualifications et l'expérience citées. Advenant que la ressource proposée ait travaillé en même temps sur plus d'un projet, la durée de la période de chevauchement de ces projets ne sera prise en considération qu'une seule fois lors de l'évaluation de l'expérience.

(vi) **Coordonnées de clients cités en référence :**

(A) Le soumissionnaire doit fournir des références de clients. Elles doivent toutes confirmer, si TPSGC le demande, les faits énoncés dans la soumission du soumissionnaire, comme il est requis à la pièce jointe 4.1.

(B) La question visant à obtenir la confirmation des clients cités en référence devrait être construite de la façon suivante :

Exemple de question destinée aux clients cités en référence : « [Nom du soumissionnaire] a-t-il fourni des services de [décrire les services et, le cas échéant, les délais dans lesquels ces services ont dû être fournis] à votre organisation? »

___ *Oui, le soumissionnaire a fourni à mon organisation les services décrits ci-dessus.*

___ *Non, le soumissionnaire n'a pas fourni à mon organisation les services décrits ci-dessus.*

___ *Je ne veux pas ou ne peux pas fournir de renseignements au sujet des services décrits ci-dessus.*

(C) Pour chaque client cité en référence, le soumissionnaire doit, au minimum, fournir le nom ainsi que le numéro de téléphone ou l'adresse courriel d'une personne-ressource. Si seul le numéro de téléphone est fourni, il sera utilisé pour demander l'adresse de courriel, et la vérification des références se fera par courriel.

Le soumissionnaire doit en outre indiquer le titre de la personne-ressource. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que la personne-ressource qu'il propose est au fait des services qu'il a offerts et qu'elle accepte d'être citée en référence. Des références de l'État seront acceptées.

3.3 Section II : Soumission financière

(a) **Prix :** Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément au barème de prix fourni à la pièce jointe 4.2. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément, s'il y a lieu. À moins d'indication contraire, les soumissionnaires doivent inscrire un seul taux quotidien ferme, tout compris, en dollars canadiens, dans chacune des cellules nécessitant une inscription dans les tableaux des prix.

(b) **Variation des taux pour les ressources par période :** Pour une catégorie de ressources donnée, lorsque les tableaux financiers fournis par le Canada permettent d'établir des taux fermes différents associés à une catégorie de ressources pour des périodes différentes :

(i) le taux présenté dans la soumission ne doit pas augmenter de plus de 5 % d'une période à une autre;

(ii) le taux présenté dans la soumission pour une même catégorie de ressources pour toute période subséquente ne doit pas être inférieur au taux présenté dans la soumission pour la période comprenant le premier mois de la période initiale du contrat.

- (c) **Variation des taux pour les ressources par niveau** : Lorsque les tableaux financiers fournis par le Canada permettent d'établir des taux fermes différents associés à différents niveaux d'expérience dans une même catégorie de ressource et pour la même période, pour cette catégorie de ressource et cette période :
- (i) le taux soumis pour le niveau trois doit être égale à celui soumis pour le niveau deux ou supérieur à celui-ci;
 - (ii) le taux soumis pour le niveau deux doit être égale à celui soumis pour le niveau un ou supérieur à celui-ci.
- (d) **Tous les coûts doivent être compris** : La soumission financière doit indiquer tous les coûts relatifs au besoin décrit dans la présente demande de soumissions pour toute la durée du contrat, y compris toute année d'option. Il incombe entièrement au soumissionnaire d'indiquer tout le matériel, les logiciels, les périphériques, le câblage et les composants nécessaires pour satisfaire aux exigences de la présente demande de soumissions, ainsi que les prix de ces articles.
- (e) **Prix nuls** : On demande aux soumissionnaires d'entrer « 0,00 \$ » pour tout article qu'il ne compte pas facturer ou qui a déjà été ajouté à d'autres prix dans le tableau. Si le soumissionnaire laisse le champ vide, le Canada considérera que le prix se chiffre à « 0,00 \$ » aux fins d'évaluation et pourrait demander au soumissionnaire de confirmer que le prix est bel et bien de « 0,00 \$ ». Aucun soumissionnaire ne sera autorisé à ajouter ou à modifier un prix lors de cette confirmation. Si le soumissionnaire refuse de confirmer que le prix d'un article dont le champ est vide est de 0,00 \$, sa soumission sera déclarée non recevable.
- (f) **Paiement électronique de factures – soumission** : Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter la pièce jointe « 3.2 » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés. Si la pièce jointe « 3.2 » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté. L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.4 Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, y compris les critères d'évaluation techniques et financiers. Le processus d'évaluation comporte plusieurs étapes, lesquelles sont décrites ci-dessous. Même si l'évaluation et la sélection seront effectuées par étape, le fait que le Canada soit passé à une étape ultérieure ne signifie pas que ce dernier a irréfutablement déterminé que le soumissionnaire a réussi toutes les étapes précédentes. Le Canada se réserve le droit d'exécuter parallèlement certaines étapes de l'évaluation.
- (b) Une équipe constituée de représentants du client et de TPSGC évaluera les soumissions au nom du Canada. Le Canada peut faire appel à des experts-conseils ou à des *personnes-ressources* du gouvernement pour évaluer les soumissions. Chaque membre de l'équipe d'évaluation ne participera pas nécessairement à tous les volets de l'évaluation.
- (c) En plus de tout autre délai établi dans la demande de soumissions :
- (i) **Demandes de précisions** : Si le Canada demande des précisions au soumissionnaire au sujet de sa soumission ou s'il veut vérifier celle-ci, le soumissionnaire disposera d'un délai de deux jours ouvrables (ou d'un délai plus long précisé par écrit par l'autorité contractante) pour fournir les renseignements nécessaires au Canada. Si le soumissionnaire ne respecte pas ce délai, sa soumission sera déclarée non recevable.
- (ii) **Demandes de renseignements supplémentaires** : Si le Canada demande d'autres renseignements pour l'une des raisons qui suivent (selon la section intitulée « Déroulement de l'évaluation » du document 2003 Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels).
- (A) vérifier tout renseignement fourni par le soumissionnaire dans sa soumission;
- (B) communiquer avec une ou plusieurs des références citées par le soumissionnaire (références citées dans les curriculum vitæ des ressources individuelles) dans le but de valider les renseignements fournis par le soumissionnaire,
- le soumissionnaire doit fournir les renseignements demandés par le Canada dans les deux jours ouvrables suivant la demande de l'autorité contractante.
- (iii) **Prolongation du délai** : Si le soumissionnaire a besoin de davantage de temps, l'autorité contractante, à sa seule discrétion, peut accorder une prolongation du délai.

4.2 Évaluation technique

- (a) **Critères techniques obligatoires** :
- (i) Chaque soumission fera l'objet d'un examen pour en déterminer la conformité avec les exigences obligatoires de la demande de soumissions. Tous les éléments de la demande de soumissions qui constituent des exigences obligatoires sont désignés précisément par les termes « doit », « doivent » ou « obligatoire ». Les soumissions qui ne sont pas conformes à chacune des exigences obligatoires seront déclarées irrecevables et rejetées.
- (ii) Les critères techniques obligatoires sont décrits dans la pièce jointe 4.1.
- (b) **Critères techniques cotés**
- (i) Chaque soumission sera cotée en attribuant une note aux exigences cotées, qui sont précisées dans la demande de soumissions par le terme « cotées » ou par voie de

référence à une note. Les soumissions qui ne sont pas complètes et qui ne contiennent pas tous les renseignements exigés dans la demande de soumissions seront cotées en conséquence.

- (ii) Les exigences cotées sont décrites dans la pièce jointe 4.1.

(c) **Nombre de ressources évaluées**

Seul un certain nombre de ressources par catégorie seront évaluées dans le cadre de la présente demande de soumissions, comme l'indique la pièce jointe 4.1. Les autres ressources ne seront évaluées qu'après l'attribution du contrat quand l'entrepreneur devra accomplir des tâches précises. Après l'attribution du contrat, le processus d'autorisation de tâches sera appliqué conformément à la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent, selon l'article intitulé « Autorisation de tâches ». Quand un formulaire d'autorisation de tâches sera émis, l'entrepreneur devra proposer une ressource pour satisfaire le besoin précis d'après l'énoncé des travaux du formulaire d'autorisation de tâches. La ressource proposée sera ensuite évaluée d'après les critères indiqués dans l'énoncé des travaux du contrat, conformément à l'appendice C de l'annexe A.

(d) **Vérification des références**

- (i) La vérification des références ne se fait pas de façon systématique. Toutefois, si TPSGC choisit de procéder à une vérification des références pour quelque exigence cotée ou obligatoire que ce soit, il le fera pour les soumissionnaires dont la candidature n'a pas été jugée irrecevable à ce stade de l'évaluation.
- (ii) Le Canada effectuera la vérification des références par courriel. Il enverra toutes les demandes de vérification des références par courriel dans un délai de 48 heures aux personnes-ressources citées en référence par les soumissionnaires dans leur soumission. La réponse doit être envoyée dans les cinq jours ouvrables suivant l'envoi du courriel de vérification des références, faute de quoi le Canada n'attribuera aucun point ou considérera que le soumissionnaire ne satisfait pas à l'exigence obligatoire en matière d'expérience (selon le cas).
- (iii) Le troisième jour ouvrable après l'envoi du courriel, si le Canada n'a pas reçu de réponse, il en avisera le soumissionnaire par courriel pour que ce dernier puisse rappeler à la personne en question qu'il faut répondre au Canada dans le délai de cinq jours ouvrables. Si la personne donnée en référence n'est pas disponible au moment de l'évaluation, le soumissionnaire pourra fournir le nom et l'adresse électronique d'une autre personne chez le même client. Cette possibilité ne sera offerte aux soumissionnaires qu'une fois par client, et ce, uniquement si la personne citée en référence initialement n'est pas disponible (c'est-à-dire que le soumissionnaire ne pourra soumettre le nom d'une autre personne si la première personne-ressource indique qu'elle ne souhaite pas répondre ou qu'elle n'est pas en mesure de le faire). Le soumissionnaire disposera d'un jour ouvrable pour soumettre le nom d'une nouvelle personne-ressource. Cette personne aura cinq jours ouvrables pour répondre au Canada à compter de la date d'envoi de la demande de vérification des références.
- (iv) En cas de contradiction entre l'information donnée par la personne citée en référence et celle fournie par le soumissionnaire, la première prévaudra.
- (v) On n'accordera aucun point ou l'on considérera qu'un critère obligatoire n'est pas respecté (selon le cas) si (1) le client cité en référence indique qu'il n'est pas en mesure de fournir l'information demandée ou qu'il ne veut pas le faire, ou (2) le client cité en référence n'est pas un client du soumissionnaire même (par exemple, le client ne peut pas être le client d'une filiale du soumissionnaire). De même, on n'accordera aucun point au soumissionnaire ou l'on considérera qu'un critère obligatoire n'est pas respecté si le client est lui-même une filiale ou une autre entité qui a des liens de dépendance avec le soumissionnaire

4.3 Évaluation financière

- a) L'évaluation financière sera effectuée d'après les taux quotidiens fermes indiqués dans les soumissions recevables.
- b) Deux méthodes possibles d'évaluation financière peuvent être utilisées pour le présent besoin. La première méthode sera utilisée si trois soumissions ou plus sont jugées recevables (voir la section c) – Évaluation financière – Méthode A, ci-dessous). La deuxième méthode sera utilisée si moins de trois soumissions sont jugées recevables (voir la section d) – Évaluation financière – Méthode B ci-dessous).
- c) **Évaluation financière – Méthode A** : La méthode d'évaluation financière suivante sera utilisée si trois soumissions ou plus sont jugées recevables.
- (i) **ÉTAPE 1 – ÉTABLISSEMENT DES MÉDIANES INFÉRIEURES ET SUPÉRIEURES POUR CHAQUE PÉRIODE ET CHAQUE CATÉGORIE DE RESSOURCES** : L'autorité contractante établira, pour chaque période et chaque catégorie de ressources, la fourchette médiane selon les taux fermes quotidiens fournis par les soumissionnaires dont la soumission est jugée recevable sur le plan technique. Pour chaque catégorie de ressources, on calculera la médiane à l'aide de la fonction connexe dans Microsoft Excel. Cette médiane permettra d'établir une fourchette qui prendra en compte un taux médian inférieur correspondant à une valeur de moins (-) 20 % de la médiane et un taux médian supérieur correspondant à une valeur de plus (+) 30 % de la médiane. Lorsqu'un nombre pair de soumissions sont jugées recevables sur le plan technique, la moyenne des deux tarifs médians sera utilisée pour calculer la fourchette médiane, alors que dans le cas d'un nombre impair de soumissions jugées recevables sur le plan technique, le tarif médian sera utilisé.
- (ii) **ÉTAPE 2 – ATTRIBUTION DES POINTS** : Pour chaque période et chaque catégorie de ressources, les points seront attribués de la façon suivante.
- (A) Le soumissionnaire ne recevra aucun point s'il propose, pour une période et une catégorie de ressources données, un tarif quotidien ferme qui est inférieur à la limite de la médiane inférieure, ou supérieur à la limite médiane supérieure établie pour cette période et cette catégorie de ressources.
- (B) Le soumissionnaire dont le tarif quotidien ferme entre dans la fourchette des médianes supérieure et inférieure obtiendra des points d'après la formule suivante, qui seront arrondis à deux décimales :
- $$\frac{\text{Taux quotidien ferme proposé le plus bas dans la fourchette des médianes}}{\text{Taux quotidien ferme proposé par le soumissionnaire dans les limites de la fourchette des médianes}} \times \text{Maximum de points attribués au tableau 1 ci-dessous}$$
- (C) Le soumissionnaire dont le tarif journalier ferme entre dans la fourchette des médianes établies et qui est le plus bas parmi les tarifs proposés obtiendra le nombre maximum de points applicable indiqué au tableau 1 ci-dessous.

TABLEAU 1 – MAXIMUM DE POINTS ATTRIBUÉS							
CATÉGORIES DE RESSOURCES	PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT (2 ANS)		PÉRIODE D'OPTION 1 (2 ANS)		PÉRIODE D'OPTION 2 (2 ANS)		TOTAL DES POINTS
	1 ^{ère} A	2 ^{ième} A	1 ^{ère} A	2 ^{ième} A	1 ^{ère} A	2 ^{ième} A	
Architecte d'applications et de logiciels – Niveau 3	110	110	110	110	110	110	660
Testeur – Niveau 2	130	130	100	100	100	100	660
Développeur Web (spécialiste de la	110	110	110	110	110	110	660

convivialité) – Niveau 3							
Programmeur-analyste (PCED) – Niveau 3	100	100	120	120	110	110	660
Programmeur-analyste (Java) – Niveau 3	550	550	550	550	550	550	3300
Programmeur-analyste (MS Dynamics) – Niveau 3	110	110	110	110	110	110	660
Programmeur-analyste (soutien à la production) – Niveau 2	440	440	440	440	440	440	2640
Programmeur-analyste (Interface Utilisateur) – Niveau 3	290	290	390	390	200	200	1760
Analyste de système – Niveau 3	110	110	110	110	110	110	660
Rédacteur technique – Niveau 2	220	220	220	220	220	220	1320
Analyste de plateforme (C3E) – Niveau 2	330	330	330	330	330	330	1980
Analyste de plateforme (DataPower) – Niveau 2	440	440	440	440	440	440	2640
Gestionnaire de projet – Niveau 2	220	220	200	200	240	240	1320
TOTAL	3160	3160	3230	3230	3070	3070	18920

(iii) **ÉTAPE 3 – NOTE FINANCIÈRE** : On additionnera les points attribués à l'ÉTAPE 2 pour chaque période et chaque catégorie de ressources, et on arrondira le total à deux décimales pour obtenir la note financière. Un exemple d'évaluation financière à l'aide de la méthode A est fourni ci-après.

(iv) **EXEMPLE D'ÉVALUATION FINANCIÈRE À L'AIDE DE LA MÉTHODE A**

TABLEAU 2 – EXEMPLE D'ÉVALUATION FINANCIÈRE À L'AIDE DE LA MÉTHODE A							
Catégories de ressources	Maximum de points	Soumissionnaire 1		Soumissionnaire 2		Soumissionnaire 3	
		Année 1	Année 2	Année 1	Année 2	Année 1	Année 2
Programmeur	150 (75 points par année)	400,00 \$	400,00 \$	420,00 \$	450,00 \$	450,00 \$	450,00 \$
Analyste des activités	100 (50 points par année)	600,00 \$	600,00 \$	600,00 \$	620,00 \$	650,00 \$	820,00 \$
Gestionnaire de projet	50 (25 points par année)	555,00 \$	900,00 \$	750,00 \$	800,00 \$	700,00 \$	800,00 \$
TOTAL	300						
ÉTAPE 1 – Établissement des médianes inférieures et supérieures pour chaque année et chaque catégorie de ressources							
(Médiane 1)	Pour la catégorie de ressources des programmeurs, la médiane de l'année 1 serait 420 \$. La limite inférieure de la bande médiane serait 336 \$ et la limite supérieure de la bande médiane serait 546 \$.						
(Médiane 2)	Pour la catégorie de ressources des programmeurs, la médiane de l'année 2 serait 450 \$. La limite inférieure de la bande médiane serait 360 \$ et la limite supérieure de la bande médiane serait 585 \$.						
(Médiane 3)	Pour la catégorie de ressources des analystes des activités, la médiane de l'année 1 serait 600 \$. La limite inférieure de la bande médiane serait 480 \$ et la limite supérieure de la bande médiane serait 780 \$.						
(Médiane 4)	Pour la catégorie de ressources des analystes des activités, la médiane de l'année 2 serait 620 \$. La limite inférieure de la bande médiane serait 496 \$ et la limite supérieure de la bande						

	médiane serait 806 \$.
(Médiane 5)	Pour la catégorie de ressources des gestionnaires de projet, la médiane de l'année 1 serait 700 \$. La limite inférieure de la bande médiane serait 560 \$ et la limite supérieure de la bande médiane serait 910 \$.
(Médiane 6)	Pour la catégorie de ressources des gestionnaires de projet, la médiane de l'année 2 serait 800 \$. La limite inférieure de la bande médiane serait 640 \$ et la limite supérieure de la bande médiane serait 1 040 \$.
ÉTAPE 2 – Attribution des points	
Soumissionnaire 1	
Programmeur - année 1 =	75 points (tarif le plus bas dans les limites inférieure et supérieure de la bande médiane)
Programmeur - année 2 =	75 points (tarif le plus bas dans les limites inférieure et supérieure de la bande médiane)
Analyste des activités - année 1 =	50 points (tarif le plus bas dans les limites inférieure et supérieure de la bande médiane)
Analyste des activités - année 2 =	50 points (tarif le plus bas dans les limites inférieure et supérieure de la bande médiane)
Gestionnaire de projet - année 1 =	0 point (en dehors des limites inférieure et supérieure de la bande médiane)
Gestionnaire de projet - année 2 =	22,22 points, d'après le calcul suivant : $\text{taux le plus bas (800 \$)} \div \text{taux proposé par le soumissionnaire (900 \$)} \times 25 \text{ points}$
Soumissionnaire 2	
Programmeur - année 1 =	71,43 points, d'après le calcul suivant : $\text{tarif le plus bas (400 \$)} \div \text{tarif proposé par le soumissionnaire (420 \$)} \times 75 \text{ points}$
Programmeur - année 2 =	66,67 points, d'après le calcul suivant : $\text{tarif le plus bas (400 \$)} \div \text{tarif proposé par le soumissionnaire (450 \$)} \times 75 \text{ points}$
Analyste des activités – année 1 =	50 points (prix le plus bas dans les limites inférieure et supérieure de la bande médiane)
Analyste des activités – année 2 =	48,39 points, d'après le calcul suivant : $\text{tarif le plus bas (600 \$)} \div \text{tarif proposé par le soumissionnaire (620 \$)} \times 50 \text{ points}$
Gestionnaire de projet – année 1 =	23,33 points, d'après le calcul suivant : $\text{tarif le plus bas (700 \$)} \div \text{tarif proposé par le soumissionnaire (750 \$)} \times 25 \text{ points}$
Gestionnaire de projet – année 2 =	25 points (prix le plus bas dans les limites inférieure et supérieure de la bande médiane)
Soumissionnaire 3	
Programmeur - année 1 =	66,67 points, d'après le calcul suivant : $\text{tarif le plus bas (400 \$)} \div \text{tarif proposé par le soumissionnaire (450 \$)} \times 75 \text{ points}$
Programmeur - année 2 =	66,67 points, d'après le calcul suivant : $\text{tarif le plus bas (400 \$)} \div \text{tarif proposé par le soumissionnaire (450 \$)} \times 75 \text{ points}$
Analyste des activités – année 1 =	46,15 points, d'après le calcul suivant : $\text{tarif le plus bas (600 \$)} \div \text{tarif proposé par le soumissionnaire (650 \$)} \times 75 \text{ points}$
Analyste des activités – année 2 =	0 point (en dehors des limites inférieure et supérieure de la bande médiane)
Gestionnaire de projet - année 1 =	25 points (prix le plus bas dans les limites inférieure et supérieure de la bande médiane)
Gestionnaire de projet - année 2 =	25 points (prix le plus bas dans les limites inférieure et supérieure de la bande médiane)
ÉTAPE 3 – Note financière	
Soumissionnaire 1 : $75 + 75 + 50 + 50 + 0 + 22,22 = \text{note financière totale de } 272,22 \text{ points sur un total possible de } 300 \text{ points}$	

Soumissionnaire 2 : 71,43 + 67,67 + 50 + 48,39 + 23,33 + 25 = note financière totale de 284,82 points sur un total possible de 300 points

Soumissionnaire 3 : 66,67 + 66,67 + 46,15 + 0 + 25 + 25 = note financière totale de 229,49 points sur un total possible de 300 points

d) **Évaluation financière – Méthode B :** La méthode d'évaluation financière suivante sera utilisée si moins de trois soumissions sont jugées recevables :

(i) **ÉTAPE 1 – ATTRIBUTION DES POINTS :** Pour chaque période et chaque catégorie de ressources, les points seront attribués de la façon suivante :

(A) Les points seront attribués en fonction des calculs ci-dessous, et le total sera arrondi à deux décimales près.

$$\frac{\text{Taux quotidien ferme proposé le plus bas}}{\text{Taux quotidien ferme proposé par le soumissionnaire}} \times \text{Maximum de points attribués au tableau 3 ci-dessous}$$

Le soumissionnaire offrant le taux quotidien ferme le plus bas obtiendra le nombre maximum de points applicable indiqué au tableau 3 ci-dessous.

TABLEAU 3 – MAXIMUM DE POINTS ATTRIBUÉS							
CATÉGORIES DE RESSOURCES	PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT (2 ANS)		PÉRIODE D'OPTION 1 (2 ANS)		PÉRIODE D'OPTION 2 (2 ANS)		TOTAL DES POINTS
	1 ^{ère} A	2 ^{ième} A	1 ^{ère} A	2 ^{ième} A	1 ^{ère} A	2 ^{ième} A	
Architecte d'applications et de logiciels – Niveau 3	110	110	110	110	110	110	660
Testeur – Niveau 2	130	130	100	100	100	100	660
Développeur Web (spécialiste de la convivialité) – Niveau 3	110	110	110	110	110	110	660
Programmeur-analyste (PCED) – Niveau 3	100	100	120	120	110	110	660
Programmeur-analyste (Java) – Niveau 3	550	550	550	550	550	550	3300
Programmeur-analyste (MS Dynamics) – Niveau 3	110	110	110	110	110	110	660
Programmeur-analyste (soutien à la production) – Niveau 2	440	440	440	440	440	440	2640
Programmeur-analyste (Interface Utilisateur) – Niveau 3	290	290	390	390	200	200	1760
Analyste de système – Niveau 3	110	110	110	110	110	110	660
Rédacteur technique – Niveau 2	220	220	220	220	220	220	1320
Analyste de plateforme (C3E) – Niveau 2	330	330	330	330	330	330	1980
Analyste de plateforme (DataPower) – Niveau 2	440	440	440	440	440	440	2640
Gestionnaire de projet – Niveau 2	220	220	200	200	240	240	1320
TOTAL	3160	3160	3230	3230	3070	3070	18920

- (ii) **ÉTAPE 2 – NOTE FINANCIÈRE** : On additionnera les points attribués à l'ÉTAPE 1 pour chaque période et chaque catégorie de ressources, et on arrondira à deux décimales pour obtenir la note financière.

e) **Justification des taux pour les services professionnels**

D'après l'expérience du Canada, les soumissionnaires proposeront parfois des taux pour une ou plusieurs catégories de ressources au moment de la soumission qu'ils refuseront plus tard de respecter, en affirmant que ces taux ne leur permettent pas de recouvrer les frais ou de rentabiliser leurs activités. Au moment d'évaluer les taux soumis pour les services professionnels, le Canada peut, sans toutefois y être obligé, demander une justification des prix conformément à cet article. Si le Canada demande une justification des prix, elle sera demandée à tous les soumissionnaires conformes proposant un taux au moins 20 % inférieur à la médiane des taux offerts par tous les soumissionnaires conformes pour la ou les mêmes catégories de ressources. Si le Canada demande une justification des prix, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants :

- (i) une facture (avec le numéro de série du contrat ou un autre identificateur unique du contrat) démontrant que le soumissionnaire a fourni et a facturé des services similaires à ceux qui seraient fournis par cette catégorie de ressources à un client (qui n'a aucun lien de dépendance avec le soumissionnaire) dans la région de la capitale nationale pendant au moins trois (3) mois au cours de la période de dix-huit (18) mois précédant la date de clôture de la demande de soumissions, et que les coûts facturés étaient égaux ou inférieurs au taux proposé au Canada;
- (ii) relativement à la facture mentionnée en (i), une preuve du client du soumissionnaire démontrant que les services indiqués sur la facture comprennent au minimum 50 % des tâches énumérées dans l'énoncé des travaux pour la catégorie de ressources évaluée, et ce, à un taux déraisonnablement bas. Il peut s'agir d'une copie du contrat (dans lequel on décrit les services à offrir et où l'on démontre qu'au moins 50 % des tâches sont les mêmes que celles qui doivent être effectuées dans le cadre de l'énoncé des travaux de la présente demande de soumissions), ou d'une attestation du client indiquant que les services notés sur la facture comprenaient au moins 50 % des tâches qui doivent être effectuées en vertu de l'énoncé des travaux de la présente demande de soumissions;
- (iii) le nom, le numéro de téléphone et, si possible, l'adresse de courriel d'une personne-ressource du client ayant reçu chacune des factures présentées au point (i), afin que le Canada puisse valider tout renseignement fourni par le soumissionnaire.

Lorsque le Canada demande une justification des taux offerts pour une catégorie de ressources particulière, il incombe entièrement au soumissionnaire de présenter l'information (décrite ci-dessus ou pouvant être autrement demandée par le Canada, y compris l'information qui permettrait au Canada de vérifier les renseignements fournis concernant la ressource proposée) qui permettrait au Canada de déterminer s'il peut réellement se fier à la capacité du soumissionnaire de fournir les services requis aux taux indiqués dans la soumission. Lorsque le Canada détermine que l'information fournie par le soumissionnaire ne justifie pas des taux déraisonnablement bas, la proposition sera jugée irrecevable.

f) **Formules des tableaux d'établissement des prix**

Si les tableaux des prix fournis aux soumissionnaires comprennent des formules, le Canada peut entrer de nouveau les prix fournis par les soumissionnaires dans un nouveau tableau, s'il estime que les formules ne fonctionnent plus correctement dans la version fournie par un soumissionnaire.

4.4 Méthode de sélection

(a) **Évaluation des soumissions – Plusieurs contrats attribués**

Processus de sélection : Le processus de sélection suivant sera suivi.

- (i) Pour être déclarée recevable, une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions, satisfaire à tous les critères d'évaluation obligatoires et obtenir la note de passage indiquée pour les critères cotés indiqués dans la demande de soumissions.
- (ii) La soumission recevable obtenant la note totale la plus élevée sera recommandée pour l'attribution du contrat. La note maximale qu'un soumissionnaire peut obtenir pour le mérite technique est de 70; la note maximale en ce qui concerne le prix est établie à 30.
- (A) Calcul de la note technique totale : On calculera la note technique totale pour chaque soumission recevable en convertissant la note technique obtenue pour les critères techniques cotés par points à l'aide de la formule suivante (le résultat étant arrondi à deux décimales).
- $$\frac{\text{Note technique}}{\text{Note technique maximale (Soumissionnaires, veuillez consulter la note technique maximale à la pièce jointe 4.1.)}} \times 70 = \text{Note technique totale}$$
- (B) Calcul de la note financière totale : On calculera la note financière totale pour chaque soumission recevable en convertissant la note financière obtenue pour l'évaluation financière à l'aide de la formule suivante (le résultat étant arrondi à deux décimales).
- $$\frac{\text{Note financière}}{\text{Maximum de points attribués total (Soumissionnaires, veuillez consulter le maximum de points attribués total.)}} \times 30 = \text{Note financière totale}$$
- (C) Calcul de la note totale du soumissionnaire : La note totale du soumissionnaire sera calculée pour chaque soumission recevable à l'aide de la formule suivante :
- $$\text{Note technique totale} + \text{note financière totale} = \text{note totale du soumissionnaire}$$
- (iii) Dans l'éventualité où des soumissionnaires obtiendraient la même note totale, le soumissionnaire ayant obtenu la note technique totale la plus élevée sera classé au premier rang.
- (b) **Attribution de financement pour le contrat** : Lorsque plus d'un contrat est attribué, chaque contrat sera attribué selon un montant de financement précisé à l'article intitulé « Limitation des dépenses » et calculé en fonction de ce qui suit :
- (i) Lorsqu'un contrat est attribué, le montant de la limitation des dépenses sera déterminé à la discrétion du Canada.
- (ii) Lorsque deux contrats sont attribués, le montant de la limitation des dépenses de chaque contrat sera déterminé conformément à ce qui suit :
- (A) le soumissionnaire ayant obtenu la note totale la plus élevée recevra 55 % du financement affecté initialement;
- (B) le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième note totale la plus élevée recevra 45 % du financement affecté initialement.
- (iii) Lorsque trois contrats sont attribués, le montant de la limitation des dépenses de chaque contrat sera déterminé conformément à ce qui suit :
- (A) le soumissionnaire ayant obtenu la note totale la plus élevée recevra 45 % du financement affecté initialement;
- (B) le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième note totale la plus élevée recevra 30 % du financement affecté initialement;
- (C) le soumissionnaire ayant obtenu la troisième note totale la plus élevée recevra 25 % du financement affecté initialement.

- (c) Les soumissionnaires devraient noter que l'attribution des contrats est assujettie au processus d'approbation interne du Canada, qui prévoit l'approbation obligatoire du financement selon le montant de tout contrat proposé. Même si un soumissionnaire a été recommandé pour l'attribution d'un contrat, un contrat sera attribué uniquement si l'approbation interne est obtenue conformément aux politiques internes du Canada. Si l'approbation n'est pas obtenue, aucun contrat ne sera attribué.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par ce dernier. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable ou qu'il y a manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation fournie avec sa soumission comprend de fausses déclarations, faites sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être présentés avec l'offre, mais il est possible de les présenter après. Si l'une ou l'autre de ces attestations ou l'un ou l'autre de ces renseignements supplémentaires demandés n'est pas fourni, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai qu'elle lui accorde pour fournir les renseignements. Si le soumissionnaire ne remet pas les attestations ou les renseignements supplémentaires énoncés ci-dessous dans le délai imparti, son offre sera jugée non recevable.

(a) Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que ni lui ni un membre de la coentreprise, si le soumissionnaire est une coentreprise, ne sont nommés dans la « Liste d'admissibilité à soumissionner restreinte par le Programme de contrats fédéraux » qui figure au bas de la page du site Web du Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada (<https://www.canada.ca/en/employment-social-development/programs/employment-equity/federal-contractor-program.html>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, est nommé dans la « Liste d'admissibilité à soumissionner restreinte par le Programme de contrats fédéraux » au moment de l'attribution du contrat.

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, est nommé dans la « Liste d'admissibilité à soumissionner restreinte par le Programme de contrats fédéraux » pendant la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante la pièce jointe 5.1, Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation, remplie avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante la pièce jointe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation, remplie pour chaque membre de la coentreprise.

(b) Services professionnels – Ressources

- (i) En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que, s'il obtient le contrat, chaque individu proposé dans sa soumission sera disponible pour exécuter les travaux, tel qu'il est exigé par les représentants du Canada, au moment indiqué dans la demande de soumissions ou convenu avec ces derniers.
- (ii) En déposant une soumission, le soumissionnaire atteste qu'il a vérifié tous les renseignements fournis dans les curriculum vitæ et les documents à l'appui présentés

avec sa soumission, plus particulièrement les renseignements relatifs aux études, aux réalisations, à l'expérience et aux antécédents professionnels, et que ceux-ci sont exacts. En outre, il garantit que chaque personne proposée est en mesure d'exécuter les travaux prévus dans le contrat subséquent.

- (iii) Si le soumissionnaire a proposé une personne qui n'est pas un de ses employés, en déposant une soumission, il atteste qu'il a la permission de la personne d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitæ au Canada. Le soumissionnaire doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par la personne, de la permission donnée au soumissionnaire ainsi que de sa disponibilité. Le défaut de répondre à la demande peut avoir pour conséquence de rendre la soumission non recevable.

(c) Attestation linguistique – anglais essentiel

En déposant une soumission, le soumissionnaire atteste que, s'il obtient le contrat découlant de la demande de soumissions, chaque personne proposée dans sa soumission maîtrise l'anglais. Les personnes proposées doivent être en mesure de communiquer en anglais tant à l'oral qu'à l'écrit, sans aide, et en faisant peu d'erreurs.

(d) Présentation d'une seule soumission

En déposant une soumission, le soumissionnaire atteste qu'il ne se considère pas comme étant « lié » à aucun autre soumissionnaire.

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES

6.1 Exigences relatives à la sécurité

- (a) Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
- (i) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisation valable, conformément à la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent;
 - (ii) les personnes proposées par le soumissionnaire qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens classifiés ou protégés, ou encore à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent satisfaire aux exigences relatives à la sécurité précisées dans la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent;
- (b) On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
- (c) Pour obtenir de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du Programme de sécurité des contrats de TPSGC (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html>).
- (d) Si le soumissionnaire est une coentreprise, chacun des membres de celle-ci doit respecter les exigences relatives à la sécurité.

6.2 EXIGENCE SUPPLÉMENTAIRE DE SÉCURITÉ DE L'ASFC :

- (a) L'ASFC effectuera sa propre vérification de la cote de fiabilité des individus proposés par le soumissionnaire conformément à la « Norme de sécurité et de gestion des marchés » et à la « Politique sur la sécurité du gouvernement – Norme sur la sécurité du personnel » du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT), sans tenir compte des évaluations qui ont déjà été effectuées conformément à de telles politiques. L'évaluation de la cote de fiabilité effectuée par l'ASFC comprendra la vérification du crédit effectuée par un agent de sécurité autorisé de la Section des enquêtes de sécurité sur le personnel (SESP) de l'ASFC, indépendant de la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) et de la Direction de la sécurité industrielle internationale (DSII) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- (b) Le soumissionnaire devrait présenter un formulaire SCT 330-23 – Formulaire de vérification de sécurité, de consentement et d'autorisation du personnel (<https://www.tbs-sct.gc.ca/tbsf-fsct/330-23-fra.asp>) dûment rempli et signé pour chaque individu proposé avec la soumission. Si le formulaire SCT 330-23 n'est pas fourni avec la soumission, le soumissionnaire doit le fournir, sur demande et dans le délai indiqué par l'autorité contractante (avant l'attribution du contrat).
- (c) En attendant que la vérification du crédit, la prise d'empreinte et toutes les autres vérifications de sécurité requises pour cette demande de propositions soient achevées et que le soumissionnaire et les individus proposés sont jugés acceptables par l'ASFC, aucun contrat ne sera attribué et les individus proposés par le soumissionnaire ne pourront avoir accès à des renseignements ou à des biens protégés ou classifiés, et ne seront pas autorisés à entrer dans un site où de tels renseignements ou biens sont gardés.
- (d) Si les individus proposés par le soumissionnaire ne sont pas jugés acceptables à la suite de la vérification de sécurité requise par l'ASFC, ladite proposition du soumissionnaire sera jugée non conforme et le prochain soumissionnaire au classement sera contacté. Si une seule soumission a été obtenue et les individus proposés par le soumissionnaire ne

répondent pas aux exigences en matière de sécurité, l'autorité contractante déterminera les prochaines étapes afin d'assurer que toutes les exigences sont respectées.

* Les frais sont applicables. La prise d'empreinte sera à la charge du soumissionnaire.

- (e) Dans le cas de soumissionnaires de coentreprise, chaque membre de la coentreprise doit satisfaire aux exigences de sécurité.

6.3 Capacité financière

- (a) La clause A9033T du Guide des CCUA (2012-07-16), Capacité financière, s'applique, à la différence que le paragraphe 3 est supprimé et est remplacé par : « Si le soumissionnaire est une filiale d'une autre entreprise, chaque société mère, y compris la société mère ultime, devra fournir l'information financière demandée en 1(a) à (f). L'information financière fournie par une société mère ne dégage pas pour autant le soumissionnaire de l'obligation de présenter ses propres renseignements financiers; toutefois, si le soumissionnaire est une filiale d'une autre entreprise, et dans le cours normal des affaires les renseignements financiers ne sont pas générés distinctement pour la filiale, les renseignements financiers de la société mère doivent être fournis. Si le Canada juge que le soumissionnaire ne possède pas la capacité financière, mais que la société mère possède cette capacité, ou si le Canada ne peut évaluer la capacité financière du soumissionnaire puisque son information financière fait partie intégrante de celle de la société mère, le Canada peut, à sa seule discrétion, attribuer le contrat au soumissionnaire sous réserve que la société mère fournisse une garantie au Canada. »
- (b) Si le soumissionnaire est une coentreprise, chacun des membres de celle-ci doit respecter les exigences relatives à la capacité financière.

PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses suivantes s'appliquent à tout contrat découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

7.1 Besoin

- (a) _____ (l'« **entrepreneur** ») consent à fournir au client les services décrits dans le contrat, y compris l'énoncé des travaux, conformément au contrat et aux prix qui y sont énoncés. Cela comprend la prestation de services professionnels, à la demande du Canada, à un ou plusieurs emplacements qui seront précisés par ce dernier, à l'exclusion de tout emplacement se trouvant dans des secteurs assujettis à des ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG).
- (b) **Client** : En vertu du contrat, le « **client** » est l'Agence des services frontaliers du Canada.
- (c) **Réorganisation du client** : Le changement de dénomination sociale, la réorganisation, le réaménagement ou la restructuration d'un client n'auront aucune incidence sur les obligations de l'entrepreneur (ni ne donneront lieu au paiement d'honoraires supplémentaires). La réorganisation, le réaménagement ou la restructuration du client s'entendent aussi de sa privatisation, de sa fusion avec une autre entité et de sa dissolution, lorsque cette dissolution est suivie de la création d'une ou de plusieurs autres entités dont la mission est semblable à celle du client d'origine. Peu importe le type de restructuration, le Canada peut désigner un autre ministère ou un autre organisme gouvernemental comme autorité contractante ou responsable technique, conformément aux nouveaux rôles et aux nouvelles responsabilités découlant de la restructuration.
- (d) **Définitions** : Les termes et expressions définis dans les conditions générales et dans les conditions générales supplémentaires et employés dans ce contrat ont le sens qui leur est attribué dans les conditions générales ou dans les conditions générales supplémentaires. L'expression « utilisateur désigné » dans l'arrangement en matière d'approvisionnement fait référence au client. De plus, « produit livrable » ou « produits livrables » comprend toute la documentation décrite dans le présent contrat. Une référence à un « bureau local » de l'entrepreneur signifie un bureau ayant au moins un employé à temps plein qui n'est pas une ressource partagée qui y travaille.

7.2 Autorisation de tâches

- a) **Autorisations de tâches sur demande** : La totalité ou une partie des travaux du contrat seront réalisés « sur demande », au moyen d'une autorisation de tâches. Les travaux décrits dans l'autorisation de tâches doivent être conformes à la portée du contrat. L'entrepreneur ne doit pas commencer les travaux avant d'avoir reçu une autorisation de tâches approuvée, émise par le Canada. L'entrepreneur convient que toute tâche effectuée avant la réception de cette autorisation de tâches approuvée est effectuée à ses propres risques.
- b) **Attribution des autorisations de tâches** : Plusieurs contrats ont été attribués pour ce besoin. Par conséquent, l'attribution des autorisations de tâches dans le cadre de la série de contrats sera conforme à ce qui suit :
- (i) Au moment où la série de contrats a été attribuée, chaque entrepreneur a reçu un montant de financement précisé dans la limitation des dépenses en ce qui concerne les autorisations de tâches selon le processus d'évaluation décrit dans la demande de soumissions qui a mené à l'attribution de la série de contrats.
- (ii) Le Canada utilisera une méthode de rotation pour attribuer les autorisations de tâches; cette méthode sera fondée sur le solde des fonds alloués à chacun des contrats.

- (iii) Le Canada enverra le premier projet d'autorisation de tâches à l'entrepreneur détenant le plus gros montant. Si le même montant a été alloué à plusieurs entrepreneurs, l'autorisation de tâches sera attribuée à l'entrepreneur classé au premier rang selon le processus d'évaluation décrit dans la demande de soumissions qui a mené à l'attribution de la série de contrats.
 - (iv) L'entrepreneur qui a reçu un projet d'autorisation de tâches disposera du délai établi dans le paragraphe ci-dessous intitulé « Réponse de l'entrepreneur à un projet d'autorisation de tâches » pour répondre à l'autorité contractante.
 - (v) Si l'entrepreneur qui a reçu en premier le projet d'autorisation de tâches ne répond pas dans le délai prévu ou confirme par écrit qu'il refuse ou n'est pas en mesure d'exécuter la tâche, le projet d'autorisation de tâches sera présenté à l'entrepreneur suivant dont le solde du financement alloué est le plus élevé. S'il détermine que les ressources proposées ne satisfont pas aux exigences minimales en matière d'expérience ou à d'autres exigences des catégories précisées dans le projet d'autorisation de tâches, le Canada enverra le projet d'autorisation de tâches à l'entrepreneur classé au rang suivant dont le solde du financement alloué est le plus élevé.
 - (vi) Le processus d'envoi du projet d'autorisation de tâches à l'entrepreneur dont le solde des fonds alloués est le plus élevé se poursuivra jusqu'à ce que le Canada annule le besoin associé à la tâche ou que l'autorisation de tâches approuvée soit attribuée à l'un des entrepreneurs. Si aucun des entrepreneurs n'est en mesure d'exécuter la tâche (conformément à l'ensemble des modalités de la série de contrats attribués), le Canada peut faire exécuter les travaux requis autrement.
 - (vii) Une fois l'autorisation de tâches attribuée, aux fins de calculs de l'attribution de celle-ci, la valeur de cette autorisation de tâche, y compris toutes les options applicables au titre de cette AT (et la valeur de toute modification subséquente à celle-ci), sera soustraite du financement attribué à cet entrepreneur.
 - (viii) Lorsqu'une nouvelle tâche devra être exécutée, le projet d'autorisation de tâches sera envoyé à l'entrepreneur dont le solde du financement est le plus élevé. Si plus d'un entrepreneur dispose du même solde du financement alloué (c.-à-d. que plusieurs entrepreneurs disposent de montants égaux), le projet d'autorisation de tâches sera envoyé à celui qui s'est classé au premier rang selon le processus d'évaluation décrit dans la demande de soumissions. Lorsque l'un des contrats de la série est modifié pour ajouter des fonds réservés aux autorisations de tâches, tous les autres contrats de la série (c.-à-d. ceux qui sont encore en vigueur) seront aussi modifiés pour ajouter un montant proportionnel aux fonds alloués au départ pour les autorisations de tâches dans chaque contrat (par exemple, si trois contrats ont été attribués, que les fonds alloués étaient respectivement de 2 M\$, de 1 M\$ et de 750 000 \$ pour les autorisations de tâches, et qu'un montant de 200 000 \$ est ajouté au premier contrat, 100 000 \$ seront alors ajoutés au deuxième contrat, et 75 000 \$ seront ajoutés au troisième).
- c) **Évaluation des ressources proposées à l'étape de l'autorisation de tâches :** Les processus relatifs à l'établissement d'une autorisation de tâches, en réponse à une autorisation de tâche et liés à l'évaluation d'une autorisation de tâches sont décrits aux appendices A, B, C et D de l'annexe A.
- d) **Formulaire et contenu du projet d'autorisation de tâches :**
- (i) Le Représentant de la Division de l'approvisionnement et de la gestion des biens stratégiques (DAGBS) fournira à l'entrepreneur une description des tâches au moyen d'un projet d'autorisation de tâches à l'aide du formulaire figurant à l'appendice B de l'annexe A.
 - (ii) Le projet d'autorisation de tâches doit expliquer en détail les travaux à effectuer et doit également contenir les renseignements suivants :
 - (A) le numéro de tâche;

- (B) la date à laquelle la réponse de l'entrepreneur doit être reçue (cette date figurera dans le projet d'AT, mais pas dans l'AT attribuée);
- (C) tout code financier à utiliser;
- (D) les catégories de ressources et le nombre de ressources nécessaires;
- (E) une description des travaux associés à la tâche, notamment les activités à réaliser et les produits livrables à présenter (comme des rapports);
- (F) les dates de début et de fin;
- (G) les dates clés des produits livrables et des paiements (s'il y a lieu);
- (H) le nombre de jours-personnes requis;
- (I) une note indiquant si les travaux comprennent des activités à réaliser sur place, en précisant l'endroit;
- (J) le profil linguistique des ressources requises;
- (K) le niveau d'attestation de sécurité que doivent posséder les employés de l'entrepreneur;
- (L) le prix payable à l'entrepreneur pour l'exécution de la tâche, en indiquant s'il s'agit d'un prix ferme ou du prix maximum de l'autorisation de tâches (et dans le cas du prix maximum, l'autorisation de tâches doit indiquer la façon dont le montant final payable sera déterminé; lorsque l'autorisation de tâches n'indique pas la façon dont le montant final payable sera déterminé, le montant payable est le montant, jusqu'à concurrence du montant maximum, pour les heures réellement travaillées sur le projet que l'entrepreneur justifie en présentant les feuilles de présence remplies au moment de l'exécution des travaux par les employés pour justifier les frais);
- (M) toute autre contrainte pouvant avoir des répercussions sur l'exécution de la tâche.

e) **Réponse de l'entrepreneur à un projet d'autorisation de tâches** : L'entrepreneur doit fournir au représentant de la DAGBS, dans les deux jours ouvrables de la réception du projet d'autorisation de tâches (ou tout autre délai plus long précisé dans le projet d'autorisation de tâches), une proposition du prix estimatif total pour l'exécution de la tâche et une ventilation de ce coût, établie conformément à la base de paiement du contrat, ainsi que la ou les ressources proposées connexes, conformément à l'appendice A de l'annexe A du contrat. La proposition de prix de l'entrepreneur doit être établie selon les taux stipulés dans le contrat. L'entrepreneur ne sera pas payé pour la préparation ni la présentation d'une réponse, ni pour la fourniture d'autres renseignements requis pour la préparation et l'attribution officielle de l'autorisation de tâches.

f) **Limite des autorisations de tâches et responsabilités à l'égard de leur émission officielle** :

Pour être attribuée de façon officielle, une autorisation de tâches doit porter les signatures suivantes :

- (i) toute autorisation de tâches dont la valeur est inférieure ou égale à 300 000 \$ (excluant les taxes applicables) doit être signée par le représentant de la DAGBS;
- (ii) toute autorisation de tâches dont la valeur est supérieure à ce montant doit être signée par le représentant de la DAGBS et l'autorité contractante.

Toute autorisation de tâches qui ne porte pas les signatures requises n'a pas été émise de façon officielle par le Canada et n'est donc pas valide. Tous les travaux réalisés par l'entrepreneur sans que celui-ci ait reçu une autorisation de tâches officielle seront effectués à ses propres risques. L'entrepreneur doit aviser l'autorité contractante s'il reçoit une autorisation de tâches qui ne porte pas les signatures requises. Au moyen d'un avis écrit envoyé à l'entrepreneur, l'autorité contractante peut suspendre en tout

temps le pouvoir du client d'attribuer des autorisations de tâches, ou réduire la valeur indiquée à l'alinéa (i) ci-dessus. L'avis de suspension ou de réduction prend effet dès la réception.

g) **Rapports d'utilisation périodique :**

(i) L'entrepreneur doit compiler et tenir à jour des données sur les services fournis au gouvernement fédéral, conformément aux autorisations de tâches valides émises dans le cadre du contrat. L'entrepreneur doit fournir ces données conformément aux exigences d'établissement de rapports précisées ci-dessous. Si certaines données requises ne sont pas disponibles, l'entrepreneur doit en indiquer la raison. Si des services ne sont pas fournis pendant une période donnée, l'entrepreneur doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ». Les données doivent être présentées chaque trimestre à l'autorité contractante. De temps en temps, l'autorité contractante peut également exiger un rapport intérimaire au cours d'une période de référence.

(ii) Les trimestres sont définis comme suit :

- (A) premier trimestre : du 1^{er} avril au 30 juin;
- (B) deuxième trimestre : du 1^{er} juillet au 30 septembre;
- (C) troisième trimestre : du 1^{er} octobre au 31 décembre;
- (D) quatrième trimestre : du 1^{er} janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées à l'autorité contractante dans les 10 jours civils suivant la fin de la période de référence.

(iii) Chaque rapport doit contenir les informations suivantes pour chaque autorisation de tâche qui est approuvée et émise de façon officielle (et tel que modifié) :

- (A) le numéro de l'autorisation de tâches et le numéro de la version modifiée, le cas échéant;
- (B) le titre ou une courte description de chaque tâche autorisée;
- (C) le nom, la catégorie de ressources et le niveau de chaque ressource participant à l'exécution de l'autorisation de tâches, le cas échéant;
- (D) le coût estimatif total précisé dans l'autorisation de tâches valide de chaque tâche, taxes applicables en sus;
- (E) le montant total dépensé jusqu'à présent, taxes applicables en sus, pour chaque tâche autorisée;
- (F) les dates de début et de fin de chaque tâche autorisée;
- (G) l'état d'avancement de chaque tâche autorisée, s'il y a lieu (p. ex. indiquer si les travaux sont en cours, ou si le Canada a annulé ou suspendu l'autorisation de tâches).

(iv) Chaque rapport doit aussi contenir les informations cumulatives suivantes pour chaque autorisation de tâches émise de façon officielle (et tel que modifié) :

- (A) le montant (taxes applicables en sus) précisé dans le contrat (selon la dernière modification, s'il y a lieu) qui correspond à la responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur pour toutes les autorisations de tâches émises de façon officielle;
- (B) le montant total, taxes applicables en sus, dépensé jusqu'à présent pour toutes les autorisations de tâches émises de façon officielle.

h) **Refus d'une autorisation de tâches ou soumission d'une réponse non valide :**

L'entrepreneur n'est pas tenu de répondre à chaque projet d'autorisation de tâches présenté par

le Canada. Cependant, en plus des autres droits du Canada relatifs à la résiliation du contrat, le Canada peut immédiatement et sans autre avis résilier le contrat pour manquement, conformément aux conditions générales, si, à au moins trois reprises pendant la durée du contrat, l'entrepreneur n'a pas répondu ou n'a pas présenté une réponse valable à la suite de la réception d'un projet d'autorisation de tâches. Par souci de clarté, chaque projet d'autorisation de tâches, identifiable par son numéro de tâche, ne comptera que pour un seul cas. Une réponse valide s'entend d'une réponse donnée dans le délai requis et qui satisfait à toutes les exigences du projet d'autorisation de tâches, y compris la proposition du nombre requis de ressources possédant chacune l'expérience minimale et satisfaisant aux autres exigences des catégories indiquées dans le projet d'autorisation de tâches, selon un prix ne dépassant pas les taux établis à l'annexe B.

- i) **Regroupement d'autorisations de tâches à des fins administratives** : Le contrat peut être modifié à l'occasion afin de tenir compte de l'ensemble des autorisations de tâches valides attribuées à ce jour, et de consigner le travail effectué dans le cadre de ces autorisations de tâches à des fins administratives.

7.3 Garantie des travaux minimums

- (a) Dans la présente clause :
- (i) La « **valeur maximale du contrat** » désigne le montant indiqué à la clause « **Limitation des dépenses** » du contrat.
 - (ii) La « **valeur minimale du contrat** » représente 20 000 \$.
- (b) En vertu du présent contrat, le Canada est tenu de demander des travaux pour un montant correspondant à la valeur minimale du contrat ou, à son choix, de payer l'entrepreneur à la fin du contrat conformément au paragraphe c), sauf pour les cas prévus au paragraphe d). En contrepartie de cette obligation, l'entrepreneur convient de se tenir prêt, pendant toute la période du contrat, à exécuter les travaux décrits dans le contrat. La responsabilité maximale du Canada à l'égard des travaux exécutés dans le cadre du contrat ne doit pas dépasser la valeur maximale du contrat, à moins d'une augmentation autorisée par écrit par l'autorité contractante.
- (c) Si, pendant la durée du contrat, le Canada n'exige pas une quantité de travaux correspondant à la valeur minimale du contrat, il devra verser à l'entrepreneur la différence entre cette valeur et le coût total des travaux demandés.
- (d) Conformément à cet article, le Canada n'aura aucune obligation à l'égard de l'entrepreneur si le Canada résilie l'ensemble du contrat :
- (i) pour manquement;
 - (ii) pour des raisons pratiques à la suite de la décision ou de la recommandation d'un tribunal ou d'une cour, énonçant que le contrat peut être résilié, faire l'objet d'une autre demande de soumissions ou être attribué à un autre fournisseur;
 - (iii) pour des raisons de commodité dans les dix jours ouvrables suivant l'attribution du contrat.

7.4 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et les conditions désignées par un numéro, une date et un titre sont énoncées dans le Guide des CUA (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>), publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

- (a) **Conditions générales** :
- (i) Le document 2035 (2018/06/21), Conditions générales – besoins plus complexes de services, s'applique au contrat et en fait partie intégrante.

En ce qui concerne l'article 30, Résiliation pour raisons de commodité, des conditions générales 2035, la sous-section 04 est supprimée et remplacée par les sous-sections 04, 05 et 06 :

4. Les sommes auxquelles l'entrepreneur a droit selon le présent article et les sommes versées ou dues à l'entrepreneur ne doivent pas dépasser, au total, le prix contractuel.
 5. Si l'autorité contractante résilie le contrat en totalité et que les articles de l'accord comprennent une garantie des travaux minimums, le montant total à verser à l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser le plus élevé des deux montants suivants :
 - (a) le montant total auquel a droit l'entrepreneur selon le présent article, en plus des montants qui lui ont été versés, des montants qui lui seront dus en plus des montants qui devront lui être payés en vertu de la garantie des travaux minimums, ou les montants qui lui sont dus à la date de la résiliation;
 - (b) le montant payable selon la garantie des travaux minimums, moins les montants qui ont été versés, qui sont dus ou qui seront dus à l'entrepreneur à la date de la résiliation.
 6. Sauf dans la mesure prévue au présent article, l'entrepreneur n'aura aucun recours, notamment en ce qui concerne les dommages-intérêts, la compensation, la perte de profit et l'indemnité découlant de tout avis de résiliation donné par le Canada en vertu du présent article. L'entrepreneur convient de rembourser immédiatement au Canada toute partie de tout paiement anticipé non liquidé à la date de la résiliation.
- (b) **Conditions générales supplémentaires :**
- Les conditions générales supplémentaires qui suivent :
- (i) 4002 (2010/08/16), Conditions générales supplémentaires – Services d'élaboration ou de modification de logiciels;
 - (ii) 4006 (2010/08/16), Conditions générales supplémentaires – L'entrepreneur détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux;
- s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

7.5 Exigences relatives à la sécurité

Les exigences relatives à la sécurité suivantes (Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité numéro 19 et clauses connexes fournies par le Programme de sécurité des contrats), conformément à l'annexe B de l'arrangement en matière d'approvisionnement), s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

1. L'entrepreneur doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat, une cote de sécurité d'installation valable au niveau **SECRET**, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS/CLASSIFIÉS, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de sécurité du personnel valable au niveau **FIABILITÉ, CONFIDENTIEL** ou **SECRET** tel que requis, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
3. L'entrepreneur NE DOIT PAS emporter de renseignements PROTÉGÉS/CLASSIFIÉS hors des établissements de travail visés; et l'entrepreneur doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il l'a respecte.
4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE doivent pas être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
5. L'entrepreneur doit respecter les dispositions :

- a. de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe « C »;
- b. du *Manuel de la sécurité industrielle* (dernière édition).

EXIGENCE SUPPLÉMENTAIRE DE SÉCURITÉ DE L'ASFC :

- (a) De plus, l'ASFC effectuera sa propre vérification de la cote de fiabilité ou secret des ressources avant le début des travaux et de temps à autre durant la période du contrat. L'évaluation de la cote de fiabilité effectuée par l'ASFC comprendra la vérification du crédit effectuée par un agent de sécurité autorisé de la Section des enquêtes de sécurité sur le personnel (SESP) de l'ASFC, la prise d'empreinte et toutes les autres vérifications de sécurité requises. En ce qui concerne les ressources, le fournisseur doit présenter l'information suivante sur demande du responsable technique :
 - (i) le niveau courant de la cote de sécurité du personnel délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC ;
 - (ii) formulaire SCT 330-23 dûment rempli et signé – Formulaire de vérification de sécurité, de consentement et d'autorisation du personnel (<https://www.tbs-sct.gc.ca/tbsf-fsct/330-23-fra.asp>)
- (b) Dans l'éventualité qu'une ressource ne passe pas la vérification du SESP, le Canada pourrait immédiatement, et sans autre préavis, résilier le contrat pour manquement conformément aux conditions générales.

7.6 Période du contrat

- (a) **Période du contrat :** La « période du contrat » représente toute la période au cours de laquelle l'entrepreneur est obligé d'exécuter les travaux et comprend :
 - (i) la « période initiale du contrat » qui commence à la date d'attribution du contrat et qui prend fin deux ans plus tard;
 - (ii) la période de prolongation de ce contrat, si le Canada décide de se prévaloir des options énoncées dans le contrat.
- (b) **Option de prolongation du contrat :**
 - (i) L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus deux périodes supplémentaires de deux années chacune, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte, au cours de la période prolongée du contrat, d'être payé conformément aux dispositions applicables définies dans la base de paiement.
 - (ii) Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en faisant parvenir un avis écrit à l'entrepreneur avant la date d'échéance du contrat. Cette option ne peut être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

7.7 Responsables

(a) Autorité contractante

L'autorité contractante dans le cadre du contrat est :

Nom : Silvana Mansour

Titre : Spécialiste en approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction : Direction de l'acquisition des services professionnels

Adresse : Les Terrasses de la Chaudière, 10, rue Wellington, Gatineau (Québec)
Téléphone : 613-858-9935
Adresse électronique : silvana.b.mansour@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification du contrat doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus à la suite de la réception de demandes ou d'instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

(b) Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Adresse électronique : _____

Le responsable technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat, et il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements touchant la portée des travaux. De telles modifications ne peuvent être effectuées que par l'entremise d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

(c) Représentant de la Division de l'approvisionnement et de la gestion des biens stratégiques (DAGBS)

Le représentant de la DAGBS pour le contrat est :

Nom: _____
Titre: _____
Organization: _____
Adresse: _____
Téléphone: _____
Télécopieur: _____
Adresse électronique : _____

Le représentant de la DAGBS est le représentant du ministère ou de l'agence pour l'émission de l'Autorisation de tâches au nom du responsable technique.

(d) Représentant de l'entrepreneur

[À déterminer]

7.8 Divulgence proactive des contrats conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant des renseignements sur son statut d'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la *Loi sur la gestion de la fonction publique*, l'entrepreneur a convenu que ces renseignements seront affichés sur les sites Web ministériels, dans le cadre des rapports de divulgation proactive, conformément à l'*Avis sur la politique des marchés 2012-2* du Secrétariat du Conseil du Trésor.

7.9 Paiement

(a) Base de paiement

- (i) **Services professionnels fournis dans le cadre d'une autorisation de tâches avec un prix maximum:** Pour les services professionnels exigés par le Canada, en conformité avec une autorisation de tâches émise de façon officielle, le Canada paiera à

l'entrepreneur, rétroactivement, jusqu'à concurrence du prix maximum pour l'autorisation de tâches, pour les heures réellement travaillées ainsi que pour tout produit issu de ce travail conformément aux tarifs journaliers fermes tout compris établis à l'annexe « B », Base de paiement, taxes applicables en sus. Les périodes de travail de moins d'une journée seront calculées proportionnellement aux heures travaillées en fonction d'une journée de travail de 7,5 heures.

- (ii) **Services professionnels fournis dans le cadre d'une autorisation de tâches à un prix ferme** : Pour la prestation de services professionnels, sur demande par le Canada et conformément à une autorisation de tâches émise de façon officielle, le Canada paiera à l'entrepreneur le prix ferme établi dans l'autorisation de tâches (selon les tarifs journaliers fermes tout compris établis à l'annexe « B », taxes applicables en plus.
 - (iii) **Frais de déplacement et de subsistance – Directive sur les voyages du Conseil national mixte** : L'entrepreneur sera remboursé pour les frais de déplacement et de subsistance autorisés qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour les frais administratifs généraux ou le profit, conformément aux indemnités relatives aux repas et à l'utilisation d'un véhicule privé qui sont précisées aux appendices B, C et D de la *Directive sur les voyages du Conseil national mixte*, et selon les autres dispositions de la Directive qui font référence aux « voyageurs » plutôt qu'aux « employés ». Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le responsable technique. L'entrepreneur sera payé pour les heures consacrées au déplacement, conformément au taux quotidien ferme établi à l'annexe « B », fondé sur une journée de travail de 7,5 heures.
 - (iv) **Attribution concurrentielle** : L'entrepreneur reconnaît que le contrat a été attribué à l'issue d'un processus concurrentiel. Aucun montant supplémentaire ne sera versé à l'entrepreneur en compensation d'erreurs, d'oublis ou de mauvaises interprétations ou estimations dans sa soumission.
 - (v) **Taux quotidiens fermes de l'entrepreneur** : L'entrepreneur accepte que les taux énoncés dans l'annexe « B » demeurent fermes pendant toute la période du contrat, sauf pour ce qui est prévu dans les conditions expresses du contrat. En vertu de l'article 18 (1) des Conditions générales 2035 du Guide des CUA, l'entrepreneur reconnaît que son obligation de fournir les services conformément aux taux fermes énoncés à l'annexe « B » n'est pas visée par l'application d'une loi existante ou de toute nouvelle loi qui pourrait entrer en vigueur pendant la période du contrat.
 - (vi) **Taux des services professionnels** : D'après l'expérience du Canada, les soumissionnaires proposeront parfois des taux pour une ou plusieurs catégories de ressources au moment de la soumission qu'ils refuseront plus tard de respecter, en affirmant que ces taux ne leur permettent pas de recouvrer les frais ou de rentabiliser leurs activités. Cela annule les avantages que le Canada aurait pu retirer de ce contrat. Si l'entrepreneur ne répond pas ou refuse de présenter une personne possédant les compétences décrites dans le contrat dans le délai prévu au contrat (ou qu'il propose plutôt de présenter quelqu'un d'une autre catégorie, à un taux différent), même si le Canada résilie le contrat en totalité ou en partie ou choisit de se prévaloir de ses droits en vertu des conditions générales, le Canada peut imposer des sanctions ou prendre des mesures conformément à la Politique sur les mesures correctives du rendement des fournisseurs (ou l'équivalent) de TPSGC en vigueur. Ces mesures peuvent comprendre une évaluation de laquelle peut découler l'imposition à l'entrepreneur de conditions qu'il devra respecter pour continuer à faire affaire avec le Canada ou une radiation complète de l'entrepreneur l'empêchant de soumissionner à l'avenir.
- (b) **Limitation des dépenses – Total cumulatif de toutes les autorisations de tâche**
- (i) La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur dans le cadre du contrat pour toutes les autorisations de tâches émises de façon officielle, y compris toute modification,

ne doit pas dépasser le montant énoncé à la page 1 du contrat, moins les taxes applicables. En ce qui concerne le montant inscrit à la première page du contrat, les droits de douane sont exclus, et les taxes applicables sont incluses.

- (ii) Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins qu'une augmentation n'ait été approuvée, par écrit, par l'autorité contractante.
- (iii) L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :
 - (A) lorsque 75 % de la somme est engagée; ou
 - (B) quatre mois avant la date d'expiration du contrat; ou
 - (C) dès que l'entrepreneur juge que la somme est insuffisante pour l'achèvement des travaux requis dans le cadre des autorisations de tâches autorisées, y compris toutes révisions,selon la première éventualité.
- (iv) Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds supplémentaires requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

(c) **Modalités de paiement – Paiement mensuel**

Le Canada paiera l'entrepreneur chaque mois pour les travaux achevés pendant le mois visé par la facture conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- (i) une facture exacte et complète ainsi que tout autre document au contrat ont été présentés conformément aux instructions relatives à la facturation prévues au contrat;
- (ii) tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- (iii) les travaux exécutés ont été acceptés par le Canada.

(d) **Modalités de paiement pour les autorisations de tâches avec un prix maximum** : Pour chaque autorisation de tâches valide émise conformément au contrat et qui comprend un prix maximum :

- (i) Le Canada paiera l'entrepreneur une fois par mois uniquement, conformément à la base de paiement. L'entrepreneur doit présenter des feuilles de présence pour chaque ressource, indiquant le nombre de jours et d'heures de travail effectués, pour justifier les montants réclamés sur la facture.
- (ii) Une fois que le Canada aura payé le prix maximum pour l'autorisation de tâches, il n'aura plus à verser d'autres montants, mais l'entrepreneur devra achever les travaux décrits dans l'autorisation de tâches et correspondant au prix maximum de l'autorisation de tâches. Si les travaux décrits dans l'autorisation de tâches sont terminés plus tôt que prévu, et que leur coût (en fonction de la durée des travaux confirmée par les feuilles de présence), selon les tarifs établis dans le contrat, est inférieur au prix maximum de l'autorisation de tâches, le Canada ne sera tenu de payer que le temps consacré à la réalisation des travaux liés à l'autorisation de tâches.

(e) **Modalités de paiement pour les autorisations de tâches à prix ferme – Paiement forfaitaire à la fin des travaux** : Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux liés à l'autorisation de tâches valide seront terminés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- (i) une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé au contrat ont été présentés conformément aux instructions relatives à la facturation prévues au contrat;
- (ii) tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;

- (iii) les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

Remarque à l'intention des soumissionnaires : Si applicable, le ou les instrument(s) de paiement électronique de factures indiqué(s) par le soumissionnaire à la pièce jointe « 3.2 » fera ou feront partie de tout contrat subséquent.

(f) **Paiement électronique de factures – contrat**

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- (i) Carte d'achat Visa ;
- (ii) Carte d'achat MasterCard ;
- (iii) Dépôt direct (national et international) ;
- (iv) Échange de données informatisées (EDI) ;
- (v) Virement télégraphique (international seulement) ;
- (vi) Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

(g) **Vérification du temps**

Le temps facturé et l'exactitude du système d'enregistrement du temps de l'entrepreneur peuvent faire l'objet d'une vérification par le Canada, avant ou après que l'entrepreneur a été payé. Si la vérification est effectuée après le paiement, l'entrepreneur s'engage à rembourser tout montant versé en trop, à la demande du Canada.

(h) **Crédits de paiement**

(i) **Incapacité de fournir une ressource :**

- (A) Si l'entrepreneur ne peut fournir, dans le délai prescrit par le contrat, une ressource en services professionnels qui possède toutes les qualifications demandées, l'entrepreneur doit verser au Canada un montant égal au tarif journalier (pour une journée de travail de 7,5 heures) de la ressource demandée pour chaque journée (ou portion de journée) de retard à fournir la ressource, jusqu'à un maximum de dix (10) jours.
- (B) **Mesures correctives** : Si, conformément à cet article, les crédits sont applicables durant deux mois consécutifs ou durant trois mois sur une période de douze mois, l'entrepreneur doit présenter un plan d'action écrit décrivant les mesures qui seront prises pour éviter que le problème ne se produise de nouveau. L'entrepreneur aura cinq jours ouvrables pour présenter le plan d'action au client et à l'autorité contractante, et 20 jours ouvrables pour corriger le problème sous-jacent.
- (C) **Résiliation pour non-respect du niveau de disponibilité** : Outre les autres droits qui lui sont conférés dans le cadre du contrat, le Canada peut résilier le contrat pour manquement, conformément aux conditions générales, en donnant à l'entrepreneur un avis écrit de trois (3) mois lui faisant part de son intention, si :
 - (1) le montant total de crédits pour un cycle de facturation mensuelle donné a atteint 10 % de la facture mensuelle; ou
 - (2) les mesures correctives présentées par l'entrepreneur, décrites ci-dessus, n'ont pas été prises.

La résiliation du contrat entrera en vigueur à la fin de la période de trois (3) mois, sauf si le Canada détermine que l'entrepreneur a mis en œuvre les mesures correctives de façon satisfaisante pendant cette période.

- (ii) **Les crédits s'appliquent pendant toute la durée du contrat** : Les parties conviennent que les crédits s'appliquent pendant toute la durée du contrat.
 - (iii) **Crédits représentant des dommages-intérêts** : Les parties conviennent que les crédits sont des dommages-intérêts et qu'ils représentent la meilleure estimation préalable de la perte pour le Canada dans l'éventualité du manquement applicable. Les crédits ne sont pas une pénalité et ne doivent pas être considérés comme tels.
 - (iv) **Droit du Canada d'obtenir le paiement** : Les parties conviennent que ces crédits représentent une dette déterminée. Afin d'obtenir le paiement des crédits, le Canada est autorisé en tout temps à retenir, à recouvrer ou à déduire tout montant dû et impayé de toute somme due à l'entrepreneur par le Canada de temps à autre.
 - (v) **Droits et recours du Canada non limités** : Les parties conviennent que rien dans le présent article ne limite les droits ou les recours dont le Canada peut se prévaloir conformément au présent contrat (y compris le droit de résilier le contrat pour manquement) ou en vertu de la loi en général.
 - (vi) **Droits de vérification** : Le calcul de l'entrepreneur relatif aux crédits dans le cadre du contrat peut être vérifié par le service de vérification du gouvernement, à la discrétion de l'autorité contractante, avant ou après le versement du paiement à l'entrepreneur. L'entrepreneur doit coopérer entièrement avec le Canada au cours de la réalisation de toute vérification en permettant au Canada d'accéder à tous les documents et systèmes que le Canada juge nécessaires pour veiller à ce que tous les crédits aient été correctement imputés au Canada dans les factures de l'entrepreneur. Si une vérification démontre que des factures passées contiennent des erreurs de calcul des crédits, l'entrepreneur doit payer au Canada le montant, tel qu'il a été déterminé par la vérification, qui aurait dû être crédité au Canada, en plus des intérêts, à compter de la date à laquelle le Canada a versé le paiement excédentaire jusqu'à la date du remboursement (le taux d'intérêt est le taux officiel d'escompte par année de la Banque du Canada en vigueur à la date à laquelle le crédit était dû au Canada, plus 1,25 % par année). Si, à la suite d'une vérification, le Canada détermine que les documents ou les systèmes de l'entrepreneur servant à déterminer, à calculer ou à enregistrer les crédits ne sont pas adéquats, l'entrepreneur devra mettre en œuvre toutes les mesures supplémentaires exigées par l'autorité contractante pour remédier au problème.
- (i) **Aucune obligation de payer pour des travaux non effectués en raison de la fermeture des bureaux du gouvernement**
- (i) Si l'entrepreneur, ses employés, ses sous-traitants ou ses représentants fournissent des services dans les locaux du gouvernement dans le cadre du contrat et que ces locaux ne sont pas accessibles en raison de l'évacuation ou de la fermeture des bureaux du gouvernement, et que le travail n'est pas effectué en raison de cette fermeture, le Canada n'a pas la responsabilité de payer l'entrepreneur pour le travail qu'il aurait exécuté s'il n'y avait pas eu de fermeture des bureaux.
 - (ii) Si l'entrepreneur, ses employés, ses sous-traitants ou ses agents ne peuvent accéder aux locaux du gouvernement où ils assurent des services en vertu du contrat en raison d'une grève ou d'un lock-out, et que cette situation les empêche de faire leur travail, le Canada n'est pas tenu de payer l'entrepreneur pour les travaux qui auraient pu être effectués s'il avait eu accès aux locaux.

7.10 Instructions relatives à la facturation

- (a) L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'information exigée dans les conditions générales.
- (b) La facture de l'entrepreneur doit comporter un poste pour chaque sous-alinéa de la base de paiement, et elle doit porter les numéros d'autorisations de tâches applicables.

- (c) En soumettant des factures, l'entrepreneur atteste que les biens et services ont été livrés et que tous les frais sont conformes aux dispositions de la base de paiement du contrat, y compris les frais résultant de l'exécution des travaux par des sous-traitants.
- (d) L'entrepreneur doit remettre au bureau de paiement du responsable technique (ASFC-Finance) l'original ainsi qu'une copie de chaque facture, et une copie à l'autorité contractante.
- (e) Toutes les factures doivent être soumises sur une base mensuelle selon la méthode suivante :

Courriel : Vendors-fournisseurs@cbsa-asfc.gc.ca

Cette adresse courriel doit être utilisée pour la soumission de factures et pour les demandes de renseignements sur les paiements. Seuls les fichiers électroniques lisibles (PDF, Word, Excel) seront acceptés; Tous les autres seront retournées.

(f) Dépôt direct:

Le Gouvernement du Canada éliminera bientôt les chèques du gouvernement fédéral; Nous encourageons fortement les entreprises qui fournissent des biens et des services au Gouvernement du Canada à s'inscrire au dépôt direct pour les comptes à payer.

Veillez communiquer avec ca-ci@cbsa-asfc.gc.ca pour obtenir des renseignements supplémentaires afin de confirmer le processus d'inscription au dépôt direct et les étapes à suivre.

REMARQUE IMPORTANTE: Si un fournisseur omet des renseignements requis sur le traitement des paiements de la facture, la facture sera retournée à la discrétion de l'ASFC et ne sera pas payé jusqu'à ce qu'un référencement de paiement valide soit fourni.

7.11 Attestations

- (a) Sauf indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur dans sa soumission ou avant l'attribution du contrat, toute proposition de prix relative aux autorisations de tâches et la coopération constante quant à la fourniture de renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat, et le fait de ne pas les respecter constitue un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

7.12 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Manquement de la part de l'entrepreneur

L'entrepreneur comprend et convient que, lorsqu'il conclut un Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi avec le Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada, cet accord doit demeurer valide pendant toute la durée du contrat. Si cet accord devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la « Liste d'admissibilité limitée à soumissionner au Programme de contrats fédéraux ». L'imposition d'une telle sanction par EDSC sera considérée non conforme aux modalités du contrat.

- (a)

7.13 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties doivent être déterminées par ces lois.

7.14 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste :

- (a) les articles de la convention, ainsi que les différentes clauses du Guide des CCUA qui sont incorporées par renvoi dans les articles de la convention;
- (b) les conditions générales supplémentaires, selon l'ordre suivant :
 - (i) 4002 (2010/08/16), Conditions générales supplémentaires – Services d'élaboration ou de modification de logiciels,
 - (ii) 4006 (2010/08/16), Conditions générales supplémentaires – L'entrepreneur détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux,
- (c) les conditions générales 2035 (2018/06/21) – besoins plus complexes de services;
- (d) l'annexe A, Énoncé des travaux, y compris ses appendices, comme suit :
 - (i) Appendice A de l'annexe A – Procédures d'attribution de tâches,
 - (ii) Appendice B de l'annexe A – Formulaire d'autorisation de tâches,
 - (iii) Appendice C de l'annexe A – Critères d'évaluation des ressources et tableau de réponses,
 - (iv) Appendice D de l'annexe A – Attestations à l'étape de l'autorisation de tâches;
- (e) l'annexe B – Base de paiement;
- (f) l'annexe C, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- (g) les autorisations de tâches émises de façon officielle et toute attestation requise (y compris toutes les annexes, s'il y a lieu);
- (h) la soumission de l'entrepreneur datée du _____ (*inscrire la date de la soumission*) [*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat*], « clarifiée le _____ » ou « modifiée le _____ » (*inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications, le cas échéant*).

7.15 Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

- (a) Clause du guide des CCUA A2000C (2006/06/16) Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

Remarque à l'intention des soumissionnaires : Cette clause ou la suivante (selon que le soumissionnaire retenu est un entrepreneur canadien ou un entrepreneur étranger) fera partie de tout contrat subséquent.

7.16 Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

- (a) Clause du guide des CCUA A2001C (2006/06/16) Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

7.17 Exigences en matière d'assurance

- (a) **Conformité aux exigences en matière d'assurance**
 - (i) L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance énoncées dans le présent article. Il doit conserver la couverture exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat ni ne la diminue.

- (ii) L'entrepreneur doit décider si une couverture supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et se conformer aux lois applicables. Toute couverture supplémentaire est à la charge de l'entrepreneur et souscrite pour son bénéfice et sa protection.
 - (iii) L'entrepreneur devrait faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada, et le certificat d'attestation d'assurance doit confirmer que la police d'assurance satisfaisant aux exigences est en vigueur. Si le certificat d'attestation d'assurance n'est pas rempli et fourni comme il est demandé, l'autorité contractante en informera l'entrepreneur et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus sera considéré comme un manquement aux conditions générales. L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée conforme de toutes les polices d'assurance applicables.
- (b) **Assurance responsabilité civile commerciale**
- (i) L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile des entreprises d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
 - (ii) La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
 - (A) Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
 - (B) Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
 - (C) Produits et activités réalisées : Couverture pour les blessures corporelles ou les dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités réalisées par l'entrepreneur.
 - (D) Préjudices personnels : La couverture devrait inclure notamment la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
 - (E) Responsabilité réciproque/séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans les limites prévues par la couverture. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été établie pour chacun d'eux.
 - (F) Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au présent contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions d'assurance contractuelle.
 - (G) Les employés et, le cas échéant, les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
 - (H) Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail ou par un programme semblable).

- (I) Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités accomplies : La police doit prévoir la couverture des dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance standard.
- (J) Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
- (K) S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
- (L) Responsabilité civile indirecte du propriétaire ou de l'entrepreneur : Couvre les dommages découlant des activités d'un sous-traitant que l'entrepreneur est juridiquement responsable de payer.
- (M) Préjudices découlant de la publicité : L'avenant doit notamment inclure le piratage ou l'appropriation illicite d'idées, ou la violation de droits d'auteur, de marques de commerce, de titres ou de slogans.

(c) **Assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions**

- (i) L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions (également appelée assurance responsabilité civile professionnelle) d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 1 000 000 \$ par perte et suivant le total annuel, y compris les frais de défense.
- (ii) S'il s'agit d'une assurance responsabilité professionnelle sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
- (iii) L'avenant suivant doit être compris :

Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.

7.18 Limitation de la responsabilité – Gestion de l'information/technologie de l'information

- (a) Le présent article s'applique malgré toute autre disposition du contrat et remplace l'article des conditions générales intitulé « Responsabilité ». Toute mention dans le présent article de dommages causés par l'entrepreneur comprend les dommages causés par ses employés, ainsi que ses sous-traitants, ses mandataires et ses représentants, ainsi que leurs employés. Le présent article s'applique, que la réclamation soit fondée contractuellement sur un délit civil ou un autre motif de poursuite. L'entrepreneur n'est pas responsable envers le Canada de l'exécution ou de la non-exécution du contrat, sauf dans les cas précisés dans le présent article et dans tout autre article du contrat préétablissant des dommages-intérêts. L'entrepreneur est uniquement responsable des dommages indirects, particuliers ou consécutifs, dans la mesure décrite dans le présent article, même si l'entrepreneur a été avisé de la possibilité de ces dommages.

(b) **Responsabilité de première partie :**

- (i) L'entrepreneur est entièrement responsable envers le Canada de tous les dommages, y compris les dommages indirects, particuliers ou consécutifs, causés par l'exécution ou la non-exécution du contrat par l'entrepreneur et qui se rapportent à :
 - (A) toute violation des droits de propriété intellectuelle, dans la mesure où l'entrepreneur viole l'article des conditions générales intitulé « Atteinte aux droits de propriété intellectuelle et redevances »;
 - (B) toute blessure physique, y compris la mort.

- (ii) L'entrepreneur est responsable de tous les dommages directs causés par l'exécution ou la non-exécution du contrat et touchant des biens personnels ou des biens immobiliers qui appartiennent au Canada ou qui sont occupés par celui-ci.
- (iii) Chaque partie est responsable de tous les dommages directs causés par son manquement à l'obligation de confidentialité dans le cadre du contrat. Chaque partie est également responsable de tous les dommages indirects, particuliers ou consécutifs relatifs à sa divulgation non autorisée de secrets de fabrication de l'autre partie (ou des secrets de fabrication d'un tiers fournis par une partie à une autre aux termes du contrat) ayant trait à la technologie de l'information.
- (iv) L'entrepreneur est responsable de tous les dommages directs qui se rapportent à une charge ou à une réclamation liée à toute portion des travaux pour lesquels le Canada a effectué un paiement. Cette disposition ne s'applique pas aux charges ou réclamations relatives aux droits de propriété intellectuelle, lesquelles sont traitées au sous-alinéa (i) (A) susmentionné.
- (v) L'entrepreneur est également responsable de tout autre dommage direct causé au Canada par l'exécution ou la non-exécution du contrat par l'entrepreneur et qui se rapporte à :
 - (A) tout manquement aux obligations en matière de garantie en vertu du contrat, jusqu'à concurrence du coût total payé par le Canada (y compris toute taxe applicable) pour les biens et les services touchés par le manquement;
 - (B) tout autre dommage direct, y compris tous les frais directs identifiables afférents au Canada pour faire appel à une autre partie dans le cadre des travaux si le contrat est résilié en totalité ou en partie pour non-exécution, jusqu'à concurrence d'un maximum global correspondant à la plus élevée des deux valeurs suivantes pour l'application de ce sous-alinéa (B) : 75 % du coût total estimatif (le montant indiqué à la première page du contrat dans la case intitulée « Coût total estimatif » ou le montant indiqué sur chaque commande subséquente, bon de commande ou tout autre document utilisé pour commander des biens ou des services dans le cadre du présent instrument), ou 1 000 000 \$.

En aucun cas, la responsabilité totale de l'entrepreneur aux termes de l'alinéa (v) ne dépassera le montant le plus élevé entre le coût total estimatif (comme défini plus haut) du contrat ou 1 000 000 \$.
- (vi) Si les dossiers ou les données du Canada sont endommagés à la suite d'une négligence ou d'un acte délibéré de l'entrepreneur, la seule responsabilité de l'entrepreneur consiste à rétablir, à ses frais, les dossiers et les données du Canada en utilisant la copie de sauvegarde la plus récente conservée par le Canada. Ce dernier doit s'assurer de sauvegarder adéquatement ses documents et ses données.
- (c) **Réclamations de tiers :**
 - (i) Que la réclamation soit faite au Canada ou à l'entrepreneur, chaque partie convient qu'elle est responsable des dommages qu'elle cause à tout tiers relativement au contrat, tel que stipulé dans un accord de règlement ou ultimement déterminé par une cour compétente, si la cour détermine que les parties sont conjointement et solidairement responsables ou qu'une seule partie est uniquement et directement responsable envers le tiers. Le montant de la responsabilité sera celui précisé dans l'accord de règlement ou déterminé par le tribunal comme ayant été la portion des dommages que la partie a causés au tiers. Aucun accord de règlement ne lie une partie, sauf si ses représentants autorisés l'ont approuvé par écrit.
 - (ii) Si le Canada doit, en raison d'une responsabilité conjointe et individuelle ou d'une responsabilité conjointe et solidaire, payer un tiers pour des dommages causés par l'entrepreneur, l'entrepreneur doit rembourser au Canada le montant ultimement déterminé par un tribunal compétent comme étant la portion de l'entrepreneur des

dommages qu'il a lui-même causés au tiers. Toutefois, malgré l'alinéa (i), lequel concerne les dommages-intérêts spéciaux, indirects ou consécutifs subis par des tiers et couverts par le présent article, l'entrepreneur est uniquement responsable de rembourser au Canada la portion des dommages qu'il a causés sur le montant total que doit verser le Canada à un tiers sur ordre d'un tribunal, en raison d'une responsabilité conjointe et individuelle relativement à la violation des droits de propriétés intellectuelles; de blessures physiques, y compris la mort; des dommages touchant les biens personnels matériels ou immobiliers d'un tiers; toute charge ou tout privilège sur toute portion des travaux; ou du non-respect de la confidentialité.

- (iii) Les parties sont uniquement responsables l'une envers l'autre des dommages causés à des tiers dans la mesure décrite dans le paragraphe (c).

7.19 Entrepreneur en coentreprise

- (a) L'entrepreneur confirme que le nom de la coentreprise est [redacted] et qu'elle est formée des membres suivants : *[énumérer les membres de la coentreprise nommés dans la soumission originale de l'entrepreneur]*.
- (b) Pour ce qui est des rapports entre les membres de cette coentreprise, chacun d'eux adopte les conventions, fait les déclarations et offre les garanties suivantes (le cas échéant) :
- (i) [redacted] a été nommé en tant que « membre représentant » de la coentreprise et est pleinement habilité à intervenir à titre de mandataire de chacun des membres de cette coentreprise pour ce qui est de toutes les questions se rapportant au présent contrat;
- (ii) en informant le membre représentant, le Canada sera réputé avoir informé tous les membres de cette coentreprise;
- (iii) toutes les sommes versées par le Canada au membre représentant seront réputées avoir été versées à tous les membres.
- (c) Tous les membres conviennent que le Canada peut, à sa discrétion, résilier le contrat en cas de conflit entre les membres lorsque, de l'avis du Canada, ce conflit nuit d'une manière ou d'une autre à l'exécution des travaux.
- (d) Tous les membres de la coentreprise sont conjointement et individuellement ou solidairement responsables de l'exécution du contrat en entier.
- (e) L'entrepreneur reconnaît que toute modification apportée à la composition de la coentreprise (soit un changement dans le nombre de ses membres ou la substitution d'une autre personne morale à un membre existant) constitue une cession et est soumise aux dispositions des conditions générales du contrat.
- (f) L'entrepreneur reconnaît que, le cas échéant, toutes les exigences contractuelles relatives aux biens contrôlés et à la sécurité s'appliquent à chaque membre de la coentreprise.

Remarque à l'intention des soumissionnaires : *Le présent article sera supprimé si le soumissionnaire auquel on attribue le contrat n'est pas une coentreprise. Si l'entrepreneur est une coentreprise, cette clause sera complétée par l'information de sa soumission.*

7.20 Services professionnels – Généralités

- (a) L'entrepreneur doit fournir des services professionnels sur demande, tels qu'ils sont précisés dans le présent contrat. Toutes les ressources fournies par l'entrepreneur doivent posséder les compétences décrites dans le contrat (notamment celles relatives à l'expérience, aux titres professionnels, aux études, aux aptitudes linguistiques et à la cote de sécurité) et être capables de fournir les services exigés selon les échéances précisées dans le contrat.
- (b) Si l'entrepreneur ne livre pas les produits livrables (à l'exception d'une personne précise) ou n'effectue pas les tâches décrites dans le contrat dans les délais prescrits, en plus de ne pas se

conformer à tout autre droit ou recours dont le Canada peut se prévaloir en vertu du contrat ou de la loi, le Canada peut informer l'entrepreneur du manquement et peut exiger que ce dernier fournisse au responsable technique, dans les dix (10) jours ouvrables, un plan écrit décrivant les mesures que l'entrepreneur entend prendre pour remédier au problème. L'entrepreneur doit préparer le plan et le mettre en œuvre à ses frais.

- (c) L'article intitulé « Remplacement d'individus spécifiques » des conditions générales 2035 a été supprimé et remplacé par ce qui suit :

Remplacement d'individus spécifiques

- (i) Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de fournir les services d'une personne en particulier désignée dans le contrat pour exécuter les travaux, il doit, dans les cinq jours ouvrables suivant la réception de l'avis concernant le départ de la personne en question ou son incapacité à entamer les travaux (ou si le Canada en a demandé le remplacement, dans les dix jours ouvrables suivant la remise d'un avis à cet effet), fournir à l'autorité contractante ce qui suit :
- (A) le nom, les qualifications et l'expérience d'un remplaçant proposé disponible immédiatement;
 - (B) les renseignements de sécurité sur le remplaçant proposé exigés par le Canada, s'il y a lieu.

Les qualifications et l'expérience du remplaçant doivent être équivalentes ou supérieures à celles de la ressource initiale.

- (ii) Sous réserve d'un retard justifiable, lorsque le Canada constate qu'une personne désignée dans le contrat pour fournir les services n'a pas été mise à disposition ou ne réalise pas les travaux, l'autorité contractante peut choisir :
- (A) de revendiquer les droits du Canada ou d'exercer un recours en vertu du contrat ou de la loi, y compris de résilier le contrat en totalité ou en partie, pour manquement, en vertu de l'article intitulé « Manquement de la part de l'entrepreneur »;
 - (B) d'évaluer les renseignements fournis en vertu du sous-alinéa c)(i) ci-dessus ou, s'ils n'ont pas encore été fournis, d'exiger que l'entrepreneur propose un remplaçant que le responsable technique devra évaluer. Les compétences et l'expérience du remplaçant doivent être équivalentes ou supérieures à celles de la ressource initiale et être jugées satisfaisantes par le Canada. Une fois le remplaçant évalué, le Canada pourra l'accepter, exercer les droits décrits à la division (ii) (A) ci-dessus ou encore exiger qu'on lui propose un autre remplaçant en vertu de l'alinéa c).

En cas de retard justifiable, le Canada pourra exercer les options décrites à la division c) (ii) (B) ci-dessus au lieu de résilier le contrat en vertu de l'article « Retard justifiable ». La non-disponibilité d'une ressource en raison d'une affectation à un autre contrat ou projet (y compris ceux de l'État) exécuté par l'entrepreneur ou l'une de ses sociétés affiliées ne constitue pas un retard justifiable.

- (iii) L'entrepreneur ne doit en aucun cas permettre que les travaux soient exécutés par des remplaçants non autorisés. L'autorité contractante peut ordonner qu'une ressource originale ou qu'un remplaçant cesse d'exécuter les travaux. L'entrepreneur doit alors se conformer sans délai à cet ordre. Le fait que l'autorité contractante n'ordonne pas qu'une ressource cesse d'exécuter les travaux n'a pas pour effet de relever l'entrepreneur de son obligation de satisfaire aux exigences du contrat.
- (iv) Les obligations énoncées dans le présent article s'appliquent en dépit des changements que le Canada pourrait avoir apportés au contexte opérationnel du client.

7.21 Préservation des supports électroniques

- (a) Avant de les utiliser sur l'équipement du Canada ou de les envoyer au Canada, l'entrepreneur doit utiliser un produit régulièrement mis à jour pour balayer les supports électroniques utilisés pour exécuter les travaux afin de s'assurer qu'ils ne contiennent aucun virus informatique ou code malveillant. L'entrepreneur doit informer aussitôt le Canada si un support électronique utilisé pour les travaux renferme des virus informatiques ou autres codes malveillants.
- (b) Si des renseignements ou des documents électroniques sont endommagés ou perdus pendant que l'entrepreneur en a la garde ou en tout temps avant qu'ils ne soient remis au Canada conformément au contrat, y compris en cas d'effacement accidentel, l'entrepreneur doit les remplacer immédiatement à ses frais.

7.22 Exigences relatives à la production de rapports

L'entrepreneur doit remettre au responsable technique les rapports d'étape et tout autre rapport requis par une autorisation de tâches valide. L'entrepreneur doit aussi remettre à l'autorité contractante les rapports d'utilisation périodique des autorisations de tâches, sur une base trimestrielle, conformément à l'article 7.2 (g).

7.23 Déclarations et garanties

Dans sa soumission, l'entrepreneur a fait des déclarations à propos de sa propre expérience et expertise et de celles des ressources qu'il propose qui ont donné lieu à l'attribution du contrat et à l'émission d'autorisations de tâches. L'entrepreneur déclare et certifie que toutes ces déclarations sont véridiques et reconnaît que le Canada s'est fondé sur ces déclarations pour lui attribuer le contrat et lui assigner des travaux par l'intermédiaire des autorisations de tâches. De plus, l'entrepreneur déclare et certifie qu'il a et qu'il aura et maintiendra pendant la durée du contrat, ainsi que tout le personnel et les sous-traitants qui effectueront les travaux, les compétences, l'expérience et l'expertise nécessaires pour mener à bien les travaux conformément au contrat et qu'il a (ainsi que le personnel et les sous-traitants) déjà rendu de pareils services à d'autres clients.

7.24 Mise en œuvre

- (a) **Mise en œuvre des services professionnels** : Si des services professionnels similaires sont actuellement fournis par un autre fournisseur ou par le personnel du Canada, l'entrepreneur est tenu de s'assurer que la transition vers les services qu'il offre en vertu du contrat n'aura pas de répercussions sur les opérations du Canada et de ses utilisateurs, et qu'elle n'entraîne pas une dégradation dans la rapidité ou la qualité du service. L'entrepreneur est tenu d'offrir à ses employés la formation supplémentaire nécessaire pour la réalisation des travaux; le temps passé en formation ou pour se familiariser avec l'environnement du client ne peut être facturé au Canada. On estimera la transition terminée lorsque l'entrepreneur aura démontré, à la satisfaction du responsable technique, qu'il est en mesure de réaliser les travaux. La transition doit se terminer au plus tard 10 jours ouvrables après l'attribution du contrat. Les coûts associés au fait de démontrer que l'entrepreneur est en mesure de fournir les services professionnels sont à la charge de ce dernier.

7.25 Responsabilités relatives au protocole d'identification

L'entrepreneur doit s'assurer que chacun de ses agents, représentants ou sous-traitants (appelés ci-après représentants de l'entrepreneur) respecte les exigences d'auto-identification suivantes :

- (a) Les représentants de l'entrepreneur qui assistent à une réunion du gouvernement du Canada (à l'intérieur ou à l'extérieur de bureaux du Canada) doivent s'identifier en tant que représentants de l'entrepreneur avant le début de la réunion afin de garantir que chaque participant à la réunion est au courant du fait que ces personnes ne sont pas des employés du gouvernement du Canada.
- (b) Pendant l'exécution de tout travail sur un site du gouvernement du Canada, chaque représentant de l'entrepreneur doit être clairement identifié comme tel, et ce, en tout temps.

-
- (c) Si un représentant de l'entrepreneur doit utiliser le système de courriel du gouvernement du Canada dans le cadre de l'exécution des travaux, il doit clairement s'identifier comme étant un agent ou un sous-traitant de l'entrepreneur dans le bloc de signature de tous les messages électroniques qu'il enverra ainsi que dans la section « Propriété ». De plus, ce protocole d'identification doit être utilisé pour toute autre correspondance, communication et documentation.
 - (d) Si le Canada détermine que l'entrepreneur a contrevenu à n'importe laquelle de ses obligations en vertu du présent article, l'entrepreneur doit, à la suite d'un avis écrit du Canada, présenter un plan d'action écrit décrivant les mesures qui seront prises pour éviter que le problème ne se produise de nouveau. L'entrepreneur aura cinq (5) jours ouvrables pour présenter le plan d'action au client et à l'autorité contractante, et vingt (20) jours ouvrables pour corriger la source du problème.
 - (e) En plus de tous ses autres droits dans le cadre du contrat, le Canada peut résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur ne respecte pas les mesures correctives décrites ci-dessus.

ANNEXE A

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1. PRÉSENTATION

Le mandat de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) consiste à offrir des services frontaliers intégrés qui contribuent aux priorités en matière de sécurité nationale et de sécurité publique et qui facilitent la libre circulation des personnes et des marchandises.

Dans le cadre de ce mandat, l'ASFC rend possibles l'administration et la gestion des frontières ainsi que ses activités internes grâce à la conception, au développement, à la mise en œuvre et au soutien continu de solutions et d'outils novateurs.

La Direction générale de l'information, des sciences et de la technologie (DGIST) assure le leadership technologique pour les applications opérationnelles à l'appui des priorités stratégiques de l'ASFC, notamment les programmes administratifs et ministériels de l'Agence. Elle assure une prestation efficace de produits, d'applications et de services technologiques pour répondre aux besoins organisationnels, tout en veillant à l'intégrité et à la disponibilité de toutes les infrastructures technologiques.

La préparation et la stabilité organisationnelles permettent à l'Agence de réaliser son mandat, de donner suite à ses priorités et de s'adapter à un environnement opérationnel en constante évolution. Les investissements dans une infrastructure de TI moderne et l'adoption d'outils de productivité et d'applications administratives modernes permettent à l'ASFC de maintenir une prestation de services de grande qualité et d'améliorer son efficacité.

Ainsi, la Division des systèmes communs et corporatifs (DSCC) est responsable du développement, de la conception, du soutien et de la maintenance d'applications opérationnelles novatrices. Parmi celles-ci figurent des systèmes essentiels aux missions et à haute disponibilité ainsi que des applications servant d'éléments communs pour les intervenants internes et externes. La Division est aussi chargée de concevoir, de développer et d'offrir des solutions d'entreprise favorisant le respect du mandat et des priorités de l'ASFC.

Les principales activités de la Division consistent à :

- assurer la planification, l'analyse, la conception, le développement et la mise en œuvre d'applications d'entreprise pour soutenir les programmes communs et d'entreprise ainsi que les fonctions administratives dans l'ensemble de l'Agence;
- promouvoir la réutilisation par le biais de pratiques exemplaires et de normes établies par l'ASFC en répondant aux besoins simultanés des différents projets de TI, ce qui éliminera la nécessité pour chaque initiative ou projet de financer et de concevoir ces éléments communs;
- jouer le rôle de centre d'expertise pour tous les projets de développement des TI liés aux programmes, aux fonctions et aux activités communs et d'entreprise;
- jouer le rôle de dirigeant technique pour les nouvelles versions et les mises à jour des applications communes et d'entreprise, notamment en concevant des études de cas d'utilisation des systèmes et des documents de conception détaillés ainsi qu'en participant aux examens relatifs à la méthode d'ingénierie des systèmes et à d'autres documents en matière de développement;
- hiérarchiser et encourager les initiatives de développement de la TI auprès des utilisateurs individuels et d'autres secteurs de gestion de la TI;
- coordonner l'approvisionnement, l'intégration et le soutien continu liés aux produits logiciels du

commerce (COTS) et au matériel informatique requis pour répondre aux besoins opérationnels;

- offrir des services de maintenance et de soutien à la production pour un large éventail d'applications communes et d'entreprise.

La Division des systèmes communs et corporatifs (DSCC) est formée de quatre sections. Le mandat de chacune est expliqué ci-dessous.

Entrepôt de données d'entreprise (EDE) et solutions de renseignement d'entreprise (RE)

La section sur l'EDE et le RE est responsable de la conception de solutions liées au RE et à l'exploration de données pour l'entrepôt de données de l'Agence des services frontaliers du Canada et tous ses éléments. Parmi ses principales activités se trouvent l'analyse, la conception et l'acquisition de données de base aux fins de production de rapports. L'entrepôt de données est la principale source d'information pour la production, l'analyse et la présentation de grâce à divers rapports spéciaux, aux portails et aux tableaux de bord de la direction.

Automatisation des processus opérationnels (APO), Intégration des services d'entreprise (ISE, aussi appelée C3E) et Plateforme du commerce électronique des douanes (PCED)

La section de l'APO, de de l'ISE (C3E) et de la PCED comprend quatre unités.

Les unités liées à de l'ISE et à la PCED sont l'équipe de développement de l'intégration de l'ISE (qui appuie les services d'entreprise), l'équipe de développement de la PCED (qui appuie le développement de la série d'applications de la PCED) et l'équipe de soutien de l'ISE (qui offre du soutien au client pour les applications et les services liés au C3E et à la PCED). Ces unités sont spécialisées dans le développement d'applications en matière de services Web à l'échelle de l'entreprise et de services axés sur l'échange de données d'entreprise (EDI). Ces services permettent de gérer l'échange de données entre les organismes externes et les applications et services au sein de l'ASFC. Cette équipe tient à jour des produits commerciaux et personnalisés essentiels qui soutiennent directement les applications d'entreprise.

En ce qui concerne l'équipe de l'automatisation des processus opérationnels (APO), elle est spécialisée dans le développement et la tenue à jour de différents logiciels commerciaux et personnalisés, essentiels ou non, qui répondent aux besoins de nos clients ministériels.

Applications administratives et corporatives

Le mandat de la section des applications administratives et d'entreprise consiste à diriger la conception, le développement, l'intégration et le soutien continu des applications administratives et d'entreprise pour une multitude de clients. Ces systèmes offrent un soutien direct aux fonctions clés et courantes exécutées au sein de chacun des ministères et des organismes fédéraux, comme la correspondance ministérielle, l'accès à l'information, les services de communication, la gestion des biens, la gestion des documents et des dossiers, etc. Elle englobe les produits logiciels personnalisés et commerciaux.

Centre d'expertise techniques de SAP

Le centre d'expertise SAP est composé d'experts en la matière responsables du développement et de l'intégration de solutions dans SAP pour l'Agence. Ils doivent, entre autres, donner des directives, des conseils techniques et des services de soutien en continu relativement aux applications SAP et à l'infrastructure technique sous-jacente. Le CE SAP est aussi chargé du maintien des aspects opérationnels nécessaires au bon fonctionnement des applications ainsi que de la conception, de la mise à l'essai et de l'amélioration des applications faisant partie du portefeuille d'applications de SAP.

Applications et outils des secteurs d'activité

La Division des systèmes communs et corporatifs (DSCC) est responsable du développement, de l'intégration, de la mise en œuvre et du soutien continu concernant bon nombre d'applications et de systèmes des secteurs d'activité. Le tableau ci-dessous montre la liste des applications actuelles, y compris les produits logiciels du commerce, et indique les principaux langages de programmation.

Application/Système/Logiciel commercial	Langages de programmation
Accès à l'information	Logiciel COTS
Grand livre des comptes clients	ABAP
Centre de dépannage des SIA	ASP
ANCILE uPerform (Productivity Pak de SAP)	Logiciel COTS
Apollo – Système de gestion des documents et des dossiers électroniques (GCdocs)	Logiciel COTS
Articulate Storyline	Logiciel COTS
Système automatisé de filtrage de sécurité du personnel	MS Access, VBA
Entrepôt de données	ABAP
CA Clarity	Logiciel COTS
Intranet de l'ASFC	ASP, HTML, JAVASCRIPT, XML
Wiki de l'ASFC	Logiciel COTS
Système central d'inscription aux cours	ASP
Portail des communications	ASP
Système intégré de rapports de gestion	Cognos Framework Manager V10.2
Système intégré de rapports de gestion Entrepôt de données d'entreprise	Cognos Framework Manager V10.2
Système de suivi de la correspondance	Logiciel COTS
Plateforme du commerce électronique des douanes	Java, C++, Visual Basic 6.0, divers langages de script, PERL, DB2 procédures stockées, Spring Framework
Plateforme du commerce électronique des douanes – Utilitaire de requête et de visualisation des données	Visual Basic V6 de Microsoft, DB2 procédures stockées
Programme de calcul de l'intérêt des comptes	Java 1.6, Spring 1.2, HTML, JavaScript, CSS
Passerelle Internet des douanes	Java
Système d'aménagement des horaires des agents des douanes	MS Access 2000
Demande de renseignements aux douanes	Java
Répertoire des bureaux	Java, JavaScript
Bibliothèque d'exécution	Smalltalk
Solution d'impression du Système mondial de gestion des cas (SMGC)	S.O.
Composante de recherche globale	Java

Système de gestion de rapports sur les incidents	Java 6, Flex 3.4.1, Adobe LiveCycle ES4
Recherche intégrée à la frontière	Java
Système intégré d'exécution des douanes	PowerScript
Système de gestion du renseignement	Smalltalk
Système d'interdiction et d'alerte de la frontière	Java
Processus de placement interne	Java 1.6, Hibernate 4.1, Spring 3.1, HTML, JavaScript
Système Watchkeeper pour le domaine maritime côtier (DMC)	Logiciel COTS
IME-C3E – Application Web d'administration et de configuration	Java, Jersey
IME-C3E – Passerelle d'échange de données informatisé (EDI)	BPML, Java
IME-C3E – Service de suivi	Java
IME-C3E – Passerelle des services Web	Java
Système de rapport des occurrences	Smalltalk
Système de filtrage de sécurité du personnel	Java 1.7, Spring 4.1, Hibernate 4.2
Questionmark	Logiciel COTS
Système de gestion des renseignements des recours – Exécution	Java 6, Flex 4.6
Système de gestion des renseignements des recours – Commerce	Java 6, Flex 4.6, Adobe LiveCycle, outil de production de rapports Cognos
Grand livre des recettes	ABAP
Système de prévision des salaires	Logiciel COTS
SAP Process Orchestrator	Java
SAP Solution Manager	ABAP
Gestion des systèmes et de l'accès	ASP, JavaScript, CSS
Gestion des audits TeamMate	Logiciel COTS
Système de gestion de l'observation des programmes commerciaux	Java
Environnement d'apprentissage virtuel	COTS
Base de données de bons de travail	ASP, JavaScript, CSS

Projets et initiatives actuels et à venir

Parallèlement à la maintenance et aux soutiens opérationnels continus liés aux applications et aux systèmes des secteurs d'activité actuels, la DSCC dirige actuellement de nombreux projets visant à renforcer de nouvelles capacités et à offrir de nouveaux services au sein de l'Agence. Ceux-ci comprennent notamment :

- a)** la conception et la mise en œuvre d'un système de gestion des bureaux d'entrée (SGBE) conçu pour produire les horaires de travail par quarts quotidiens. L'application facilitera aussi la gestion de première ligne pour assurer le suivi des événements quotidiens, communiquer les renseignements administratifs et diffuser l'horaire de la journée;
- b)** le remplacement et l'amélioration du Système de gestion des renseignements des recours (SGRR) – Commerce, du SGRR – Exécution et du Système de gestion de rapports sur les incidents (SGRI) en raison d'un besoin urgent de modifier la technologie de l'interface frontale;
- c)** l'intégration, la mise en œuvre et le soutien continu liés à un produit logiciel du commerce qui acceptera les données provenant du site Emplois GC de la Commission de la fonction publique et permettra au personnel responsable de la dotation de l'ASFC de gérer les processus de sélection et de nomination. Ce projet renvoie à la solution de recrutement intégrée des RH;
- d)** l'intégration du grand livre des comptes clients (GLCC) et des systèmes du grand livre des recettes à l'application de gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC (GCRA);
- e)** l'intégration du C3E à l'application de gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC (GCRA);
- f)** l'ASFC participe à une initiative de planification, de prévision et de budgétisation fondées sur SAP Business Warehouse (BW), SAP Business Planning & Consolidation et SAP Business Objects Platform dans le but d'extraire les données des Systèmes administratifs d'entreprise (SAE) de l'Agence du revenu du Canada (ARC) ainsi que du grand livre des comptes clients. La portée du projet a été étendue pour inclure d'autres données des SAE-RH de l'ARC et du Système de prévision des salaires de l'ASFC de même que pour favoriser une capacité accrue de production de rapports. Le projet a été modifié pour englober la conception et la migration des ressources et des applications d'information de SAP BW vers une base de données matérielle SAP-HANA;
- g)** l'élaboration et la mise en œuvre de tous les travaux concernant le C3E ou l'EDE-ID qui pourraient être requis dans le cadre du Programme de protection des passagers. Le Programme de protection des passagers travaille avec les transporteurs aériens afin de soumettre à un contrôle les vols commerciaux de passagers en provenance et à destination du Canada, et à l'intérieur du Canada, pour assurer la sécurité au pays et à l'étranger.

Environnements techniques

a) Enterprise Resource Planning (ERP) de SAP

- L'environnement technique **Enterprise Central Component (ECC) de SAP** est une plateforme d'entreprise à 3 niveaux utilisant ABAP version 6.00 EHP5, hébergée sur un serveur R2 Windows 2008 et faisant appel à une base de données Sybase. La configuration du système est fondée sur un ensemble de six serveurs hébergeant chacun des systèmes distincts: bac à sable, développement, assurance de la qualité, volumétrie, formation et production.
- L'environnement technique Process Orchestration de SAP est une plateforme d'entreprise à 3 niveaux utilisant Java, hébergée sur un serveur R2 Windows 2008 et faisant appel à une base de données Sybase.
- L'environnement technique Solution Manager de SAP est une plateforme d'entreprise à 3 niveaux utilisant ABAP et Java, hébergée sur un serveur R2 Windows 2008 et faisant appel à une base de données Sybase.
- L'environnement technique Business Warehouse (BW) de SAP est une plateforme d'entreprise à 3 niveaux utilisant ABAP, hébergée sur un serveur R2 Windows 2008 et faisant appel à une base de données Sybase. La configuration du système est fondée sur un ensemble de quatre serveurs hébergeant chacun des systèmes distincts :bac à sable, développement, assurance de la qualité et production. Cet environnement technique est formé des composants suivants : SAP_BW, BI_CONT et applications BPC et ICM avec connectivité HTTP/HTTPS par l'entremise de Web Dispatcher de SAP.
- Autres caractéristiques techniques:
 - BASIS de SAP;
 - HANA de SAP;
 - PSCD de SAP;
 - FI de SAP;
 - Process Orchestration de SAP (PO de SAP);
 - infrastructure de développement SAP NetWeaver;
 - studio de développement NetWeaver de SAP;
 - Solution Manager de SAP;
 - BusinessObjects de SAP;
 - Sécurité SAP et Autorisations SAP;
 - NetWeaver BI de SAP;
 - Human Capital Management (HCM) de SAP;
 - Redwood Scheduler de SAP;
 - ANCILE uPerform (Productivity Pak de SAP);
 - PowerShell scripting;
 - Linux;
 - Unix.

b) Intégration des services d'entreprise (ISE ou C3E) et PCED

L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) traite un très grand nombre de renseignements électroniques échangés avec ses partenaires commerciaux externes dans le cadre de son mandat. La Division des systèmes communs et corporatifs (DSCC) a mis en œuvre une solution d'intégration multi-entreprises (IME), aussi appelée solution d'intégration du commerce électronique interentreprises (C3E). L'intégration C3E est une capacité d'entreprise visant à faciliter la collecte et le partage de renseignements électroniques entre l'ASFC, les organismes gouvernementaux participants (OGP) ou les autres ministères et les entreprises privées, au moyen d'un modèle d'intégration commun et centralisé. Les fondements du commerce électronique interentreprises apportent à l'ASFC une plaque tournante technologique pour les communications. Ainsi, les

systèmes TI d'un organisme peuvent communiquer avec ceux d'un autre organisme tout en réduisant les mises à niveau coûteuses de l'un ou l'autre système. L'environnement technique du C3Eet de la PCED comprend les éléments ci-dessous.

- Langage de balisage extensible (XML):
 - XML Schema Definition (XSD);
 - Document Type Definition (DTD);
 - XPATH;
 - XSLT;
 - Xquery.

- Java:
 - Rational Software Architect d'IBM;
 - Eclipse 3.x et 4.x IDE;
 - J2EE (WebSphere);
 - JMS (WebsphereMQ);
 - WebSphere Application Server (WAS);
 - JDBC et Hibernate;
 - Spring et Spring Integration Framework;
 - Jersey;
 - ANT, Apache Maven, SVN, Git;
 - DataPower d'IBM;
 - GatewayScript;
 - cartes de communication multiprotocole;
 - Transformation Extender – Maps d'IBM;
 - Integration Bus (IIB) d'IBM.

- Protocoles de communication:
 - protocole de transfert de fichiers (FTP);
 - protocole de transfert hypertexte (HTTP);
 - protocole de transfert de courrier simple (SMTP);
 - transfert géré de fichiers, y compris le logiciel de MSFT de TPSGC.

- Architecture orientée services (AOS):
 - protocole SOAP;
 - service Web, transfert d'état représentationnel (REST);
 - WS-Security;
 - SSL, TLS.

- Échange de données informatisé (EDI):
 - ANSI X.12;
 - EDIFACT;
 - normes de l'IATA;
 - modèle de données de l'Organisation mondiale des douanes (OMD);
 - modèles de données financières, sur le transport.

- Interopérabilité et intégration:
 - normes de services Web : SOAP et REST;
 - langage de description de services Web (WSDL);
 - logiciel de gestion des règles d'affaires;
 - bus de service d'entreprise;
 - chiffrement/déchiffrement;
 - CA IDM et CA SM;
 - requête/réponse.

c) Automatisation des processus opérationnels (APO):

- Java;
- Hibernate 4.1;
- Spring 3.1;
- Spring Integration Framework;
- HTML5;
- JavaScript;
- Flex 3.4.1 et 3 d'Adobe;
- LiveCycle ES4 d'Adobe;
- Designer ES4 d'Adobe;
- Experience Manager (AEM) d'Adobe;
- PowerScript.

d) Entrepôt de données d'entreprise et solution de renseignement d'entreprise (EDE et RE):

- Suite Cognos 10.2 BI :
 - Cognos Report Studio d'IBM,
 - Cognos Analysis Studio d'IBM,
 - Cognos Query Studio d'IBM,
 - Cognos Transformer d'IBM,
 - Cognos Framework Manager d'IBM;
- techniques et outils de script Extraction, transformation et chargement (ETL) pour base de données;
- SGBD DB2;
- WebSphere DataStage d'IBM;
- DataStage ETL;
- SGBDR (Système de gestion de base de données relationnelle) DB2 d'IBM;
- Erwin Data Modeler;
- IDA d'IBM;
- Pure Data d'IBM;
- Suite InfoSphere Information Server d'IBM.

e) Suite bureautique et outils Office:

- Word de Microsoft;
- Excel de Microsoft;
- PowerPoint de Microsoft;
- Suite Office (Word, Excel, PowerPoint);
- Visio de Microsoft;
- Project de Microsoft;
- Internet Explorer;
- Access de Microsoft;
- OpenText GCDocs.

f) Systèmes d'exploitation:

- Unix;
- Linux;
- Windows 7 de Microsoft;
- Windows 10 de Microsoft;
- OS/360.

g) Autres outils de développement et langages de programmation:

- langage orienté objets Smalltalk;
- Business Process Modeling Language (BPML).

2. EXIGENCES

La section de l'Automatisation des processus opérationnels, de l'intégration des services d'entreprise (ISE ou C3E) et de la Plateforme du commerce électronique des douanes a besoin de ressources spécialisées en informatique, comme indiqué dans le tableau A-1 ci-dessous, pour remplir différentes fonctions et exécuter un large éventail de tâches. Ces ressources participeront à des projets de TI de l'ASFC actuels et à venir et offriront également un soutien opérationnel pour la tenue à jour des applications des secteurs d'activité mentionnées précédemment. Les tâches détaillées pour chaque ressource requise sont décrites ci-dessous.

L'entrepreneur doit indiquer les catégories de services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) des ressources qui devront travailler avec des employés de la DSCC et des ressources fournies par d'autres entrepreneurs, au besoin, dans le cadre d'autorisation de tâches (AT).

Tableau A-1

N° de référence des SPICT	Catégorie de ressources
A.1	Architecte d'applications et de logiciels
A.11	Testeur
A.14	Développeur Web (spécialiste de la convivialité)
A.7	Programmeur-analyste (PCED)
A.7	Programmeur-analyste (Java)
A.7	Programmeur-analyste (MS Dynamics)
A.7	Programmeur-analyste (soutien à la production)
A.7	Programmeur-analyste (Interface Utilisateur)
A.8	Analyste de système
B.14	Rédacteur technique
I.7	Analyste de plateforme (C3E)
I.7	Analyste de plateforme (DataPower)
P.9	Gestionnaire de projet

3. PRODUITS LIVRABLES

Pour chaque autorisation de tâche (AT) émise dans le cadre du présent contrat, l'entrepreneur devra fournir divers produits livrables et d'autres documents connexes conformément à l'AT correspondante.

4. CONTRAINTES

4.1 Réunions régulières

La ressource sélectionnée de l'entrepreneur est tenue de se réunir avec le responsable technique ou son représentant, selon les priorités ou sur demande pour discuter de tout problème relatif à la prestation des services demandés. Ces rencontres sont sans frais supplémentaires.

4.2 Supervision du travail

La ressource travaillera sous la supervision du responsable technique ou de son représentant.

4.3 Rapports d'étape

Des rapports d'étape doivent être fournis selon les dispositions de l'autorisation de tâche.

4.4 Ressources de soutien

L'ASFC fournira un poste de travail, un service de courriel et l'accès au système.

4.5 Heures normales de travail

Les travaux doivent être réalisés pendant les heures normales de travail, soit de 7 h à 18 h, du lundi au vendredi. Occasionnellement, un soutien opérationnel peut être requis en dehors des heures normales de travail. Il convient aussi de noter que certaines ressources seront nécessaires à temps partiel. Les heures de travail, y compris pour le soutien après les heures normales, seront indiquées dans chaque AT.

4.6 Lieu de travail

On prévoit que la plupart des travaux associés à chaque AT seront réalisés sur place, dans les bureaux de l'ASFC dans la région de la capitale nationale (RCN). Il est possible que l'entrepreneur doive participer à des réunions dans les bureaux de l'ASFC et d'intervenants du GC importants.

4.7 Exigences relatives aux déplacements

Aucun déplacement ne devrait être nécessaire en dehors de la RCN. Le cas échéant, cette exigence sera indiquée dans l'autorisation de tâches. Tous les frais de déplacement dans la région de la capitale nationale doivent être assumés par l'entrepreneur.

4.8 Exigences linguistiques

La personne doit être en mesure de communiquer facilement et efficacement en anglais, de vive voix et par écrit. Elle doit en outre être en mesure de travailler en français de temps à autre et posséder une capacité bilingue acceptable. Les exigences linguistiques seront indiquées dans chaque AT.

5. TÂCHES ET PRODUITS LIVRABLES DES RESSOURCES

Voici les tâches, les compétences et les produits livrables associés à chaque ressource demandée. Les tâches et les produits livrables seront décrits plus en détail dans chaque autorisation de tâche (AT).

Catégorie des SPICT : A.1 Architecte d'applications et de logiciels

Niveau d'expérience : Niveau 3

Tâches

Les tâches pourraient inclure ce qui suit, mais sans s'y limiter:

1. élaborer des architectures, des stratégies et des cadres techniques, soit pour une organisation soit pour un secteur d'application important, afin de répondre aux besoins opérationnels et en matière d'applications;
2. relever les politiques et les exigences qui excluent une solution en particulier;
3. analyser et évaluer des solutions technologiques de rechange afin de répondre aux besoins opérationnels;
4. veiller à l'intégration de tous les aspects des solutions technologiques;
5. surveiller les tendances de l'industrie afin de s'assurer que les solutions respectent les directives du gouvernement et de l'industrie en matière de technologie;
6. analyser les exigences fonctionnelles afin de déterminer l'information, les procédures et les flux décisionnels;
7. évaluer les procédures et les méthodes en place, définir et documenter le contenu et la structure de bases de données, des sous-systèmes d'applications, et développer des dictionnaires de données;
8. définir et documenter les interfaces entre les opérations manuelles et les opérations automatisées à l'intérieur des sous-systèmes d'application, avec les systèmes externes, ainsi qu'entre les nouveaux systèmes et les systèmes existants;
9. définir les points d'entrée et de sortie, élaborer un plan détaillé pour la phase de conception technique et faire approuver le système proposé;
10. définir et documenter les normes relatives aux systèmes liées à la programmation, à la documentation et aux essais, ainsi qu'aux bibliothèques de programmes, aux dictionnaires de données, aux conventions d'appellation, etc.;
11. définir, documenter et communiquer les normes architecturales;
12. participer à l'examen des codes pour s'assurer que les normes sont respectées;
13. participer au diagnostic de panne et à l'optimisation de la performance;
14. participer à la préparation d'une feuille de route, à la définition de l'architecture, à l'évaluation du produit ainsi qu'à la conception de la sélection, de l'application et de l'intégration;
15. participer au leadership technique et donner des directives tout au long du projet en insistant sur l'analyse préalable et la sélection de la meilleure option ainsi que sur le plan conceptuel et l'étape du développement;
16. s'occuper de l'architecture et de la conception d'applications des secteurs d'activités;

17. collaborer étroitement avec la direction des services du portefeuille et échanger des idées avec des collègues architectes, développeurs de logiciels, conseillers techniques et chefs d'équipe;
18. demeurer à l'avant-garde des nouvelles solutions technologiques, explorer de nouvelles voies, les tendances de l'industrie et les changements technologiques ainsi que les avantages qu'ils pourraient avoir pour l'organisme;
19. travailler avec les équipes de développement et les chefs d'équipe et de projet, donner des conseils et apprendre comment mieux mettre en œuvre l'architecture visée;
20. veiller à ce que les plateformes, les outils de développement, les environnements matériels et les produits logiciels du commerce demeurent très performants et bien entretenus pour en assurer la disponibilité continue;
21. promouvoir l'élaboration de pratiques exemplaires, de modèles d'architecture et de conception ainsi que de cadres et de techniques de développement de logiciels dans l'ensemble de l'organisme.

Spécialités/compétences

Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure :

- a) HTML;
- b) Java;
- c) JavaScript;
- d) SQL Server;
- e) PL/SQL;
- f) DB2;
- g) XML;
- h) JSP;
- i) J2EE;
- j) environnement de l'ordinateur central;
- k) environnement réparti;
- l) Rational Rose;
- m) Magic Draw;
- n) TogetherJ;
- o) Enterprise Architect;
- p) Balsamiq;
- q) Visio.

Produits livrables

Les produits livrables pourraient inclure ce qui suit, mais sans s'y limiter :

- a) élaborer des architectures techniques, des cadres de travail et des stratégies;
- b) rassembler les politiques et les exigences qui excluent une solution en particulier;
- c) analyser et évaluer des solutions technologiques de rechange afin de répondre aux besoins opérationnels;
- d) intégrer toutes les composantes d'une solution technologique;
- e) définir et documenter les interfaces entre les opérations manuelles et les opérations automatisées à l'intérieur des sous-systèmes d'application, avec les systèmes externes, ainsi qu'entre les nouveaux systèmes et les systèmes existants;
- f) définir les points d'entrée et de sortie, élaborer un plan détaillé pour la phase de conception technique et faire approuver le système proposé;
- g) déterminer et documenter les normes propres au système et relatives à la programmation, à la documentation et à la mise à l'essai;
- h) préparer et réaliser les démonstrations, les revues générales et l'encadrement pour les ressources de l'équipe du projet, y compris le transfert des connaissances;
- i) produire des documents techniques, au besoin, selon le Cadre de gestion du cycle de vie des services (CGCVS) de l'ASFC afin de développer et de mettre en œuvre des solutions, y compris les spécifications liées à la conception des applications.

Catégorie des SPICT : A.11 Testeur

Niveau d'expérience : Niveau 2

Tâches

Les tâches pourraient inclure ce qui suit, mais sans s'y limiter :

1. mettre à l'essai les composants de l'application pour garantir le respect des exigences ainsi que la qualité du produit;
2. vérifier l'exactitude et l'intégralité des programmes, en préparant des données d'échantillon et en les mettant à l'épreuve à l'aide d'essais de réception du système;
3. concevoir et mettre à jour des plans de mise à l'essai, des scénarios d'essai et des rapports de défaillance;
4. concevoir et mettre à jour les instructions, les résultats, la matrice de traçabilité et les guides documentant les aspects de l'application pour s'y référer ultérieurement;
5. concevoir et exécuter des scripts et des plans d'essais automatiques;
6. aider les membres subalternes de l'équipe, favoriser le transfert des connaissances et procéder à des démonstrations;
7. fournir des rapports d'étapes et des analyses de l'impact;
8. effectuer les essais conformément aux plans de mise à l'essai;
9. surveiller les plans d'essai à toutes les étapes des essais;
10. effectuer des revues générales et des examens;
11. préparer des rapports d'évaluation de l'état de préparation;
12. élaborer des procédures d'essai de logiciels pour les essais unitaires, d'intégration et de régression, en mettant l'accent sur l'automatisation des procédures d'essai;
13. établir et exécuter des procédures d'essais d'interopérabilité pour s'assurer que l'interaction et la coexistence de divers éléments logiciels sont conformes aux normes pertinentes (de performance, de compatibilité, etc.) et n'auront pas d'effets indésirables imprévus sur l'infrastructure;
14. établir une capacité de validation et de vérification qui tient compte de la conformité en matière de fonctionnement et de rendement.

Spécialités/compétences

Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure :

- a) logiciel de gestion HP Quality Center;
- b) outil d'essai automatisé Selenium;
- c) JIRA;
- d) certification ITIL.

Produits livrables

Les produits livrables pourraient inclure ce qui suit, mais sans s'y limiter :

- a) produire des plans de mise à l'essai, des scénarios d'essai pour les contrôles manuels et utiliser un outil d'essai automatisé;
- b) concevoir et mettre à jour des documents techniques concernant tous les aspects et les étapes des essais;
- c) produire des analyses de l'impact;
- d) produire des rapports d'étape et des plans pour les projets;
- e) préparer et réaliser les démonstrations, les revues générales et l'encadrement pour les ressources de l'équipe du projet, y compris le transfert des connaissances;
- f) produire et fournir des documents en format électronique (présentations, procédures, instructions, FAQ, etc.);
- g) produire des documents techniques, au besoin, selon le Cadre de gestion du cycle de vie des services (CGCVS) de l'ASFC afin de développer et de mettre en œuvre des solutions, y compris les spécifications liées à la conception des applications.

Catégorie des SPICT : **A.14 Développeur Web (spécialiste de la convivialité)**

Niveau d'expérience : **Niveau 3**

Tâches

Les tâches pourraient inclure ce qui suit, mais sans s'y limiter :

1. faire la recherche et les analyses requises et concevoir l'interface utilisateur de l'application;
2. concevoir et documenter les différentes pages Web de l'application;
3. s'assurer que l'application respecte les exigences en matière de convivialité et de fiabilité;
4. concevoir et préparer des captures d'écran, schémas de la progression du produit et plans pour les solutions opérationnelles;
5. concevoir et mettre à jour divers documents techniques;
6. vérifier l'exactitude ainsi que l'intégralité et la facilité d'utilisation des programmes, en préparant des données d'échantillon et en les mettant à l'épreuve à l'aide d'essais de réception du système effectués par le personnel d'exploitation;
7. organiser et diriger des essais de convivialité et y participer;
8. élaborer et mettre en œuvre des essais de convivialité, analyser les résultats de ces derniers et modifier la conception en conséquence;
9. concevoir des plans de mise à l'essai et des scénarios d'essai;
10. aider les membres subalternes de l'équipe, favoriser le transfert des connaissances et procéder à des contrôles par les pairs et des démonstrations;
11. fournir des rapports d'étapes et des analyses de l'impact;
12. travailler en collaboration avec l'équipe du développement pour expliquer les documents de conception et assurer la faisabilité en fonction de la technologie utilisée pour concevoir l'application;
13. créer et adopter des conceptions qui favorisent l'utilisation maximale d'objets déjà en place;
14. créer des pages Web, y compris la conception graphique;
15. établir des organigrammes (cartes de sites) illustrant la navigation et le contenu;
16. réaliser des dessins au trait ou des schémas fonctionnels illustrant la priorité de l'information, des liens, de la navigation et de l'espace nécessaires;
17. élaborer des schémas de contenu montrant les connexions interactives entre les pages;
18. utiliser Subversion (SVN);
19. concevoir des prototypes interactifs montrant la forme, le flux et la fonctionnalité de base utilisés dans les essais de convivialité et les présentations.

Spécialités/compétences

Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure :

- a) Balsamiq;
- b) HTML5;
- c) Boîte à outils de l'expérience Web (BOEW);
- d) normes applicables au Web du gouvernement du Canada;
- e) SVN (Subversion).

Produits livrables

Les produits livrables pourraient inclure ce qui suit, mais sans s'y limiter :

- a) produire ou mettre à jour les documents de conception comme les manuels et les guides, les documents et les procédures techniques, les schémas de la progression du produit, etc. en respectant le CGCVS et en utilisant les modèles du CGCVS;
- b) utiliser le logiciel Balsamiq pour les documents de conception, les prototypes et les maquettes fonctionnelles pour l'IU (interface utilisateur);
- c) concevoir des pages Web sur l'application et des documents électroniques pour améliorer l'expérience de l'utilisateur et sa compréhension du contenu en fonction des exigences;
- d) produire une analyse de l'impact et fournir des estimations;
- e) collaborer avec les intervenants pour définir et documenter les spécifications de conception;
- f) concevoir des plans et des scénarios pour les essais de convivialité et effectuer ces essais;
- g) fournir des rapports d'étape et des plans pour les projets;
- h) s'occuper des démonstrations, des revues générales et l'encadrement pour les ressources de l'équipe du projet, y compris le transfert des connaissances;
- i) créer et réaliser des démonstrations et des contrôles par les pairs.

Catégorie des SPICT : A.7 Programmeur-analyste (PCED)

Niveau d'expérience : Niveau 3

Tâches

Les tâches et les responsabilités pourraient inclure ce qui suit, sans toutefois s'y limiter :

1. élaborer et modifier le code d'application;
2. créer et modifier des écrans;
3. créer et modifier des rapports réguliers et spéciaux;
4. recueillir et analyser des données afin d'élaborer et de modifier les spécifications fonctionnelles et les spécifications relatives à la conception du système;
5. faire la conception des méthodes et procédures pour les systèmes et les sous-systèmes informatiques;
6. élaborer, et faire l'essai des systèmes informatiques de petite envergure et de sous-systèmes de systèmes de plus grande envergure dans le cadre des publications de nouvelles versions et des correctifs d'urgence;
7. produire des formulaires, des manuels, des programmes, des fichiers de données et des procédures pour des systèmes et des applications;
8. élaborer la documentation relative aux exigences, à la faisabilité, aux coûts, à la conception et aux spécifications pour les systèmes;
9. analyser et recommander d'autres options en matière de solutions;
10. élaborer des spécifications techniques applicables à l'élaboration, à la conception et à la mise en œuvre de systèmes;
11. concevoir des programmes ou des interfaces C++ nouveaux ou améliorés pour des systèmes à haute disponibilité;
12. concevoir des programmes ou des interfaces JAVA nouveaux ou améliorés pour des systèmes à haute disponibilité;
13. travailler avec les analystes des activités pour mieux comprendre les cas d'utilisation opérationnelle;
14. travailler avec les équipes de développement et de soutien pour mieux comprendre les cas d'utilisation opérationnelle;
15. participer à la préparation ou à l'examen de documents de haut niveau sur la conception et les cas d'utilisation du système;
16. préparer et modifier les documents de conception technique et les documents de conception détaillée;
17. préparer et réaliser des revues générales du système avec les équipes du développement, du soutien à la production et des activités;
18. utiliser le langage de programmation C++ version 6 pour faire du développement;
19. développer des applications orientées objet en utilisant le cadre de développement Java (y compris Spring Framework);
20. analyser, développer ou améliorer des applications d'EDI TI qui utilisent MQSeries;

21. analyser, développer ou améliorer des applications d'EDI TI qui utilisent les normes de messagerie ANSI ASC X12 EDI ou UN/EDIFACT;
22. utiliser la base de données DB2;
23. développer et déployer des applications sur Websphere Application Server d'IBM sur Windows de Microsoft et dans Mainframe OS/390 Environment d'IBM;
24. utiliser Subversion (SVN);
25. analyser l'EDI pour vérifier l'absence d'erreurs de syntaxe;
26. coordonner les corrections liées aux pannes de système avec les autres groupes de soutien;
27. analyser les modifications de l'infrastructure à venir et en évaluer l'impact sur les systèmes de la PCED;
28. transférer les connaissances pertinentes à l'équipe du projet et au personnel du client de façon continue.

Spécialités/compétences

Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure :

- a) C++;
- b) JAVA;
- c) MQSeries;
- d) ANSI;
- e) technologies EDIFACT;
- f) JIRA;
- g) protocole TCP/IP;
- h) mise en correspondance EDI : normes ANSI/EDIFACT;
- i) logiciel MS Windows 7 Workstation;
- j) Microsoft Office Professionnel;
- k) base de données DB2;
- l) SVN (Subversion);
- m) Spring Framework;
- n) Windows de Microsoft;
- o) Mainframe OS/390 Environment d'IBM;
- p) WebSphere Studio Application Development;
- q) HTML;
- r) langage de modélisation unifié (UML);
- s) Rational Unified Process (RUP).

Produits livrables

Les produits livrables pourraient inclure ce qui suit, mais sans s'y limiter :

- a) code programme en langage C++ et JAVA;
- b) interfaces et écrans utilisateurs;
- c) rapports de problème, d'étape, de performance, d'incidence, de panne;
- d) évaluations des répercussions;
- e) spécifications fonctionnelles;
- f) spécifications du système;
- g) documents de procédure;
- h) manuels opérationnels;
- i) documents sur les leçons apprises;
- j) procès-verbaux de réunion;
- k) concevoir des écrans et des rapports d'application;
- l) concevoir des formulaires, des manuels, des programmes, des fichiers de données et des procédures relatifs aux systèmes et aux applications;
- m) concevoir des documents de conception technique et les documents de conception détaillée;
- n) concevoir des cas d'utilisation propres au système;
- o) remettre des rapports d'étape ou de situation;
- p) préparer et réaliser les démonstrations, les revues générales et l'encadrement pour les ressources, y compris le transfert des connaissances;
- q) produire des documents techniques, au besoin, selon le Cadre de gestion du cycle de vie des services (CGCVS) de l'ASFC afin de développer et de mettre en œuvre des solutions, y compris les spécifications liées à la conception des applications.

Catégorie des SPICT : **A.7 Programmeur-analyste (Java)**

Niveau d'expérience : **Niveau 3**

Tâches

Les tâches pourraient inclure ce qui suit, mais sans s'y limiter :

1. élaborer et modifier le code d'application;
2. créer et modifier des écrans et des rapports;
3. recueillir et analyser des données en vue d'études visant à établir la faisabilité technique et économique des systèmes informatiques proposés et à mettre au point des spécifications fonctionnelles et des spécifications de conception de systèmes;
4. concevoir des méthodes et des procédures relatives à des systèmes informatiques de petite envergure et à des sous-systèmes de systèmes de plus grande envergure;
5. élaborer, mettre à l'essai et mettre en œuvre des systèmes informatiques de petite envergure et des sous-systèmes de systèmes de plus grande envergure;
6. produire des formulaires, des manuels, des programmes, des fichiers de données et des procédures pour des systèmes et des applications;
7. concevoir et documenter les changements à apporter aux bases de données;
8. créer et mettre à jour différents documents techniques comme des spécifications en ce qui concerne les besoins fonctionnels, des cas d'utilisation propres au système, etc. conformément au Cadre de gestion des niveaux de service (CGNS) de l'ASFC;
9. concevoir des plans de mise à l'essai et des scénarios d'essai;
10. utiliser Subversion (SVN);
11. aider les membres subalternes de l'équipe, favoriser le transfert des connaissances et procéder à des contrôles par les pairs, des revues générales des codes et des démonstrations.

Spécialités/compétences

Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:

- a) Java EE 6;
- b) HTML5;
- c) Java Persistence API (JPA);
- d) XML;
- e) REST;
- f) SOAP;
- g) WebSphere DB2 d'IBM;

- h) SQL Server de Microsoft;
- i) RSA d'IBM;
- j) JavaScript;
- k) Spring;
- l) Spring Integration;
- m) SVN (Subversion).

Produits livrables

Les produits livrables pourraient inclure ce qui suit, mais sans s'y limiter :

- a) produire des systèmes opérationnels, y compris tous les guides électroniques, programmes, fichiers de données ainsi que toutes les procédures connexes;
- b) produire une analyse de l'impact sur toutes les tâches;
- c) préparer et mettre en œuvre des plans et des scénarios pour les essais;
- d) fournir des rapports d'étape et des plans pour les projets;
- e) préparer et réaliser les démonstrations, les revues générales et l'encadrement pour les ressources de l'équipe du projet, y compris le transfert des connaissances;
- f) produire et fournir des documents en format électronique (présentations, procédures, instructions, FAQ, etc.);
- g) produire des documents techniques, au besoin, selon le Cadre de gestion du cycle de vie des services (CGCVS) de l'ASFC afin de développer et de mettre en œuvre des solutions, y compris les spécifications liées à la conception des applications.

Catégorie des SPICT : A.7 Programmeur-analyste (MS Dynamics)

Niveau d'expérience : Niveau 3

Tâches

Les tâches pourraient inclure ce qui suit, mais sans s'y limiter:

1. élaborer et modifier le code d'application;
2. créer et modifier des écrans et des rapports;
3. recueillir et analyser des données en vue d'études visant à établir la faisabilité technique et économique des systèmes informatiques proposés et à mettre au point des spécifications fonctionnelles et des spécifications de conception de systèmes;
4. concevoir des méthodes et des procédures relatives à des systèmes informatiques de petite envergure et à des sous-systèmes de systèmes de plus grande envergure;
5. élaborer, mettre à l'essai et mettre en œuvre des systèmes informatiques de petite envergure et des sous-systèmes de systèmes de plus grande envergure;
6. produire des formulaires, des manuels, des programmes, des fichiers de données et des procédures pour des systèmes et des applications;
7. définir et documenter les interfaces entre les opérations manuelles et les opérations automatisées à l'intérieur des sous-systèmes d'application, avec les systèmes externes, ainsi qu'entre les nouveaux systèmes et les systèmes existants;
8. élaborer, configurer et gérer les aspects techniques des logiciels d'application, des interfaces utilisateurs et des composants de tiers;
9. mener et gérer les essais unitaires et de système ainsi que les essais de régression;
10. surveiller la production, offrir du soutien technique, faire du dépannage et résoudre les problèmes liés à la solution;
11. offrir du soutien pratique de troisième niveau pour les applications MS Dynamics;
12. procéder à des améliorations et des mises à jour pour préserver la compatibilité avec la plateforme MS Dynamics en constante évolution;
13. réaliser la modélisation, l'automatisation et l'intégration des processus opérationnels avec des applications MS Dynamics ou autres;
14. concevoir des rapports en utilisant SQL Server Reporting Services (SSRS);
15. concevoir des services d'intégration en utilisant SQL Server Integration Services (SSIS);
16. utiliser Subversion (SVN);
17. établir un modèle de sécurité pour les applications MS Dynamics.

Spécialités/compétences

Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:

- a) Dynamics 2013 de Microsoft ou version plus récente;
- b) SQL Server 2012 de Microsoft ou version plus récente;
- c) ASP.NET;
- d) HTML;
- e) JavaScript;
- f) C#;
- g) SVN (Subversion);
- h) concepts de MS Dynamics, notamment :
 - i. configuration,
 - ii. personnalisation,
 - iii. flux de travaux,
 - iv. intégration,
 - v. services d'intégration en utilisant SSIS,
 - vi. services de production de rapports en utilisant SSRS,
 - vii. modèle de sécurité.

Produits livrables

Les produits livrables pourraient inclure ce qui suit, mais sans s'y limiter:

- a) mettre en œuvre, configurer et personnaliser les applications MS Dynamics;
- b) concevoir les processus opérationnels dans MS Dynamics conformément aux exigences des intervenants;
- c) donner des conseils techniques et fournir une architecture dans MS Dynamics;
- d) effectuer des analyses des lacunes, donner des conseils relatifs à la solution et préparer des estimations des efforts requis et de la durée ainsi qu'une approche technique visant à atteindre les objectifs du projet fondée sur un examen des exigences opérationnelles et fonctionnelles;
- e) activités de modélisation, configuration, développement, dépannage et soutien dans le cadre des processus opérationnels de bout en bout en utilisant MS Dynamics;
- f) préparer et réaliser les démonstrations, les revues générales et l'encadrement pour les ressources de l'équipe du projet, y compris le transfert des connaissances;
- g) produire des documents techniques, au besoin, selon le Cadre de gestion du cycle de vie des services (CGCVS) de l'ASFC afin de développer et de mettre en œuvre des solutions, y compris les spécifications liées à la conception des applications.

Catégorie des SPICT : **A.7 Programmeur-analyste (soutien à la production)**

Niveau d'expérience : **Niveau 2**

Tâches

Les tâches pourraient inclure ce qui suit, mais sans s'y limiter:

1. offrir un soutien à la production de grande disponibilité;
2. interagir avec des clients d'affaires, en personne, par téléphone ou par écrit;
3. produire des rapports quotidiens et mensuels sur les activités de soutien à la production pour les cadres comprenant, notamment, les éléments suivants :
 - rapports de panne,
 - rapport d'incident,
 - données volumétriques,
 - rapports spéciaux,
 - exigences du système;
4. activités de garde 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 (y compris les activités après les heures normales de travail);
5. analyser, développer ou améliorer des applications d'EDI TI qui utilisent MQSeries;
6. effectuer des requêtes SQL sur une base de données DB2;
7. analyser, développer ou améliorer des applications d'EDI TI qui utilisent les normes de messagerie ANSI ASC X12 EDI ou UN/EDIFACT;
8. utiliser SMART Ticket Process;
9. développer et déployer des applications sur Websphere Application Server d'IBM dans Windows de Microsoft et dans Mainframe OS/390 Environment d'IBM;
10. fournir une analyse de l'EDI pour vérifier l'absence d'erreurs de syntaxe à l'appui des systèmes de production;
11. fournir les corrections liées aux pannes de système en collaboration avec les autres zones de soutien;
12. aider les clients d'affaires en répondant aux demandes des clients externes concernant les systèmes de la PCED et les opérations de C3E;
13. fournir une analyse des modifications de l'infrastructure à venir pour en évaluer l'impact sur les systèmes de la PCED et de C3E;
14. recueillir et analyser des données afin d'élaborer et de modifier les spécifications fonctionnelles et les spécifications relatives à la conception du système;
15. faire la conception des méthodes et procédures pour les systèmes informatiques et les sous-systèmes;
16. élaborer, faire l'essai et faire migrer des systèmes informatiques de petite envergure et des sous-systèmes de systèmes de plus grande envergure dans le cadre des publications de nouvelles versions et des correctifs d'urgence;
17. produire des formulaires, des manuels, des programmes, des fichiers de données et des procédures pour des systèmes et des applications;
18. analyser et recommander d'autres options en matière de solutions;

19. élaborer des spécifications techniques applicables à l'élaboration, à la conception et à la mise en œuvre de systèmes;
20. travailler avec les équipes de développement et de soutien pour mieux comprendre les cas d'utilisation opérationnelle;
21. examiner et analyser des documents de haut niveau sur la conception et les cas d'utilisation du système;
22. examiner et analyser les documents de conception technique et les documents de conception détaillée;
23. examiner et analyser des revues générales du système avec les équipes du développement, du soutien à la production et des activités;
24. transférer les connaissances à l'équipe du projet et au personnel du client de façon continue;
25. effectuer des analyses des mesures ou des analyses statistiques fondées sur la gestion des incidents pour favoriser un environnement de soutien à la production.

Spécialités/compétences

Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:

- a) DB2;
- b) suite Office de Microsoft (Word, Excel, PowerPoint);
- c) Websphere d'IBM
- d) Mainframe OS/390 Environment d'IBM;
- e) normes de messagerie ANSI ASC X12 EDI ou UN/EDIFACT;
- f) MQSeries d'IBM;
- g) C++;
- h) Java;
- i) SMART Ticket Process;
- j) JIRA;
- k) Windows Server de Microsoft.

Produits livrables

Les produits livrables pourraient inclure ce qui suit, mais sans s'y limiter:

- a) code de programme;
- b) interface et écrans des utilisateurs;
- c) rapports de problème, d'étape, de performance, d'incidence, de panne;
- d) évaluations des répercussions;
- e) spécifications fonctionnelles;
- f) spécifications du système;
- g) documents de procédure;
- h) manuels opérationnels;
- i) documents sur les leçons apprises;
- j) procès-verbaux de réunion;
- k) rapports sur les corrections d'urgence;
- l) écrans et rapports d'application;
- m) formulaires, manuels, programmes, fichiers de données et procédures relatifs aux systèmes et aux applications;
- n) démonstrations, revues générales et encadrement pour les ressources, y compris le transfert des connaissances;
- o) documents techniques, au besoin, selon le Cadre de gestion du cycle de vie des services (CGCVS) de l'ASFC afin de développer et de mettre en œuvre des solutions, y compris les spécifications liées à la conception des applications.

Catégorie des SPICT : A.7 Programmeur-analyste (Interface Utilisateur)

Niveau d'expérience : Niveau 3

Tâches

Les tâches pourraient inclure ce qui suit, mais sans s'y limiter:

1. élaborer et modifier le code d'application;
2. créer et modifier des écrans et des rapports;
3. recueillir et analyser des données en vue d'études visant à établir la faisabilité technique et économique des systèmes informatiques proposés et à mettre au point des spécifications fonctionnelles et des spécifications de conception de systèmes;
4. concevoir des méthodes et des procédures relatives à des systèmes informatiques de petite envergure et à des sous-systèmes de systèmes de plus grande envergure;
5. élaborer, mettre à l'essai et mettre en œuvre des systèmes informatiques de petite envergure et des sous-systèmes de systèmes de plus grande envergure;
6. produire des formulaires, des manuels, des programmes, des fichiers de données et des procédures pour des systèmes et des applications;
7. concevoir et documenter les changements à apporter aux bases de données;
8. concevoir les composants de l'application en utilisant les bibliothèques React et Redux ainsi que les codages ECMAScript et HTML5, conformément aux exigences;
9. créer et mettre à jour différents documents techniques, comme des spécifications en ce qui concerne les besoins fonctionnels, des cas d'utilisation propres au système, etc., conformément au Cadre de gestion des niveaux de service (CGNS) de l'ASFC;
10. concevoir des plans de mise à l'essai et des scénarios d'essai;
11. utiliser Subversion (SVN);
12. aider les membres subalternes de l'équipe, favoriser le transfert des connaissances et procéder à des contrôles par les pairs, des revues générales des codes et des démonstrations.

Spécialités/compétences

Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure :

- a) bibliothèques React et Redux;
- b) HTML5;
- c) ECMAScript 5.1 ou version plus récente;
- d) Java EE 6;
- e) XML;
- f) JavaScript;
- g) SVN (Subversion).

Produits livrables

Les produits livrables pourraient inclure ce qui suit, mais sans s'y limiter :

- a) produire des systèmes opérationnels, notamment tous les guides électroniques, programmes, fichiers de données ainsi que toutes les procédures connexes;
- b) produire une analyse de l'impact sur toutes les tâches;
- c) préparer et mettre en œuvre des plans et des scénarios pour les essais;
- d) fournir des rapports d'étape et des plans pour les projets;
- e) préparer et réaliser les démonstrations, les revues générales et l'encadrement pour les ressources de l'équipe du projet, y compris le transfert des connaissances;
- f) produire et fournir des documents en format électronique (présentations, procédures, instructions, FAQ, etc.);
- g) produire des documents techniques, au besoin, selon le Cadre de gestion du cycle de vie des services (CGCVS) de l'ASFC afin de développer et de mettre en œuvre des solutions, notamment les spécifications liées à la conception des applications.

Catégorie des SPICT : **A.8 Analyste des systèmes**

Niveau d'expérience : **Niveau 3**

Tâches

Les tâches pourraient inclure ce qui suit, mais sans s'y limiter :

1. interagir avec les clients d'affaires et traduire les exigences opérationnelles en spécifications techniques pour l'élaboration, la conception et la mise en œuvre des systèmes;
2. élaborer la documentation relative aux exigences, à la faisabilité, aux coûts, à la conception et aux spécifications pour les systèmes;
3. définir et documenter les exigences relatives aux systèmes;
4. mettre en œuvre les systèmes en vue d'appuyer des projets, des ministères, des organismes ou des entreprises;
5. analyser et recommander d'autres options en matière de solutions;
6. définir et documenter les interfaces entre les opérations manuelles et les opérations automatisées à l'intérieur des sous-systèmes d'application, avec les systèmes externes, ainsi qu'entre les nouveaux systèmes et les systèmes existants;
7. élaborer, configurer et gérer les aspects techniques des logiciels d'application, des interfaces utilisateurs et des composants de tiers;
8. mener et gérer les essais unitaires et de système ainsi que les essais de régression;
9. surveiller la production, offrir du soutien technique, faire du dépannage et résoudre les problèmes liés à la solution;
10. offrir du soutien pratique de troisième niveau pour les applications;
11. procéder à des améliorations et des mises à jour pour préserver la compatibilité avec le logiciel ou la plateforme en constante évolution;
12. se tenir au courant des nouvelles technologies;
13. formuler des recommandations concernant l'amélioration des processus et des pratiques opérationnels;
14. participer à la création d'un guide de l'utilisateur et de documents de formation;
15. réaliser la modélisation, l'automatisation et l'intégration des processus opérationnels avec d'autres applications.

Spécialités/compétences

Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure :

- a) HTML;

- b) Java;
- c) JavaScript;
- d) SQL Server 2012 ou version plus récente;
- e) PL/SQL;
- f) XML;
- g) JSP;
- h) CSS;
- i) gestion de projet;
- j) processus de développement/cycle de vie de logiciels;
- k) BITI;
- l) Confluence;
- m) GCDocs;
- n) suite Office de Microsoft (Word, Excel, PowerPoint);
- o) JIRA;
- p) MS Visio.

Produits livrables

Les produits livrables pourraient inclure ce qui suit, mais sans s'y limiter :

- a) mettre en œuvre, configurer et personnaliser les diverses applications;
- b) concevoir les processus opérationnels conformément aux exigences des intervenants;
- c) conseils techniques et architecture des solutions;
- d) effectuer des analyses des lacunes, donner des conseils relatifs à la solution et préparer des estimations des efforts requis et de la durée ainsi qu'une approche technique visant à atteindre les objectifs du projet fondée sur un examen des exigences opérationnelles et fonctionnelles;
- e) activités de modélisation, configuration, développement, dépannage et soutien dans le cadre des processus opérationnels de bout en bout;
- f) s'occuper des démonstrations, des revues générales et l'encadrement pour les ressources de l'équipe du projet, y compris le transfert des connaissances;
- g) documents techniques, au besoin, selon le Cadre de gestion du cycle de vie des services (CGCVS) de l'ASFC afin de développer et de mettre en œuvre des solutions, notamment les spécifications liées à la conception des applications.

Catégorie des SPICT : B.14 Rédacteur technique

Niveau d'expérience : Niveau 2

Tâches

Les tâches pourraient inclure ce qui suit, mais sans s'y limiter :

1. concevoir et mettre à jour différents documents opérationnels et techniques comme des procédures normales d'exploitation (PNE), des guides de l'utilisateur, des documents de conception technique, des manuels, du contenu Web, des présentations techniques, etc.;
2. recueillir de l'information auprès de ressources opérationnelles et techniques quant aux processus et les utiliser pour concevoir des procédures définies et structurées;
3. concevoir des instructions et rassembler des spécifications, des organigrammes, des diagrammes, des schémas de montage, des instructions d'exploitation et des illustrations afin de documenter les applications en vue de modifications ou de consultations ultérieures;
4. aider les membres subalternes de l'équipe, favoriser le transfert des connaissances et procéder à des examens de la documentation existante;
5. établir les normes en matière de documentation;
6. examiner les documents de projets existants pour s'assurer qu'ils sont exacts et complets;
7. coordonner la préparation et la révision des documents relatifs au projet et au système;
8. concevoir la présentation des documents et des manuels;
9. fournir des rapports d'étapes et des analyses de l'impact.

Spécialités/compétences

Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure :

- a) suite Office de Microsoft (Word, Excel, PowerPoint);
- b) Visio de Microsoft;
- c) certification ITIL Foundation;
- d) certification ou diplôme spécialisé en rédaction technique;
- e) maîtrise des deux langues officielles du Canada (le français et l'anglais);
- f) HTML;
- g) Confluence;
- h) GCDocs.

Produits livrables

Les produits livrables pourraient inclure ce qui suit, mais sans s'y limiter :

- a) produire des documents opérationnels et techniques, notamment :
 - présentations,
 - procédures,
 - FAQ,
 - manuels de formation,
 - guide de l'utilisateur,
 - document de conception technique,
 - instructions d'installation;
- b) produire des analyses de l'impact;
- c) produire des rapports d'étape et des plans pour les projets;
- d) préparer et réaliser des démonstrations et des examens de la documentation;
- e) recueillir de l'information quant aux processus et les utiliser pour concevoir des procédures définies et structurées;
- f) utiliser des logiciels de traitement de texte, d'édition et de graphisme;
- g) produire des documents techniques, au besoin, selon le Cadre de gestion du cycle de vie des services (CGCVS) de l'ASFC afin de développer et de mettre en œuvre des solutions, notamment les spécifications liées à la conception des applications.

Catégorie des SPICT : I.7 Analyste de plateforme (C3E)

Niveau d'expérience : Niveau 2

Tâches

Les tâches pourraient inclure ce qui suit, mais sans s'y limiter:

1. rencontrer des clients d'affaires de l'ASFC et des experts techniques pour analyser et documenter les exigences détaillées en matière de C3E;
2. analyser et documenter en détail les interfaces, les processus, les composants et les systèmes à l'appui du système actuel ou d'un ancien système au sein de l'ASFC pour déterminer leurs fonctions dans les limites de la capacité de C3E;
3. concevoir les structures et les fichiers de données, les sous-systèmes et les modules, les programmes, les procédures de surveillance de traitement par lots, le traitement de messages en ligne et de production ainsi que la stratégie et les systèmes pour les essais;
4. concevoir et tenir à jour des artefacts en XML comme les schémas XML et la transformation XSLT;
5. concevoir des adaptateurs de service personnalisés pour le produit Sterling Business Integrator (SBI) en utilisant l'outil MESA;
6. concevoir des services Web au moyen de technologies comme les applications de développement Jersey et Spring Framework;
7. concevoir des processus opérationnels en les intégrant au protocole SOAP ou à RESTFUL API;
8. concevoir et mettre en œuvre des processus de C3E en utilisant l'outil Graphical Process Modeler (GPM) et le langage Business Process Modeling Language (BPML);
9. réaliser des analyses de la performance et des activités de dépannage et d'optimisation du produit commercial SBI d'IBM et des cartes de données;
10. gérer le traitement de l'échange de données informatisé (EDI) et l'échange de données commerciales simples entre les partenaires commerciaux en format de données standards;
11. procéder à l'affichage du flux des données et simplifier les processus de cheminement des données;
12. créer et mettre en œuvre :
 - la configuration des services d'adaptateur,
 - la transformation des données,
 - l'analyse et l'extraction des données,
 - l'acheminement des données;
13. procéder à la personnalisation du produit commercial SBI d'IBM pour répondre aux besoins de l'ASFC en ce qui a trait à la facilitation, à la collecte et au partage de l'information échangée avec les organismes gouvernementaux participants, les autres ministères et les partenaires commerciaux;
14. utiliser les normes industrielles, les processus prédéfinis et les services (par exemple l'EDI et le protocole EDIINT) pris en charge pour mettre en œuvre la mise en correspondance des données et la conversion des cartes;
15. créer des schémas sources et de destination pour les données;

16. concevoir, développer et gérer les cartes des données entrantes et sortantes et en vérifier les résultats au moyen de l'outil Sterling Business Integrator (SBI) d'IBM ou d'une technologie équivalente;
17. mettre à l'essai la Passerelle des services Web en utilisant l'outil d'architecture axée sur le service SOAP-UI;
18. concevoir les documents sur les cas d'utilisation du système;
19. concevoir des documents sur le plan d'essai, les données d'essai et les résultats des essais;
20. convertir la stratégie organisationnelle et les exigences opérationnelles en environnement d'application;
21. élaborer des pratiques exemplaires et des normes en matière d'élaboration et de description des processus opérationnels;
22. fournir l'état et le suivi des transactions avec les partenaires commerciaux;
23. rédiger des notes documentaires destinées aux cadres supérieurs concernant des questions liées aux exigences techniques et aux défis dans le cadre de projets de TI à grande échelle.

Spécialités/compétences

Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure les éléments ci-dessous.

- a) Produit commercial Sterling Business Integrator d'IBM :
 - o Graphical Process Modeler (GPM);
 - o services et adaptateurs de GPM;
 - o langage Business Process Modeling Language (BPML);
 - o outil visuel de mise en correspondance des données;
 - o élaboration de processus opérationnels;
 - o adaptateurs de services personnalisés (MESA API).
- b) Langage de balisage extensible (XML) :
 - o langage de définition de schéma XML (XSD);
 - o définition de type de document (DTD);
 - o XPATH;
 - o XSLT;
 - o Xquery.
- c) Java :
 - o Rational Software Architect d'IBM;
 - o Eclipse 3.x et 4.x IDE;
 - o J2EE (WebSphere);
 - o JMS (WebSphereMQ);
 - o Websphere Application Server (WAS);
 - o JDBC et Hibernate;
 - o Spring Framework;
 - o ANT, Apache Maven, SVN, Git;
 - o Integration Bus d'IBM :
 - composants du bus de service;
 - o DataPower d'IBM :
 - cartes de communication multiprotocole,
 - Transformation Extender d'IBM.
- d) Protocoles de communication :

- protocole de transfert de fichiers (FTP);
 - protocole de transfert hypertexte (HTTP);
 - protocole de transfert de courrier simple (SMTP);
 - transfert géré de fichiers, notamment le logiciel de MSFT de TPSGC.
- e) Architecture orientée services (AOS) :
- protocole SOAP;
 - service Web, transfert d'état représentationnel (REST);
 - WS-Security;
 - SSL, TLS.
- f) Échange de données informatisé (EDI) :
- ANSI X.12;
 - EDIFACT;
 - normes de l'IATA;
 - modèle de données de l'Organisation mondiale des douanes (OMD);
 - modèles de données financières, sur le transport.
- g) Interopérabilité et intégration :
- normes de services Web : SOAP et REST;
 - langage de description de services Web (WSDL);
 - logiciel de gestion des règles d'affaires;
 - bus de service d'entreprise;
 - chiffrement/déchiffrement;
 - CA IDM et CA SM;
 - requête/réponse;
 - « Fire and Forget » (tir et oublie).

Produits livrables

Les produits livrables pourraient inclure ce qui suit, mais sans s'y limiter:

- a) produire des documents sur l'analyse de l'impact;
- b) produire des documents sur les spécifications des exigences du système (en format Word);
- c) produire des documents sur les spécifications de l'architecture et de la conception (en format Word);
- d) produire des documents sur les cas d'utilisation des systèmes (en format Word);
- e) concevoir des processus opérationnels (langages de programmation REST, EDI, XML, JAVA), une capacité de services Web (langages XML et Java), des modules de configuration des appareils (DataPower d'IBM et GatewayScript);
- f) produire des documents sur le plan d'essai, les données d'essai et les résultats des essais (formats Word et Excel);
- g) fournir des rapports de situation hebdomadaires par écrit appuyés par des réunions et des présentations pour informer le responsable technique de la progression ou des retards;
- h) préparer et réaliser les démonstrations, les revues générales et l'encadrement pour les ressources, y compris le transfert des connaissances;
- i) présenter des exposés sur les leçons apprises.

Catégorie des SPICT : I.7 Analyste de plateforme (DataPower)

Niveau d'expérience : Niveau 2

Tâches

Les tâches pourraient inclure ce qui suit, mais sans s'y limiter:

1. rencontrer des clients d'affaires de l'ASFC et des experts techniques pour analyser et documenter les exigences détaillées en matière de C3E;
2. analyser et documenter en détail les interfaces, les processus, les composants et les systèmes à l'appui du système actuel ou d'un ancien système au sein de l'ASFC pour déterminer leurs fonctions dans les limites de la capacité de C3E;
3. concevoir les structures et les fichiers de données, les sous-systèmes et les modules, les programmes, les procédures de surveillance de traitement par lots, le traitement de messages en ligne et de production ainsi que la stratégie et les systèmes pour les essais;
4. concevoir et tenir à jour des artefacts en XML comme les schémas XML et la transformation XSLT;
5. concevoir des modules personnalisés pour le produit DataPower d'IBM au moyen de GatewayScript;
6. concevoir des services Web au moyen de technologies comme les applications de développement Jersey et Spring Framework;
7. concevoir des processus opérationnels en les intégrant au protocole SOAP ou à RESTFUL API;
8. réaliser des analyses de la performance et des activités de dépannage et d'optimisation des produits DataPower et Transformation Extender Maps d'IBM;
9. gérer le traitement de l'échange de données informatisé (EDI) et l'échange de données commerciales simples entre les partenaires commerciaux en format de données standards;
10. procéder à l'affichage du flux des données et simplifier les processus de cheminement des données;
11. créer et mettre en œuvre :
 - la configuration des services d'adaptateur,
 - la transformation des données,
 - l'analyse et l'extraction des données,
 - l'acheminement des données;
12. procéder à la personnalisation et à la configuration du produit DataPower d'IBM pour répondre aux besoins de l'ASFC en ce qui a trait à la facilitation, à la collecte et au partage de l'information échangée avec les organismes gouvernementaux partenaires, les autres ministères et les partenaires commerciaux;
13. utiliser les normes industrielles, les processus prédéfinis et les services (par exemple l'EDI et le protocole EDIINT) pris en charge pour mettre en œuvre la mise en correspondance des données et la conversion des cartes;
14. créer des schémas sources et de destination pour les données et définir les formats de données;
15. concevoir, développer et gérer les transformations de données entrantes et sortantes et vérifier les résultats des cartes au moyen de DataPower ou de Transformation Extender d'IBM ou d'une technologie équivalente;
16. mettre à l'essai la Passerelle des services Web en utilisant l'outil d'architecture axée sur le service SOAP-UI;

17. concevoir les documents sur les cas d'utilisation du système;
18. concevoir des documents sur le plan d'essai, les données d'essai et les résultats des essais;
19. convertir la stratégie organisationnelle et les exigences opérationnelles en environnement d'application;
20. élaborer des pratiques exemplaires et des normes en matière d'élaboration et de description des processus opérationnels;
21. fournir l'état et le suivi des transactions avec les partenaires commerciaux;
22. rédiger des notes documentaires destinées aux cadres supérieurs concernant des questions liées aux exigences techniques et aux défis dans le cadre de projets de TI à grande échelle.

Spécialités/compétences

Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure les éléments ci-dessous.

- a) Langage de balisage extensible (XML) :
 - langage de définition de schéma XML (XSD);
 - définition de type de document (DTD);
 - XPATH;
 - XSLT;
 - Xquery.

- b) Java :
 - Rational Software Architect d'IBM;
 - Eclipse 3.x et 4.x IDE;
 - J2EE (WebSphere);
 - JMS (WebSphereMQ);
 - Websphere Application Server (WAS);
 - JDBC et Hibernate;
 - Spring Framework;
 - ANT, Apache Maven, SVN, Git;
 - DataPower d'IBM :
 - cartes de communication multiprotocole,
 - Transformation Extender d'IBM;

- c) Protocoles de communication :
 - protocole de transfert de fichiers (FTP);
 - protocole de transfert hypertexte (HTTP);
 - protocole de transfert de courrier simple (SMTP);
 - transfert géré de fichiers, notamment le logiciel de MSFT de TPSGC.

- d) Architecture orientée services (AOS) :
 - protocole SOAP;
 - service Web, transfert d'état représentationnel (REST);
 - WS-Security;
 - SSL, TLS.

- e) Échange de données informatisé (EDI) :
- ANSI X.12;
 - EDIFACT;
 - normes de l'IATA;
 - modèle de données de l'Organisation mondiale des douanes (OMD);
 - modèles de données financières, sur le transport.
- f) Interopérabilité et intégration :
- normes de services Web : SOAP et REST;
 - langage de description de services Web (WSDL);
 - logiciel de gestion des règles d'affaires;
 - bus de service d'entreprise;
 - chiffrement/déchiffrement;
 - CA IDM et CA SM;
 - requête/réponse.

Produits livrables

Les produits livrables pourraient inclure ce qui suit, mais sans s'y limiter:

- a) produire des documents sur l'analyse de l'impact;
- b) produire des documents sur les spécifications des exigences du système (en format Word);
- c) produire des documents sur les spécifications de l'architecture et de la conception (en format Word);
- d) produire des documents sur les cas d'utilisation des systèmes (en format Word);
- e) concevoir des processus opérationnels (langages de programmation REST, EDI, XML, JAVA), une capacité de services Web (langages XML et Java), des modules de configuration des appareils (DataPower d'IBM et GatewayScript);
- f) produire des documents sur le plan d'essai, les données d'essai et les résultats des essais (formats Word et Excel);
- g) fournir des rapports de situation hebdomadaires par écrit appuyés par des réunions et des présentations pour informer le responsable technique de la progression ou des retards;
- h) préparer et réaliser les démonstrations, les revues générales et l'encadrement pour les ressources, y compris le transfert des connaissances;
- i) présenter des exposés sur les leçons apprises.

Catégorie des SPICT : P.7 Gestionnaire de projet

Niveau d'expérience : Niveau 2

Tâches

Les tâches pourraient inclure ce qui suit, mais sans s'y limiter:

1. aider le personnel de gestion du projet, les chefs d'équipe, les experts techniques et les utilisateurs finaux dans les tâches de coordination et de gestion dans l'ensemble de l'ASFC et d'autres organismes gouvernementaux et ministères;
2. créer, maintenir et mettre à jour les documents et les artefacts pertinents du projet;
3. tenir à jour les documents dans le système ministériel de gestion électronique des documents et des dossiers (SGEDD);
4. assurer le suivi et la surveillance des demandes de modification du projet;
5. contribuer régulièrement à la mise à jour périodique des calendriers de lancement des versions, des échéanciers du projet, des prévisions financières et d'autres estimations liées à un sous-ensemble de produits livrables généraux du projet;
6. utiliser différents outils et produits logiciels de bureautique;
7. communiquer oralement et par écrit avec le personnel du projet, les experts techniques, les chefs d'équipe et les utilisateurs finaux relativement à différentes questions liées aux projets et à divers engagements;
8. en collaboration avec le responsable du projet et les chefs d'équipe ainsi que la direction des services du portefeuille, documenter les objectifs du projet, les exigences budgétaires, les échéanciers, les rôles et les responsabilités des membres de l'équipe, les produits livrables, les contraintes, etc.;
9. aider et soutenir le responsable du projet ou le chef d'équipe dans la coordination des activités du projet pendant les étapes du développement et de la mise en œuvre;
10. aider et soutenir le responsable du projet ou le chef d'équipe dans la gestion des versions et des mises à jour des applications existantes;
11. s'assurer que les produits livrables du projet, ceux qui concernent la Division des services d'entreprise, sont livrés à temps, tout en respectant le budget et les attentes;
12. informer les cadres lorsque des problèmes surviennent et consulter l'équipe pour prendre des mesures correctives;
13. déterminer et surveiller les risques et les contraintes;
14. examiner, surveiller et commenter les activités, les produits livrables et les échéanciers du projet;
15. cerner et signaler au responsable du projet ou au chef d'équipe les problèmes et les risques;
16. remettre des rapports d'étape réguliers;
17. participer aux examens et aux revues générales avec les membres de l'équipe du projet;
18. organiser, diriger et faciliter les réunions, notamment créer les ordres du jour, préparer le matériel et tenir à jour les comptes rendus de décisions;

19. préparer les présentations au moyen de MS PowerPoint;
20. préparer les échéanciers au moyen de MS Project.

Spécialités/compétences

Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:

- a) certification professionnelle en gestion de projets (PMP) ou certification praticien PRINCE2;
- b) normes et lignes directrices du PMBOK;
- c) Project de Microsoft;
- d) attestation BITI (Bibliothèque de l'Infrastructure de la technologie de l'information) ou en GSTI (Gestion des services en technologie de l'information);
- e) suite Microsoft Office (Word, Excel, PowerPoint);
- f) Visio de Microsoft;
- g) Acrobat d'Adobe;
- h) méthodes de gestion de projet;
- i) pratiques en matière de gestion du risque;
- j) avoir d'excellentes compétences en communication, tant verbalement qu'à l'écrit.

Produits livrables

Les produits livrables pourraient inclure ce qui suit, mais sans s'y limiter:

- a) aperçu du projet;
- b) énoncé des répercussions;
- c) contraintes et hypothèses;
- d) sommaire financier;
- e) approche du projet;
- f) organisation du projet;
- g) structure de répartition du travail (SRT);
- h) premières estimations;
- i) calendrier du projet;
- j) coordonner l'examen des plans d'essais, des scripts et des cas d'utilisation et les commenter;
- k) coordonner l'examen de la variance de l'architecture et la commenter;
- l) coordonner l'examen des modèles de contexte opérationnel comme les modèles des cas d'utilisation opérationnelle (CUO) et les commenter;
- m) coordonner l'examen de l'analyse préliminaire des options (APO) et la commenter;
- n) coordonner l'examen de la conception logique de système (CLS) et la commenter;
- o) coordonner l'examen du document de conception technique (DCT) et le commenter;
- p) coordonner l'examen de la stratégie de développement et la commenter;

- q) examiner la documentation en fonction d'une série de pratiques exemplaires, de normes et de méthodologies de l'ASFC;
- r) rédiger des rapports d'étape et de situation, y compris des présentations;
- s) suivi des risques et des enjeux.

APPENDICE A DE L'ANNEXE A

PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DE TÂCHES

1. Lorsqu'un besoin relatif à une tâche précise sera identifié, une version préliminaire du formulaire d'autorisation de tâches joint à l'appendice B de l'annexe A sera remise à l'entrepreneur conformément à la méthode d'attribution indiquée dans l'article du contrat intitulé « Attribution des autorisations de tâches ». Lorsqu'il reçoit un formulaire d'autorisation de tâches, l'entrepreneur doit soumettre au responsable technique son offre de prix pour les catégories de ressources demandées d'après les renseignements contenus dans le formulaire d'autorisation de tâches, ainsi que la ou les ressources proposées connexes. L'offre de prix doit être signée et envoyée au Canada dans le délai de réponse précisé dans le formulaire d'autorisation de tâches. L'entrepreneur disposera d'un délai d'au moins 48 heures (ou tout autre délai plus long précisé dans le projet d'autorisation de tâches) pour présenter son offre de prix.
2. Avec chaque proposition de prix, l'entrepreneur doit proposer le nombre requis de ressources, et pour chaque ressource proposée, l'entrepreneur doit fournir un curriculum vitæ ainsi que les renseignements relatifs à l'attestation de sécurité demandée, et doit remplir les tableaux de réponse à l'appendice C de l'annexe A qui portent sur les catégories de ressources indiquées dans le projet d'autorisation de tâches. La même personne ne peut être proposée pour plus d'une catégorie de ressources. Les curriculum vitæ devraient montrer que chaque personne proposée répond aux exigences décrites en matière de qualification (y compris les exigences en matière d'études, d'expérience de travail et d'accréditation professionnelle). En ce qui a trait aux ressources proposées :
 - (i) Les ressources proposées peuvent être des employés de l'entrepreneur ou des employés d'un sous-traitant, ou des entrepreneurs indépendants auxquels l'entrepreneur confierait une partie du travail en sous-traitance. (Se reporter à l'appendice D de l'annexe A, Attestations.)
 - (ii) En ce qui concerne les exigences en matière d'études touchant un grade, un titre ou un certificat en particulier, le Canada ne tiendra compte que des programmes d'études ayant été réussis par la ressource avant la date d'émission du projet d'autorisation de tâches à l'entrepreneur.
 - (iii) Pour les exigences relatives aux titres professionnels, la ressource doit détenir le titre ou l'accréditation exigé à la publication du projet d'autorisation de tâches et doit demeurer, le cas échéant, un membre en règle de l'organisme professionnel en question pendant la période d'évaluation et la durée du contrat. Lorsque l'affiliation ou le titre professionnel doit être démontré au moyen d'une certification, d'un diplôme ou d'un grade, ce document doit être à jour, valide et émis par l'entité précisée dans le présent contrat ou, si l'entité n'est pas précisée, par une entité, une institution ou un organisme reconnu ou accrédité au moment où le document a été émis.
 - (iv) En ce qui concerne l'expérience de travail, le Canada ne tiendra pas compte de l'expérience acquise dans le cadre d'un programme de formation, sauf s'il s'agit d'expérience acquise dans le cadre d'un programme coopératif officiel dans un établissement postsecondaire.
 - (v) Pour les exigences qui demandent un nombre précis d'années d'expérience (p. ex. deux ans), le Canada ne tiendra pas compte de cette expérience si le curriculum vitæ ne donne pas les dates précises (le mois et l'année) de l'expérience alléguée (c.-à-d. la date de début et la date de fin). Le Canada n'évaluera que la période au cours de laquelle la ressource a réellement travaillé au projet ou aux projets (de la date de début indiquée par la ressource jusqu'à la date de fin, plutôt qu'à partir de la date de début et de fin générale d'un projet ou d'un groupe de projets auxquels la ressource a participé).

- (vi) Le curriculum vitæ ne doit pas seulement indiquer le titre du poste occupé par la personne, mais doit également démontrer que cette personne a acquis l'expérience nécessaire en expliquant les responsabilités et les tâches effectuées à ce poste. Le fait d'énumérer simplement l'expérience en ne fournissant aucune donnée à l'appui pour décrire les responsabilités et les tâches ainsi que leur pertinence par rapport aux exigences, ou le fait de réutiliser les mêmes expressions que le formulaire d'autorisation de tâches, ne sera pas considéré comme la « preuve » d'une expérience aux fins de cette évaluation. L'entrepreneur devrait fournir des détails complets concernant le lieu, les dates (le mois et l'année) et les activités ou responsabilités qui ont permis d'acquérir les qualifications et l'expérience citées. Advenant que la ressource proposée ait travaillé en même temps sur plus d'un projet, la durée de la période de chevauchement de ces projets ne sera prise en considération qu'une seule fois lors de l'évaluation de l'expérience.
3. On évaluera les qualifications et l'expérience des ressources proposées par rapport aux exigences établies à l'appendice C de l'annexe A, afin de déterminer si ces ressources satisfont aux critères obligatoires et cotés. Le Canada peut exiger une preuve selon laquelle la ressource proposée a suivi avec succès une formation officielle, ainsi que des références. Le Canada peut effectuer un contrôle des références pour vérifier l'exactitude des renseignements fournis. Le cas échéant, ce contrôle sera fait par courriel (sauf si la personne citée en référence n'est accessible que par téléphone). Le Canada n'attribuera aucun point à l'entrepreneur ou considérera qu'un critère obligatoire n'est pas satisfait s'il ne reçoit pas de réponse dans les cinq (5) jours ouvrables. Le troisième jour après l'envoi du courriel, si le Canada n'a pas reçu de réponse, il en informera le soumissionnaire par courriel pour que ce dernier puisse rappeler à la personne en question qu'il faut répondre au Canada dans le délai de cinq (5) jours ouvrables prescrit. Si les renseignements fournis par une personne citée en référence diffèrent des renseignements fournis par l'entrepreneur, les renseignements fournis par la personne citée en référence seront les renseignements évalués. On n'accordera aucun point à l'entrepreneur ou l'on considérera qu'un critère obligatoire n'est pas respecté si le client cité en référence n'est pas un client de l'entrepreneur lui-même (par exemple, le client ne peut pas être le client d'une filiale de l'entrepreneur). De même, on n'accordera aucun point à l'entrepreneur ou l'on considérera qu'un critère obligatoire n'est pas respecté si le client est lui-même une filiale ou une autre entité qui a un lien de dépendance avec l'entrepreneur. Des références de l'État seront acceptées.
4. Pendant l'évaluation des ressources proposées, si les références de deux ressources ou plus nécessaires dans le cadre de l'autorisation de tâches ne fournissent pas de réponse ou ne justifient pas les qualifications exigées pour la prestation des services requis, l'autorité contractante peut déclarer l'offre de prix irrecevable.
5. Seules les offres qui respectent tous les critères obligatoires seront évaluées dans le cadre des critères cotés. Chaque ressource proposée doit obtenir une note minimale requise pour les critères cotés pour la catégorie de ressource applicable. Si la note d'une ressource proposée est inférieure à la note requise, l'offre de prix de l'entrepreneur sera jugée irrecevable.
6. Dès que l'offre de prix aura été acceptée par le responsable technique, le formulaire d'autorisation de tâches sera signé par le Canada et envoyé à l'entrepreneur, qui devra le signer. Le formulaire d'autorisation de tâches doit être dûment signé par le Canada avant le début des travaux. L'entrepreneur ne doit commencer les travaux qu'après avoir reçu un formulaire d'autorisation de tâches (l'autorisation de tâches) approuvé. Tous les travaux réalisés par l'entrepreneur sans formulaire d'autorisation de tâches le seront à ses risques.

APPENDICE B DE L'ANNEXE A
FORMULAIRE D'AUTORISATION DE TÂCHES

(Fourni sous un autre pli)

APPENDICE C DE L'ANNEXE A

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES RESSOURCES ET TABLEAU DE RÉPONSE

Pour faciliter l'évaluation des ressources, les entrepreneurs doivent préparer et soumettre leur réponse à un projet d'autorisation de tâches en utilisant les tableaux fournis dans la présente annexe. Aux fins de l'établissement des grilles de ressources, les soumissionnaires devraient fournir des renseignements précis démontrant le respect des critères établis et un renvoi au numéro de page approprié du curriculum vitæ, de façon à ce que le Canada puisse vérifier ces renseignements. Les tableaux ne devraient pas renfermer toutes les données du projet provenant du curriculum vitæ. Seule la réponse demandée devrait être fournie.

1.0 Critères obligatoires d'évaluation des ressources :

1.1 A.1 Architecte d'applications et de logiciels - Niveau 3

Nom de la ressource: _____			
N°	Critères obligatoires	Réponse du soumissionnaire	
		Expérience démontrée (le soumissionnaire doit inscrire les renseignements)	Numéro de page du CV
O.1.1.1	Le fournisseur doit faire la preuve que la ressource proposée compte au moins 10 années d'expérience à titre d'architecte d'applications et de logiciels, au cours desquelles elle a réalisé au moins 15 des 21 tâches précisées dans l'énoncé des travaux.		
O.1.1.2	Le fournisseur doit démontrer que la personne proposée possède au moins 5 ans d'expérience de la conception, du développement, de la mise à l'essai et du déploiement d'applications basées et distribuées sur le Web de grande envergure*. * Le terme « grande envergure » est ainsi défini : <ul style="list-style-type: none"> • la portée des travaux touche de multiples programmes et services; • le nombre d'utilisateurs s'élève à au moins 500. 		
O.1.1.3	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède au moins 5 années d'expérience de l'analyse, de la conception, de l'intégration et de la documentation des architectures techniques, des cadres, des stratégies et des interfaces pour des applications d'entreprise.*		

Nom de la ressource: _____			
N°	Critères obligatoires	Réponse du soumissionnaire	
		Expérience démontrée (le soumissionnaire doit inscrire les renseignements)	Numéro de page du CV
	* Une application d'entreprise est un système utilisé dans un environnement professionnel comme une entreprise ou un gouvernement, conçu pour répondre aux besoins d'un groupe important de 1 000 employés et plus plutôt qu'à ceux d'utilisateurs individuels.		
O.1.1.4	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède au moins 5 années d'expérience dans la conception d'API Web ou de services Web, y compris JavaScript et CSS.		
O.1.1.5	Le fournisseur doit démontrer que la personne proposée possède au moins 5 ans d'expérience dans les tâches suivantes: <ul style="list-style-type: none"> • explorer et évaluer les nouvelles technologies; • faire des recherches sur les des tendances de l'industrie; • actualiser les solutions et les faire évoluer; • diriger des discussions techniques visant à promouvoir et à adopter des orientations technologiques, des cadres, des stratégies ainsi que des pratiques et des techniques de développement; • établir une vision à long terme pour les applications Web et la façon d'y parvenir (feuille de route). 		

1.2 A.11 Testeur - Niveau 2

Nom de la ressource: _____			
N°	Critères obligatoires	Réponse du soumissionnaire	
		Expérience démontrée (le soumissionnaire doit inscrire les renseignements)	Numéro de page du CV
O.1.2.1	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 5 années d'expérience acquise au cours des 10 dernières années à titre de testeur d'applications Web dans un environnement de GI/TI pendant lesquelles elle a réalisé au moins 10 des 14 tâches précisées dans l'énoncé des travaux.		
O.1.2.2	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée a acquis au cours des 5 dernières années au moins 3 années d'expérience dans la détermination des résultats des essais, des scénarios d'essai, des résultats prévus et des plans d'essai.		
O.1.2.3	Le fournisseur doit démontrer que la personne proposée possède au moins 3 années d'expérience dans l'établissement de procédures d'essai et l'utilisation d'outils d'essai automatisés pour ce qui suit: <ul style="list-style-type: none"> • les essais unitaires; • les essais d'intégration; • les essais de régression. 		
O.1.2.4	Le fournisseur doit démontrer que la personne proposée possède au moins 3 années d'expérience dans l'élaboration d'essais unitaires et d'essais d'intégration automatisés pour ce qui suit: <ul style="list-style-type: none"> • les applications Web Java; • les applications Web HTML; • les services Web (SOAP, REST, WEB API). 		
O.1.2.5	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée a acquis de l'expérience au cours des 10 dernières années dans la participation à des projets de TI de grande envergure*. <p>* Un projet de TI de grande envergure est ainsi défini:</p>		

Nom de la ressource: _____			
N°	Critères obligatoires	Réponse du soumissionnaire	
		Expérience démontrée (le soumissionnaire doit inscrire les renseignements)	Numéro de page du CV
	<ul style="list-style-type: none"> la portée des travaux touche de multiples programmes et services; le nombre d'utilisateurs s'élève à au moins 500. 		

1.3 A.14 Développeur Web (spécialiste de la convivialité) - Niveau 3

Nom de la ressource: _____			
N°	Critères obligatoires	Réponse du soumissionnaire	
		Expérience démontrée (le soumissionnaire doit inscrire les renseignements)	Numéro de page du CV
O.1.3.1	Le fournisseur doit faire la preuve que la ressource proposée compte au moins 10 années d'expérience à titre de développeur Web (spécialiste de la convivialité Web), au cours desquelles elle a réalisé au moins 13 des 19 tâches précisées dans l'énoncé des travaux.		
O.1.3.2	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 5 années d'expérience acquise au cours des 8 dernières années dans la conception d'interfaces pour applications Web dans le cadre d'un projet de 500 utilisateurs ou plus.		
O.1.3.3	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède au moins 5 années d'expérience acquise au cours des 8 dernières années dans la conception d'essais de convivialité, l'organisation, la direction et la participation à des essais de convivialité, la documentation, l'analyse des résultats et la modification de la conception en conséquence.		
O.1.3.4	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 5 années d'expérience acquise au cours des 8 dernières années dans la documentation des schémas d'articulation des tâches et des interfaces		

Nom de la ressource: _____			
N°	Critères obligatoires	Réponse du soumissionnaire	
		Expérience démontrée (le soumissionnaire doit inscrire les renseignements)	Numéro de page du CV
	utilisateurs.		
O.1.3.5	<p>Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 2 années d'expérience acquise au cours des 5 dernières années dans la conception d'interfaces pour applications Web conformément aux normes d'accessibilité* internationales reconnues sous le nom <i>Web Accessibility Guidelines WCAG 2.0 on accessibility and usability</i>.*</p> <p>* Une définition commune des normes relatives à l'accessibilité du WCAG 2.0 est disponible sur les sites Web suivants : https://en.wikipedia.org/wiki/Web_Content_Accessibility_Guidelines https://fr.wikipedia.org/wiki/Accessibilit%C3%A9_du_web</p>		

1.4 A.7 Analyste programmeur (PCED) - Niveau 3

Nom de la ressource: _____			
N°	Critères obligatoires	Réponse du soumissionnaire	
		Expérience démontrée (le soumissionnaire doit inscrire les renseignements)	Numéro de page du CV
O.1.4.1	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 10 années d'expérience à titre de programmeur-analyste acquise au cours des 15 dernières années, pendant lesquelles elle a réalisé au moins 19 des 28 tâches précisées dans l'énoncé des travaux.		
O.1.4.2	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée a acquis un minimum de 7 années d'expérience au cours des 15 dernières années dans la programmation au moyen de Java.		

Nom de la ressource: _____			
N°	Critères obligatoires	Réponse du soumissionnaire	
		Expérience démontrée (le soumissionnaire doit inscrire les renseignements)	Numéro de page du CV
O.1.4.3	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 5 années d'expérience dans la conception et la création d'applications au moyen de Websphere Application Server d'IBM sur Mainframe z/OS ou OS/390 d'IBM.		

1.5 A.7 Analyste programmeur (Java) - Niveau 3

Nom de la ressource: _____			
N°	Critères obligatoires	Réponse du soumissionnaire	
		Expérience démontrée (le soumissionnaire doit inscrire les renseignements)	Numéro de page du CV
O.1.5.1	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 10 années d'expérience à titre de programmeur-analyste (Java) au cours desquelles elle a réalisé au moins 8 des 11 tâches précisées dans l'énoncé des travaux.		
O.1.5.2	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 5 années d'expérience acquise au cours des 10 dernières années dans la conception, le développement et la mise en œuvre d'applications RESTful Java Web Services.		
O.1.5.3	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède au moins 3 années d'expérience acquise au cours des 5 dernières années dans le développement d'applications au moyen de Java EE 6 ou une version plus récente.		
O.1.5.4	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède au moins 2 années d'expérience acquise au cours des 5 dernières années dans le développement d'applications au moyen de Java Persistence API.		
O.1.5.5	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 2 années d'expérience acquise au cours des 5 dernières années dans la création et la normalisation des bases de données relationnelles.		
O.1.5.6	<p>Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 2 années d'expérience acquise au cours des 5 dernières années dans la conception de codes conformément aux normes d'accessibilité* internationales reconnues sous le nom <i>Web Accessibility Guidelines WCAG 2.0 on accessibility and usability</i>.*</p> <p>* Une définition commune des normes relatives à l'accessibilité du WCAG 2.0 est disponible sur les sites Web suivants :</p> <p>https://en.wikipedia.org/wiki/Web_Content_Accessibility_Guidelines</p> <p>https://fr.wikipedia.org/wiki/Accessibilit%C3%A9_du_web</p>		

1.6 A.7 Analyste programmeur (MS Dynamics) - Niveau 3

Nom de la ressource: _____			
N°	Critères obligatoires	Réponse du soumissionnaire	
		Expérience démontrée (le soumissionnaire doit inscrire les renseignements)	Numéro de page du CV
O.1.6.1	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 5 années d'expérience à titre de programmeur-analyste (MS Dynamics) acquise au cours des 10 dernières années, pendant lesquelles elle a réalisé au moins 12 des 17 tâches précisées dans l'énoncé des travaux.		
O.1.6.2	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 5 années d'expérience acquise au cours des 10 dernières années dans la conception, le développement et l'intégration d'applications MS Dynamics à d'autres technologies ou applications d'entreprise.		
O.1.6.3	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède une certification MS Dynamic 2013 ou plus récente. Remarque : Une copie de la certification doit être présentée à la clôture de l'invitation à soumissionner.		
O.1.6.4	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 5 années d'expérience acquise au cours des 10 dernières années dans l'analyse, la conception et le développement d'applications Web au moyen de C# et JavaScript.		
O.1.6.5	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 2 années d'expérience acquise au cours des 5 dernières années dans la réalisation de ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> • programmation; • analyse des codes; • analyse des exigences; • analyse de la performance • examens de logiciels; • analyse de risque du système; • analyse de la fiabilité du logiciel. 		

1.7 A.7 Analyste programmeur (soutien à la production) - Niveau 2

Nom de la ressource: _____			
N°	Critères obligatoires	Réponse du soumissionnaire	
		Expérience démontrée (le soumissionnaire doit inscrire les renseignements)	Numéro de page du CV
O.1.7.1	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 5 années d'expérience à titre d'analyste programmeur acquise au cours des 10 dernières années, pendant lesquelles elle a réalisé au moins 17 des 25 tâches précisées dans l'énoncé des travaux.		
O.1.7.2	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 2 années d'expérience acquise au cours des 5 dernières années dans l'actualisation et le soutien des applications sur C++ et Java fonctionnant dans un environnement de production.		
O.1.7.3	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 2 années d'expérience acquise au cours des 5 dernières années dans l'actualisation, le soutien et la gestion des activités quotidiennes faisant appel à des applications de grande disponibilité*. * Une application de grande disponibilité s'entend d'un système prévu pour fonctionner 24 h par jour, 365 jours par année avec fiabilité. En excluant les arrêts planifiés, le taux de disponibilité minimum accepté doit atteindre 95 %, bien qu'un taux de 99 % soit souhaitable.		
O.1.7.4	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 2 années d'expérience dans la prestation de soutien pour les applications d'EDI TI qui utilisent: <ul style="list-style-type: none"> • MQSeries d'IBM; • les normes de messagerie ANSI ASC X12 EDI ou UN/EDIFACT. 		
O.1.7.5	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède au moins 2 années d'expérience avec la base de données DB2.		
O.1.7.6	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 2 années d'expérience dans le déploiement d'applications au moyen de Websphere Application Server d'IBM sur Windows de Microsoft et de Mainframe OS/390 Environnement d'IBM.		

1.8 A.7 Analyste programmeur (Interface utilisateur) - Niveau 3

Nom de la ressource: _____			
N°	Critères obligatoires	Réponse du soumissionnaire	
		Expérience démontrée (le soumissionnaire doit inscrire les renseignements)	Numéro de page du CV
O.1.8.1	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 10 années d'expérience à titre de programmeur-analyste (JavaScript ou ECMAScript) au cours desquelles elle a réalisé au moins 8 des 12 tâches précisées dans l'énoncé des travaux.		
O.1.8.2	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède au moins 3 années d'expérience acquise au cours des 5 dernières années dans la conception, le développement et la mise en œuvre d'applications au moyen d'ECMAScript 5.1 ou un langage de script plus récent.		
O.1.8.3	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède au moins 2 années d'expérience acquise au cours des 5 dernières années dans la conception, le développement et la mise en œuvre d'applications au moyen du langage HTML5.		
O.1.8.4	Le fournisseur doit prouver que la ressource proposée possède au moins 2 années d'expérience acquise au cours des 5 dernières années dans le développement d'applications au moyen des bibliothèques JavaScript React et Redux.		
O.1.8.5	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 2 années d'expérience acquise au cours des 5 dernières années dans la conception de codes conformément aux normes d'accessibilité* internationales reconnues sous le nom <i>Web Accessibility Guidelines WCAG 2.0 on accessibility and usability*</i> . * Une définition commune des normes relatives à l'accessibilité du WCAG 2.0 est disponible sur les sites Web suivants : https://en.wikipedia.org/wiki/Web_Content_Accessibility_Guidelines https://fr.wikipedia.org/wiki/Accessibilit%C3%A9_du_web		

1.9 A.8 Analyste des systèmes - Niveau 3

Nom de la ressource: _____			
N°	Critères obligatoires	Réponse du soumissionnaire	
		Expérience démontrée (le soumissionnaire doit inscrire les renseignements)	Numéro de page du CV
O.1.9.1	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 10 années d'expérience à titre d'analyste des systèmes acquise au cours des 15 dernières années, pendant lesquelles elle a réalisé au moins 10 des 15 tâches précisées dans l'énoncé des travaux.		
O.1.9.2	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 5 années d'expérience acquise au cours des 10 dernières années dans l'évaluation des exigences opérationnelles et la préparation de spécifications de systèmes détaillées pour le développement d'applications Web répondant aux besoins de 250 utilisateurs et plus.		
O.1.9.3	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 5 années d'expérience acquise au cours des 10 dernières années dans la réalisation et la direction d'exercices d'analyse des options, notamment: <ul style="list-style-type: none"> • trouver des solutions viables; • évaluer les solutions de rechange possibles; • déterminer quelle option semble la plus efficace pour offrir la meilleure solution; • présenter les résultats de l'analyse des options et les recommandations aux cadres; • préparer une analyse coûts-avantages. 		
O.1.9.4	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 5 années d'expérience acquise au cours des 10 dernières années dans la réalisation, la direction et la documentation des scénarios utilisateurs ou des cas d'utilisation des systèmes pour décrire l'interaction entre le logiciel et les utilisateurs.		
O.1.9.5	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 5 années d'expérience dans le cadre de projets utilisant une méthodologie reconnue en matière de cycle de développement des systèmes comme Waterfall, Agile, Iterative, Incremental, Lean, Spiral, etc.		

Nom de la ressource: _____			
N°	Critères obligatoires	Réponse du soumissionnaire	
		Expérience démontrée (le soumissionnaire doit inscrire les renseignements)	Numéro de page du CV
O.1.9.6	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 5 années d'expérience dans la conception d'interfaces et de processus d'entreprise de bout en bout pour les applications intégrées au moyen d'une technologie d'entreprise ou de produits logiciels du commerce.		

1.10 B.14 Rédacteur technique - Niveau 2

Nom de la ressource: _____			
N°	Critères obligatoires	Réponse du soumissionnaire	
		Expérience démontrée (le soumissionnaire doit inscrire les renseignements)	Numéro de page du CV
O.1.10.1	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 5 années d'expérience à titre de rédacteur technique dans un environnement de GI/TI acquise au cours des 10 dernières années, pendant lesquelles elle a réalisé au moins 6 des 9 tâches précisées dans l'énoncé des travaux.		
O.1.10.2	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède au minimum 5 années d'expérience acquise au cours des 10 dernières années dans la conception et l'actualisation de documents pédagogiques comme des guides de l'utilisateur, des instructions d'installation étape par étape, des manuels de formation et des procédures normales d'exploitation (PNE).		
O.1.10.3	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 5 années d'expérience acquise au cours des 10 dernières années en collaborant avec des ressources techniques pour documenter les processus et les procédures liés aux applications et aux systèmes de TI.		
O.1.10.4	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 5 années d'expérience acquise au cours des 10 dernières années dans l'utilisation de produits de la suite Microsoft Office, notamment: <ul style="list-style-type: none"> • MS Word; • MS PowerPoint; • MS Excel; • MS Visio. 		

1.11 I.7 Analyste de plateforme (C3E) - Niveau 2

Nom de la ressource: _____			
N°	Critères obligatoires	Réponse du soumissionnaire	
		Expérience démontrée (le soumissionnaire doit inscrire les renseignements)	Numéro de page du CV
O.1.11.1	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 5 années d'expérience à titre d'analyste de plateforme acquise au cours des 10 dernières années, pendant lesquelles elle a réalisé au moins 16 des 23 tâches précisées dans l'énoncé des travaux.		
O.1.11.2	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède au moins 5 années d'expérience acquise au cours des 10 dernières années dans la conception, le développement et la mise en œuvre de solutions de commerce électronique interentreprises (C3E)* * Une solution de C3E est conçue pour faciliter la saisie et le partage de renseignements électroniques entre une entreprise et une autre.		
O.1.11.3	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède au moins 3 années d'expérience en élaboration de solutions de C3E en utilisant chacun des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> • XML (langage de balisage extensible); • Java (J2EE); • services Web (REST ou SOAP). 		
O.1.11.4	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède au moins 3 années d'expérience pour chacun des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> • MQ messaging; • DB2; • modélisation de données. 		

1.12 I.7 Analyste de plateforme (Data Power) - Niveau 2

Nom de la ressource: _____			
N°	Critères obligatoires	Réponse du soumissionnaire	
		Expérience démontrée (le soumissionnaire doit inscrire les renseignements)	Numéro de page du CV
O.1.12.1	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 5 années d'expérience à titre d'analyste de plateforme acquise au cours des 10 dernières années, pendant lesquelles elle a réalisé au moins 15 des 22 tâches précisées dans l'énoncé des travaux.		
O.1.12.2	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède au moins 5 années d'expérience acquise au cours des 10 dernières années dans la conception, le développement et la mise en œuvre de solutions de commerce électronique interentreprises (C3E)*. * Une solution de C3E est conçue pour faciliter la saisie et le partage de renseignements électroniques entre une entreprise et une autre.		
O.1.12.3	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède au moins 3 années d'expérience en élaboration de solutions de C3E faisant appel à chacun des éléments suivants: <ul style="list-style-type: none"> • XML (langage de balisage extensible); • Java (J2EE); • services Web (REST ou SOAP). • DataPower d'IBM (GatewayScript). 		
O.1.12.4	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède au moins 3 années d'expérience pour chacun des éléments suivants: <ul style="list-style-type: none"> • MQ messaging; • JMS messaging; • DB2; • modélisation de données. 		

1.13 P.9 Gestionnaire de projet - Niveau 2

Nom de la ressource:			
N°	Critères obligatoires	Réponse du soumissionnaire	
		Expérience démontrée (le soumissionnaire doit inscrire les renseignements)	Numéro de page du CV
O.1.13.1	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 5 années d'expérience à titre de gestionnaire de projet acquise au cours des 10 dernières années, pendant lesquelles elle a réalisé au moins 14 des 21 tâches précisées dans l'énoncé des travaux.		
O.1.13.2	<p>Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 5 années d'expérience acquise au cours des 10 dernières années dans la gestion de projets de TI* et la prestation de soutien à la gestion de projets de TI, ce qui comprend les fonctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réaliser et organiser les activités de lancement du projet; • participer à l'analyse des options et à l'analyse coûts-avantages; • déterminer les tâches et les produits livrables; • concevoir et actualiser les échéanciers du projet; • préparer les estimations budgétaires; • superviser et coordonner les activités du projet; • surveiller et faire le suivi des activités et des produits livrables du projet; • préparer des rapports d'étape en déterminant les risques et les problèmes; • organiser et faciliter les réunions, les revues générales, les présentations et les séances de formation destinées à différents publics, par exemple, des directeurs techniques ou autres et des cadres supérieurs; • concevoir, examiner et actualiser la documentation du projet, notamment les rapports de situation et d'étape périodiques. <p>* Un projet de TI est ainsi défini :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la portée des travaux touche de multiples programmes et services; • le nombre d'utilisateurs s'élève à au moins 500. 		

Nom de la ressource:			
N°	Critères obligatoires	Réponse du soumissionnaire	
		Expérience démontrée (le soumissionnaire doit inscrire les renseignements)	Numéro de page du CV
O.1.13.3	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède au moins 3 ans d'expérience acquise au cours des 5 dernières années dans l'utilisation d'un processus de gestion du changement pour suivre, coordonner et mettre en œuvre les améliorations du système.		
O.1.13.4	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée a de l'expérience dans la gestion de multiples projets de TI ayant des échéanciers semblables et des priorités concurrentes et dans la collaboration avec d'autres responsables de la gestion de projet appartenant à d'autres secteurs de l'organisme.		
O.1.13.5	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 3 années d'expérience acquise au cours des 5 dernières années dans la conception et l'exécution de présentations destinées au personnel du projet, notamment les cadres supérieurs et les utilisateurs finaux.		

2.0 Critères d'évaluation cotés :

2.1 A.1 Architecte d'applications et de logiciels – Niveau 3

Nom de la ressource: _____				
N°	Critères cotés	Méthode de notation	Max. de points	Renvoi à la proposition (n° de page)
C.2.1.1	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 10 années d'expérience exigées au critère O.1.1.1 à titre d'architecte d'applications/de logiciels.	Plus de 10 ans à 12 ans = 2 points Plus de 12 ans à 14 ans = 4 points Plus de 14 ans = 6 points	6	
C.2.1.2	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée a déjà participé à au moins trois (3) projets de TI de grande envergure* à titre d'architecte d'applications/de logiciels. * Un projet de TI de grande envergure est ainsi défini : <ul style="list-style-type: none"> la portée des travaux touche de multiples programmes et services; le nombre d'utilisateurs s'élève à au moins 500. 	1 projet = 2 points 2 projets = 4 points 3 projets = 6 points	6	
C.2.1.3	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 5 années d'expérience exigées dans au critère O.1.1.3 pour l'analyse, la conception, l'intégration et la documentation des architectures techniques, des cadres, des stratégies et des interfaces pour des solutions et des systèmes d'entreprise.	Plus de 5 ans à 7 ans = 2 points Plus de 7 ans à 9 ans = 4 points Plus de 9 ans = 6 points	6	
C.2.1.4	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience dans la préparation et la présentation de matériel technique à des cadres supérieurs.	Plus de 1 an à 3 ans = 2 points Plus de 3 ans à 5 ans = 4 points Plus de 5 ans = 6 points	6	
C.2.1.5	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée	Plus de 1 an à 3 ans = 2 points	6	

Nom de la ressource: _____				
N°	Critères cotés	Méthode de notation	Max. de points	Renvoi à la proposition (n° de page)
	possède de l'expérience dans la facilitation des discussions de groupe avec des membres de l'équipe technique et des représentants des clients relativement aux considérations en matière de conception d'applications.	Plus de 3 ans à 5 ans = 4 points Plus de 5 ans = 6 points		
C.2.1.6	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience dans la préparation et la conception d'artefacts architecturaux au moyen d'outils comme Rational Rose, Magic Draw, TogetherJ, Balsamiq, Visio ou Enterprise Architect.	Plus de 1 an à 3 ans = 2 points Plus de 3 ans à 5 ans = 4 points Plus de 5 ans = 6 points	6	
C.2.1.7	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience dans la participation à des projets liés à la TI à l'aide du processus Rational Unified Process (RUP) pour la conception d'applications d'entreprise. * Une application d'entreprise est un système utilisé dans un environnement professionnel comme une entreprise ou un gouvernement, conçu pour répondre aux besoins d'un groupe important de 1 000 employés et plus plutôt qu'à ceux d'utilisateurs individuels.	Plus de 1 an à 3 ans = 2 points Plus de 3 ans à 5 ans = 4 points Plus de 5 ans = 6 points	6	
Total des points disponibles :			42	
Minimum de points requis pour être déclaré admissible :			25	
Total :				

2.2 A.11 Testeur – Niveau 2

Nom de la ressource: _____				
N°	Critères cotés	Méthode de notation	Max. de points	Renvoi à la proposition (n° de page)
C.2.2.1	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 5 années d'expérience exigées au critère O.1.2.1 à titre de testeur d'applications Web dans un environnement de GI/TI.	Plus de 5 ans à 7 ans = 2 points Plus de 7 ans à 9 ans = 4 points Plus de 9 ans = 6 points	6	
C.2.2.2	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 3 années d'expérience exigées au critère O.1.2.2 dans la détermination des résultats des essais, des scénarios d'essai, des résultats prévus et des plans d'essai.	Plus de 3 ans à 5 ans = 2 points Plus de 5 ans à 7 ans = 4 points Plus de 7 ans = 6 points	6	
C.2.2.3	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 3 années d'expérience exigées au critère O.1.2.3 dans l'utilisation d'outils automatisés de mise à l'essai.	Plus de 3 ans à 5 ans = 2 points Plus de 5 ans à 7 ans = 4 points Plus de 7 ans = 6 points	6	
C.2.2.4	Le fournisseur doit démontrer que la personne qu'il propose possède de l'expérience en ce qui a trait à ce qui suit: <ul style="list-style-type: none"> • HP Quality Center; • l'outil d'essai automatisé Selenium. 	5 points pour chaque outil ou produit automatisé de mise à l'essai	10	
Total des points disponibles :			28	
Minimum de points requis pour être déclaré admissible :			16	
Total :				

2.3 A.14 Développeur Web (Spécialiste de la convivialité) – Niveau 3

Nom de la ressource: _____				
N°	Critères cotés	Méthode de notation	Max. de points	Renvoi à la proposition (n° de page)
C.2.3.1	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 10 années d'expérience exigées au critère O.1.3.1 à titre de développeur Web (spécialiste de la convivialité).	Plus de 10 ans à 12 ans = 2 points Plus de 12 ans à 14 ans = 4 points Plus de 14 ans = 6 points	6	
C.2.3.2	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 5 années d'expérience exigées au critère O.1.3.2 dans la conception d'interfaces pour applications Web dans le cadre d'un projet de 500 utilisateurs ou plus.	Plus de 5 ans à 6 ans = 2 points Plus de 6 ans à 7 ans = 4 points Plus de 7 ans = 6 points	6	
C.2.3.3	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 5 années d'expérience exigées au critère O.1.3.3 dans la conception d'essais de convivialité, l'organisation, la direction et la participation à des essais de convivialité, la documentation, l'analyse des résultats et la modification de la conception en conséquence.	Plus de 5 ans à 6 ans = 2 points Plus de 6 ans à 7 ans = 4 points Plus de 7 ans = 6 points	6	
C.2.3.4	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 5 années d'expérience exigées au critère O.1.3.4 dans la documentation des schémas d'articulation des tâches et des interfaces utilisateurs.	Plus de 5 ans à 6 ans = 2 points Plus de 6 ans à 7 ans = 4 points Plus de 7 ans = 6 points	6	

C.2.3.5	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 2 années d'expérience exigées au critère O.1.3.5 dans la conception d'interfaces pour applications Web conformément aux normes d'accessibilité* internationales reconnues sous le nom <i>Web Accessibility Guidelines WCAG 2.0 on accessibility and usability</i> .	Plus de 2 ans à 4 ans = 2 points Plus de 4 ans à 6 ans = 4 points Plus de 6 ans = 6 points	6	
C.2.3.6	Le fournisseur devrait prouver que la ressource proposée possède au moins 2 années d'expérience acquise au cours des 5 dernières années dans le développement d'applications au moyen des bibliothèques React et Redux.	Plus de 2 ans à 4 ans = 2 points Plus de 4 ans à 6 ans = 4 points Plus de 6 ans = 6 points	6	
Total des points disponibles :			36	
Minimum de points requis pour être déclaré admissible :			22	
Total :				

2.4 A.7 Analyste programmeur (PCED) – Level 3

Nom de la ressource: _____				
N°	Critères cotés	Méthode de notation	Max. de points	Renvoi à la proposition (n° de page)
C.2.4.1	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 7 années d'expérience exigées au critère O.1.4.2 à titre de programmeur-analyste.	Plus de 7 ans à 10 ans = 2 points Plus de 10 ans à 13 ans = 4 points Plus de 13 ans = 6 points	6	
C.2.4.2	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 5 années d'expérience exigées au critère O.1.4.3 dans la conception et la création d'applications au moyen de Websphere Application Server d'IBM sur Mainframe z/OS ou OS/390 d'IBM.	Plus de 5 ans à 7 ans = 2 points Plus de 7 ans à 9 ans = 4 points Plus de 9 ans = 6 points	6	
C.2.4.3	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience dans la conception, le développement et la mise en œuvre de systèmes orientés objet et d'applications de niveau n orientées objet (OO) à l'aide d'outils OO tels que le processus Rational Unified Process (RUP) et le langage de modélisation UML.	Plus de 2 ans à 4 ans = 2 points Plus de 4 ans à 6 ans = 4 points Plus de 6 ans = 6 points	6	
C.2.4.4	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience dans le soutien et l'utilisation de cadres d'application Web dans Java.	Plus de 2 ans à 4 ans = 2 points Plus de 4 ans à 6 ans = 4 points Plus de 6 ans = 6 points	6	

C.2.4.5	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience en conception et développement d'applets au moyen du langage HTML, de miniserveurs et de JavaServer Pages/JavaServer Faces (JSP/JSF).	Plus de 2 ans à 4 ans = 2 points Plus de 4 ans à 6 ans = 4 points Plus de 6 ans = 6 points	6	
C.2.4.6	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience dans la conception, la création et le soutien d'applications Java 2 Platform, Enterprise Edition (J2EE). Les technologies utilisées doivent comprendre TOUS les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> • JavaServer Pages (JSP); • miniserveurs; • Enterprise JavaBeans (EJB); • langage de balisage extensible (XML); • services Web. 	Plus de 2 ans à 4 ans = 2 points Plus de 4 ans à 6 ans = 4 points Plus de 6 ans = 6 points	6	
Total des points disponibles :			36	
Minimum de points requis pour être déclaré admissible :			22	
Total :				

2.5 A.7 Analyste programmeur (Java) – Niveau 3

Nom de la ressource: _____				
N°	Critères cotés	Méthode de notation	Max. de points	Renvoi à la proposition (n° de page)
C.2.5.1	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 10 années d'expérience exigées au critère O.1.5.1 à titre de programmeur-analyste (Java).	Plus de 10 ans à 12 ans = 2 points Plus de 12 ans à 14 ans = 4 points Plus de 14 ans = 6 points	6	
C.2.5.2	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 5 années d'expérience exigées au critère O.1.5.2 dans la conception, le développement et la mise en œuvre d'applications RESTful Java Web Services.	Plus de 5 ans à 6 ans = 2 points Plus de 6 ans à 7 ans = 4 points Plus de 7 ans = 6 points	6	
C.2.5.3	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 3 années d'expérience exigées au critère O.1.5.3 dans le développement d'applications au moyen de Java EE 6 ou une version plus récente.	Plus de 3 ans à 4 ans = 2 points Plus de 4 ans à 5 ans = 4 points Plus de 5 ans = 6 points	6	
C.2.5.4	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 2 années d'expérience exigées au critère O.1.5.4 dans le développement d'applications au moyen de Java Persistence API.	Plus de 2 ans à 3 ans = 2 points Plus de 3 ans à 4 ans = 4 points Plus de 4 ans = 6 points	6	
C.2.5.5	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 2 années d'expérience exigées au critère O.1.5.5 dans la création et la normalisation des bases de données relationnelles.	Plus de 2 ans à 3 ans = 2 points Plus de 3 ans à 4 ans = 4 points Plus de 4 ans = 6 points	6	
C.2.5.6	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 2 années d'expérience exigées au critère O.1.5.6 dans la conception de codes conformément aux normes d'accessibilité* internationales reconnues sous le nom <i>Web Accessibility Guidelines WCAG 2.0 on accessibility and</i>	Plus de 2 ans à 3 ans = 2 points Plus de 3 ans à 4 ans = 4 points Plus de 4 ans = 6 points	6	

Nom de la ressource: _____				
N°	Critères cotés	Méthode de notation	Max. de points	Renvoi à la proposition (n° de page)
	<i>usability.</i>			
C.2.5.7	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience dans la mise à l'essai, la conception et le développement d'essais automatisés au moyen de Java (JUnit).	Plus de 2 ans à 3 ans = 2 points Plus de 3 ans à 4 ans = 4 points Plus de 4 ans = 6 points	6	
Total des points disponibles :			42	
Minimum de points requis pour être déclaré admissible :			25	
Total :				

2.6 A.7 Analyste programmeur (MS Dynamics) – Niveau 3

Nom de la ressource: _____				
N°	Critères cotés	Méthode de notation	Max. de points	Renvoi à la proposition (n° de page)
C.2.6.1	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 5 années d'expérience exigées au critère O.1.6.1 à titre de programmeur-analyste (MS Dynamics).	Plus de 5 ans à 6 ans = 2 points Plus de 6 ans à 7 ans = 4 points Plus de 7 ans = 6 points	6	
C.2.6.2	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée a travaillé en tant que programmeur-analyste (MS Dynamics) sur deux (2) projets répondant aux besoins de plus de 250 utilisateurs. Remarque : On attribuera des points distincts pour chacun des deux (2) projets.	<u>Projet n° 1</u> Plus de 250 à 500 utilisateurs = 2 points Plus de 500 à 1 000 utilisateurs = 4 points Plus de 1 000 utilisateurs = 6 points <u>Projet n° 2</u> Plus de 250 à 500 utilisateurs = 2 points Plus de 500 à 1 000 utilisateurs = 4 points Plus de 1 000 utilisateurs = 6 points	12	
C.2.6.3	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède une certification pour MS Dynamics 2015. Remarque : Une copie de la certification devrait être présentée.	Certification pour MS Dynamics 2015 = 3 points	3	

C.2.6.4	<p>Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède au moins 5 années d'expérience dans la programmation à l'aide des langages suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • C#; • JavaScript; • SQL. 	2 points par langage jusqu'à concurrence de 6 points.	6	
C.2.6.5	<p>Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience dans la réalisation et l'exécution d'essais de régression et d'acceptation par les utilisateurs.</p>	<p>Plus de 1 an à 2 ans = 2 points Plus de 2 ans à 3 ans = 4 points 3 ans et plus = 6 points</p>	6	
Total des points disponibles :			33	
Minimum de points requis pour être déclaré admissible :			20	
Total :				

2.7 A.7 Analyste programmeur (soutien à la production) – Niveau 2

Nom de la ressource: _____				
N°	Critères cotés	Méthode de notation	Max. de points	Renvoi à la proposition (n° de page)
C.2.7.1	<p>Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 2 années d'expérience exigées au critère O.1.7.3 dans l'actualisation, le soutien et la gestion des activités quotidiennes faisant appel à des applications de grande disponibilité*.</p> <p>* Une application de grande disponibilité s'entend d'un système prévu pour fonctionner 24 h par jour, 365 jours par année avec fiabilité. En excluant les arrêts planifiés, le taux de disponibilité minimum accepté doit atteindre 95 %, bien qu'un taux de 99 % soit souhaitable.</p>	<p>Plus de 2 ans à 4 ans = 2 points</p> <p>Plus de 4 ans à 6 ans = 4 points</p> <p>Plus de 6 ans = 6 points</p>	6	
C.2.7.2	<p>Le fournisseur doit démontrer que la personne proposée possède de l'expérience dans C++ version 6.</p>	<p>Plus de 2 ans à 3 ans = 2 points</p> <p>Plus de 3 ans à 4 ans = 4 points</p> <p>Plus de 4 ans = 6 points</p>	6	
C.2.7.3	<p>Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède au minimum 2 années d'expérience dans l'établissement de liens et la communication, à l'oral et à l'écrit, avec des clients et d'autres ressources techniques dans le contexte de la prestation de soutien opérationnel, comme décrit ci-dessous:</p> <ul style="list-style-type: none"> • régler les défaillances du système; • fournir des rapports d'étape et de situation; • obtenir des précisions et des détails supplémentaires concernant le comportement du système; • signaler les arrêts planifiés ou 	<p>Plus de 2 ans à 4 ans = 4 points</p> <p>Plus de 4 ans à 6 ans = 8 points</p> <p>Plus de 6 ans = 12 points</p>	12	

Nom de la ressource: _____				
N°	Critères cotés	Méthode de notation	Max. de points	Renvoi à la proposition (n° de page)
	imprévus du système; <ul style="list-style-type: none"> • installer des modifications et des correctifs; • traiter les demandes spéciales; • s'occuper du mentorat et de la formation; • s'occuper du transfert des connaissances; • rédiger des documents techniques comme des notes de version, des FAQ et des directives d'installation. 			
C.2.7.4	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée a de l'expérience dans l'utilisation de SMART Ticket Process dans un contexte de soutien à la production.	Plus de 2 ans à 4 ans = 2 points Plus de 4 ans à 6 ans = 4 points Plus de 6 ans = 6 points	6	
C.2.7.5	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée a de l'expérience dans la réalisation d'analyses de mesures ou d'analyses statistiques fondées sur la gestion des incidents dans un environnement de soutien à la production.	Plus de 2 ans à 4 ans = 2 points Plus de 4 ans à 6 ans = 4 points Plus de 6 ans = 6 points	6	
Total des points disponibles :			36	
Minimum de points requis pour être déclaré admissible :			22	
Total :				

2.8 A.7 Analyste programmeur (Interface Utilisateur) – Niveau 3

Nom de la ressource: _____				
N°	Critères cotés	Méthode de notation	Max. de points	Renvoi à la proposition (n° de page)
C.2.8.1	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 10 années d'expérience exigées au critère O.1.8.1 à titre de programmeur-analyste (JavaScript ou ECMAScript).	Plus de 10 à 12 ans = 2 points Plus de 12 ans à 14 ans = 4 points Plus de 14 ans = 6 points	6	
C.2.8.2	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 3 années d'expérience exigées au critère O.1.8.2 dans la conception, le développement et la mise en œuvre d'applications au moyen d'ECMAScript 5.1 ou un langage de script plus récent.	Plus de 3 ans à 4 ans = 2 points Plus de 4 ans à 5 ans = 4 points Plus de 5 ans = 6 points	6	
C.2.8.3	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 2 années d'expérience exigées au critère O.1.8.3 dans la conception, le développement et la mise en œuvre d'applications au moyen du langage HTML5.	Plus de 2 ans à 3 ans = 2 points Plus de 3 ans à 4 ans = 4 points Plus de 4 ans = 6 points	6	
C.2.8.4	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 2 années d'expérience exigées au critère O.1.8.4 dans le développement d'applications au moyen des bibliothèques JavaScript React et Redux.	Plus de 2 ans à 3 ans = 2 points Plus de 3 ans à 4 ans = 4 points Plus de 4 ans = 6 points	6	

C.2.8.5	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 2 années d'expérience exigées au critère O.1.8.5 dans la conception de codes conformément aux normes d'accessibilité* internationales reconnues sous le nom <i>Web Accessibility Guidelines WCAG 2.0 on accessibility and usability</i> .	Plus de 2 ans à 3 ans = 2 points Plus de 3 ans à 4 ans = 4 points Plus de 4 ans = 6 points	6	
Total des points disponibles :			30	
Minimum de points requis pour être déclaré admissible :			18	
Total :				

2.9 A.8 Analyste des systèmes – Niveau 3

Nom de la ressource: _____				
N°	Critères cotés	Méthode de notation	Max. de points	Renvoi à la proposition (n° de page)
C.2.9.1	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 10 années d'expérience exigées au critère O.1.9.1 à titre d'analyste de systèmes.	Plus de 10 à 12 ans = 2 points Plus de 12 ans à 14 ans = 4 points Plus de 14 ans = 6 points	6	
C.2.9.2	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée a travaillé en tant qu'analyste de systèmes sur trois (3) projets visant à fournir des applications Web à plus de 250 utilisateurs. Remarque: On attribuera des points distincts pour chacun des trois (3) projets.	Projet n° 1 Plus de 250 à 500 utilisateurs = 2 points Plus de 500 à 1 000 utilisateurs = 4 points Plus de 1 000 utilisateurs = 6 points Projet n° 2 Plus de 250 à 500 utilisateurs = 2 points Plus de 500 à 1 000 utilisateurs = 4 points Plus de 1 000 utilisateurs = 6 points Projet n° 3 Plus de 250 à 500 utilisateurs = 2 points Plus de 500 à 1 000 utilisateurs = 4 points Plus de 1 000 utilisateurs = 6 points	18	
C.2.9.3	Le fournisseur devrait démontrer que la personne proposée possède de l'expérience liée au cadre BITI (Bibliothèque de l'Infrastructure de la technologie de l'information), y compris les processus et les pratiques exemplaires de la BITI.	Plus de 3 ans à 4 ans = 2 points Plus de 4 ans à 5 ans = 4 points Plus de 5 ans = 6 points	6	
C.2.9.4	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience dans la	Plus de 3 ans à 4 ans = 2 points Plus de 4 ans à 5 ans =	6	

Nom de la ressource: _____				
N°	Critères cotés	Méthode de notation	Max. de points	Renvoi à la proposition (n° de page)
	participation à des initiatives horizontales ou des projets de TI qui touchent plus d'un ministère.	4 points Plus de 5 ans = 6 points		
C.2.9.5	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède une connaissance pratique des applications suivantes: <ul style="list-style-type: none"> • MS Excel; • MS PowerPoint; • MS Project; • MS Word; • MS Visio. 	2 points par application, jusqu'à concurrence de 10 points.	10	
C.2.9.6	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 5 années d'expérience exigées au critère O.1.9.6 dans la conception d'interfaces et de processus d'entreprise de bout en bout pour les applications intégrées au moyen d'une technologie d'entreprise et de produits logiciels du commerce.	Plus de 5 ans à 6 ans = 2 points Plus de 6 ans à 7 ans = 4 points Plus de 7 ans = 6 points	6	
Total des points disponibles :			52	
Minimum de points requis pour être déclaré admissible :			31	
Total :				

2.10 B.14 Rédacteur technique – Niveau 2

Nom de la ressource: _____				
N°	Critères cotés	Méthode de notation	Max. de points	Renvoi à la proposition (n° de page)
C.2.10.1	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 5 années d'expérience exigées au critère O.1.10.1 à titre de rédacteur technique dans un environnement de GI/TI.	Plus de 5 ans à 7 ans = 2 points Plus de 7 ans à 9 ans = 4 points Plus de 9 ans = 6 points	6	
C.2.10.2	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 5 années d'expérience exigées au critère O.1.10.2 dans la conception et l'actualisation de documents pédagogiques comme des guides de l'utilisateur, des instructions d'installation étape par étape, des manuels de formation et des procédures normales d'exploitation (PNE).	Plus de 5 ans à 7 ans = 2 points Plus de 7 ans à 9 ans = 4 points Plus de 9 ans = 6 points	6	
C.2.10.3	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 5 années d'expérience exigées au critère O.1.10.3 dans la collaboration avec des ressources techniques pour documenter les processus et les procédures liés aux applications et aux systèmes de TI.	Plus de 5 ans à 7 ans = 2 points Plus de 8 ans à 9 ans = 4 points Plus de 9 ans = 6 points	6	
C.2.10.4	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée a de l'expérience à titre de rédacteur technique collaborant avec une équipe de développement se servant des langages de programmation et des produits logiciels suivants : <ul style="list-style-type: none"> • HTML; • CSS; • JavaScript; • JSP; • LifeCycle d'Adobe; 	1 point pour chaque langage de programmation ou produit logiciel jusqu'à concurrence de 10 points.	10	

Nom de la ressource: _____				
N°	Critères cotés	Méthode de notation	Max. de points	Renvoi à la proposition (n° de page)
	<ul style="list-style-type: none"> • ASP; • PowerScript; • OpentText GCDocs; • SAP Enterprise Resource Planning; • XML; • JIRA; • Java; • Moodle; • MS Dynamics; • Questionmark; • IIB d'IBM; • DataPower d'IBM; • MQ d'IBM. 			
C.2.10.5	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience dans l'édition de documents techniques pour les applications Web conçues en langage Java.	Plus de 2 ans à 4 ans = 2 points Plus de 4 ans à 6 ans = 4 points Plus de 6 ans = 6 points	6	
C.2.10.6	Le fournisseur devrait démontrer que la personne proposée possède de l'expérience liée au cadre BITI (Bibliothèque de l'Infrastructure de la technologie de l'information), y compris les processus et les pratiques exemplaires de la BITI.	Plus de 2 ans à 4 ans = 2 points Plus de 4 ans à 6 ans = 4 points Plus de 6 ans = 6 points	6	
C.2.10.7	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède une certification ou un diplôme spécialisé en rédaction ou en communication techniques. Remarque : Une copie de la certification ou du diplôme devrait être présentée.	Certification ou diplôme = 5 points	5	
Total des points disponibles :			45	
Minimum de points requis pour être déclaré admissible :			27	
Total :				

2.11 I.7 Analyste de plateforme (C3E) – Niveau 2

Nom de la ressource: _____				
N°	Critères cotés	Méthode de notation	Max. de points	Renvoi à la proposition (n° de page)
C.2.11.1	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée a de l'expérience dans la mise en œuvre de solutions de C3E en utilisant le produit commercial Sterling B2B Integrator (SBI) d'IBM.	Plus de 1 an à 3 ans = 2 points Plus de 3 ans à 5 ans = 4 points Plus de 5 ans = 6 points	6	
C.2.11.2	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée a de l'expérience relativement à WebSphere Application Server (J2EE) d'IBM.	Plus de 1 an à 3 ans = 2 points Plus de 3 ans à 5 ans = 4 points Plus de 5 ans = 6 points	6	
C.2.11.3	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée a de l'expérience dans l'intégration de processus opérationnels de Sterling B2B Integrator (SBI) d'IBM au moyen de services Web.	Plus de 1 an à 3 ans = 2 points Plus de 3 ans à 5 ans = 4 points Plus de 5 ans = 6 points	6	
C.2.11.4	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée a de l'expérience liée à la programmation Java au moyen des technologies REST (transfert d'état représentationnel) ou SOAP (Simple Object Access Protocol).	Plus de 1 an à 3 ans = 2 points Plus de 3 ans à 5 ans = 4 points Plus de 5 ans = 6 points	6	
C.2.11.5	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience dans l'analyse, le développement ou l'amélioration d'une application d'EDI TI au moyen de MQSeries.	Plus de 1 an à 3 ans = 2 points Plus de 3 ans à 5 ans = 4 points Plus de 5 ans = 6 points	6	
C.2.11.6	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée a acquis de	Plus de 1 an à 3 ans = 2 points Plus de 3 ans à 5 ans =	6	

Nom de la ressource: _____				
N°	Critères cotés	Méthode de notation	Max. de points	Renvoi à la proposition (n° de page)
	l'expérience au cours des dix dernières années dans la participation à des projets de TI de grande envergure*. * Un projet de TI de grande envergure est ainsi défini : <ul style="list-style-type: none"> • la portée des travaux touche de multiples programmes et services; • le nombre d'utilisateurs s'élève à au moins 500. 	4 points Plus de 5 ans = 6 points		
Total des points disponibles :			36	
Minimum de points requis pour être déclaré admissible :			22	
Total :				

2.12 I.7 Analyste de plateforme (Data Power) – Niveau 2

Nom de la ressource: _____				
N°	Critères cotés	Méthode de notation	Max. de points	Renvoi à la proposition (n° de page)
C.2.12.1	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée a de l'expérience dans la mise en œuvre de solutions de C3E en utilisant le produit DataPower d'IBM.	Plus de 1 an à 3 ans = 2 points Plus de 3 ans à 5 ans = 4 points Plus de 5 ans = 6 points	6	
C.2.12.2	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée a de l'expérience dans la mise en œuvre de solutions de C3E en utilisant le produit commercial Integration Bus (IIB) d'IBM.	Plus de 1 an à 3 ans = 2 points Plus de 3 ans à 5 ans = 4 points Plus de 5 ans = 6 points	6	
C.2.12.3	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée a de l'expérience relativement à WebSphere Application Server (J2EE) d'IBM.	Plus de 1 an à 3 ans = 2 points Plus de 3 ans à 5 ans = 4 points Plus de 5 ans = 6 points	6	
C.2.12.4	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée a de l'expérience dans l'intégration de processus opérationnels de DataPower d'IBM en utilisant des cartes de communication multiprotocole et Transformation Extender d'IBM.	Plus de 1 an à 3 ans = 2 points Plus de 3 ans à 5 ans = 4 points Plus de 5 ans = 6 points	6	
C.2.12.5	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée a de l'expérience liée au programme GatewayScript (ECMAScript et CommonJS) dans DataPower d'IBM.	Plus de 1 an à 3 ans = 2 points Plus de 3 ans à 5 ans = 4 points Plus de 5 ans = 6 points	6	

C.2.12.6	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée a de l'expérience liée à la programmation Java au moyen des technologies REST (transfert d'état représentationnel) ou SOAP (Simple Object Access Protocol).	Plus de 1 an à 3 ans = 2 points Plus de 3 ans à 5 ans = 4 points Plus de 5 ans = 6 points	6	
C.2.12.7	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience dans l'analyse, le développement ou l'amélioration d'une application d'EDI TI au moyen de MQSeries ou de JMS.	Plus de 1 an à 3 ans = 2 points Plus de 3 ans à 5 ans = 4 points Plus de 5 ans = 6 points	6	
C.2.12.8	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée a acquis de l'expérience au cours des dix dernières années dans la participation à des projets de TI de grande envergure*. * Un projet de TI de grande envergure est ainsi défini : <ul style="list-style-type: none">• la portée des travaux touche de multiples programmes et services;• le nombre d'utilisateurs s'élève à au moins 500.	Plus de 1 an à 3 ans = 2 points Plus de 3 ans à 5 ans = 4 points Plus de 5 ans = 6 points	6	
Total des points disponibles :			48	
Minimum de points requis pour être déclaré admissible :			29	
Total :				

2.13 P.9 Gestionnaire de projet – Niveau 2

Nom de la ressource: _____				
N°	Critères cotés	Méthode de notation	Max. de points	Renvoi à la proposition (n° de page)
C.2.13.1	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience dans la direction de projets liés à la technologie de l'information (TI).	3 projets = 2 points 4 projets = 4 points 5 projets = 6 points	6	
C.2.13.2	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience dans la participation à des initiatives horizontales ou des projets de TI qui touchent plus d'un ministère.	1 projet = 2 points 2 projets = 4 points 3 projets = 6 points	6	
C.2.13.3	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée est titulaire d'un diplôme universitaire ou collégial en gestion de projets, en administration des affaires ou en génie informatique. Une copie du diplôme devrait être présentée.	Aucun grade ou diplôme = 0 point Grade ou diplôme = 6 points	6	
C.2.13.4	Le fournisseur doit démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience liée aux méthodologies de gestion de projets Agile et Waterfall.	Agile = 3 points Waterfall = 3 points	6	

C.2.13.5	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée possède au moins 5 années d'expérience liée aux logiciels suivants : <ul style="list-style-type: none"> • MS Excel; • MS PowerPoint; • MS Project; • MS Word; • MS Visio. 	2 points par application, jusqu'à concurrence de 10 points	10	
C.2.13.6	Le fournisseur devrait démontrer que la personne proposée possède de l'expérience liée au cadre BITI (Bibliothèque de l'Infrastructure de la technologie de l'information), y compris les pratiques exemplaires et les lignes directrices.	Plus de 2 ans à 4 ans = 3 points Plus de 4 ans = 6 points	6	
C.2.13.7	Le fournisseur devrait démontrer que la ressource proposée détient une certification professionnelle en gestion de projets. Une copie de la certification devrait être présentée.	Certification professionnelle en gestion de projets (PMP) ou Certification praticien PRINCE2 = 6 points	6	
Total des points disponibles :			46	
Minimum de points requis pour être déclaré admissible :			27	
Total :				

APPENDICE D DE L'ANNEXE A

ATTESTATIONS À L'ÉTAPE DE L'AUTORISATION DE TÂCHES

Les attestations ci-après doivent être utilisées, le cas échéant. Si elles s'appliquent, elles doivent être signées et jointes à l'offre de prix de l'entrepreneur au moment de sa soumission au Canada.

1. ATTESTATION D'ÉTUDES ET D'EXPÉRIENCE

L'entrepreneur atteste par la présente que tous les renseignements fournis dans les curriculum vitæ et autres documents soumis pour l'exécution des travaux, plus particulièrement l'information relative aux études, aux réalisations, à l'expérience et aux antécédents professionnels ont été vérifiés par ses soins et qu'ils sont complets et exacts. De plus, l'entrepreneur garantit que chaque personne qu'il propose pour l'exigence est capable d'effectuer les travaux décrits dans l'autorisation de tâches.

Nom en caractères d'imprimerie et signature de la personne autorisée

Date

2. ATTESTATION DE LA DISPONIBILITÉ DU PERSONNEL

L'entrepreneur atteste que, s'il est autorisé à fournir des services dans le cadre de cette autorisation de tâches, les personnes proposées dans la proposition de prix pourront commencer les travaux dans un délai raisonnable suivant la date d'émission de l'autorisation de tâches approuvée, ou dans le délai précisé dans le formulaire d'autorisation de tâches, et qu'elles demeureront disponibles pour réaliser les travaux requis.

Nom en caractères d'imprimerie et signature de la personne autorisée

Date

3. ATTESTATION DU STATUT DU PERSONNEL

Si l'entrepreneur a proposé une personne qui n'est pas un de ses employés, il atteste qu'il a la permission de la personne d'offrir ses services pour l'exécution des travaux liés à cette autorisation de tâches et de soumettre son curriculum vitæ au Canada. En tout temps pendant la durée du contrat, l'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par la personne concernée, de la permission donnée à l'entrepreneur ainsi que de sa disponibilité. Le non-respect de la demande peut être considéré comme un manquement au contrat en vertu des conditions générales.

Nom en caractères d'imprimerie et signature de la personne autorisée

Date

4. ATTESTATION LINGUISTIQUE – [anglais ou bilingue ou français]

L'entrepreneur atteste que chaque ressource proposée en réponse au présent projet d'autorisation de tâches :

[Option 1 – Unilingue anglais] maîtrise l'anglais. Les personnes proposées doivent communiquer en anglais tant à l'oral qu'à l'écrit, sans aide, et en faisant peu d'erreurs.

[Option 2 – Bilingue] maîtrise les deux langues officielles du Canada (français et anglais). Les personnes proposées doivent être en mesure de communiquer en français et en anglais tant à l'oral qu'à l'écrit, sans aide, et en faisant peu d'erreurs.

[Option 3 – Unilingue français] maîtrise le français. Les personnes proposées doivent être en mesure de communiquer en français tant à l'oral qu'à l'écrit, sans aide, et en faisant peu d'erreurs.

Nom en caractères d'imprimerie et signature de la personne autorisée

Date

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT :

Période initiale du contrat (Date de l'attribution du contrat à deux ans plus tard 2020)	Catégorie de ressources	Niveau de compétence	Taux quotidien ferme	
			1 ^{ère} Année	2 ^{ème} Année
	Architecte d'applications et de logiciels	Niveau 3		
	Testeur	Niveau 2		
	Développeur Web (spécialiste de la convivialité)	Niveau 3		
	Programmeur-analyste (PCED)	Niveau 3		
	Programmeur-analyste (Java)	Niveau 3		
	Programmeur-analyste (MS Dynamics)	Niveau 3		
	Programmeur-analyste (soutien à la production)	Niveau 2		
	Programmeur-analyste (Interface Utilisateur)	Niveau 3		
	Analyste de système	Niveau 3		
	Rédacteur technique	Niveau 2		
	Analyste de plateforme (C3E)	Niveau 2		
	Analyste de plateforme (DataPower)	Niveau 2		
	Gestionnaire de projet	Niveau 2		

PÉRIODES D'OPTION :

Période d'option 1 (de 202 à 2022)	Catégorie de ressources	Niveau de compétence	Taux quotidien ferme	
			1 ^{ère} Année	2 ^{ème} Année
	Architecte d'applications et de logiciels	Niveau 3		
	Testeur	Niveau 2		
	Développeur Web (spécialiste de la convivialité)	Niveau 3		
	Programmeur-analyste (PCED)	Niveau 3		
	Programmeur-analyste (Java)	Niveau 3		

Programmeur-analyste (MS Dynamics)	Niveau 3		
Programmeur-analyste (soutien à la production)	Niveau 2		
Programmeur-analyste (Interface Utilisateur)	Niveau 3		
Analyste de système	Niveau 3		
Rédacteur technique	Niveau 2		
Analyste de plateforme (C3E)	Niveau 2		
Analyste de plateforme (DataPower)	Niveau 2		
Gestionnaire de projet	Niveau 2		

Période d'option 2 :			
(de 2022 à 2024)			
Catégorie de ressources	Niveau de compétence	Taux quotidien ferme	
		1^{ère} Année	2^{ème} Année
Architecte d'applications et de logiciels	Niveau 3		
Testeur	Niveau 2		
Développeur Web (spécialiste de la convivialité)	Niveau 3		
Programmeur-analyste (PCED)	Niveau 3		
Programmeur-analyste (Java)	Niveau 3		
Programmeur-analyste (MS Dynamics)	Niveau 3		
Programmeur-analyste (soutien à la production)	Niveau 2		
Programmeur-analyste (Interface Utilisateur)	Niveau 3		
Analyste de système	Niveau 3		
Rédacteur technique	Niveau 2		
Analyste de plateforme (C3E)	Niveau 2		
Analyste de plateforme (DataPower)	Niveau 2		
Gestionnaire de projet	Niveau 2		

ANNEXE C
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ
(Fourni sous un autre pli)

PIÈCE JOINTE 3.1
FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION

FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION	
Dénomination sociale du soumissionnaire	
Représentant autorisé du soumissionnaire aux fins d'évaluation (p. ex. pour obtenir des précisions)	Nom
	Titre
	Adresse
	Numéro de téléphone
	Numéro de télécopieur
	Adresse électronique
Numéro d'entreprise-approvisionnement (NEA) du soumissionnaire [voir les instructions et conditions uniformisées 2003] [Remarque à l'intention des soumissionnaires : Le NEA donné doit correspondre à la dénomination sociale utilisée dans la soumission. Si ce n'est pas le cas, le soumissionnaire sera déterminé en fonction de la dénomination sociale fournie plutôt qu'en fonction du NEA, et le soumissionnaire devra fournir le NEA qui correspond à la dénomination sociale du soumissionnaire.]	
Compétence du contrat : Province ou territoire du Canada choisi par le soumissionnaire et qui aura les compétences sur tout contrat subséquent (si différent de celui précisé dans la demande)	
Anciens fonctionnaires Pour obtenir une définition d'« ancien fonctionnaire », voir la clause intitulée « Ancien fonctionnaire », dans la Partie 2 de la demande de soumissions.	Le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire touchant une pension tel qu'il est défini dans la demande de soumissions? Oui ____ Non ____ Si oui, fournir les renseignements demandés à l'article intitulé « Ancien fonctionnaire » dans la Partie 2.
	Le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu des dispositions d'un programme de réduction des

	effectifs? Oui _____ Non _____ Si oui, fournir les renseignements demandés à l'article intitulé « Ancien fonctionnaire » dans la Partie 2.
Niveau d'attestation de sécurité du soumissionnaire [Indiquer le niveau et la date d'attribution] [Remarque à l'intention des soumissionnaires : Le nom dans l'attestation de sécurité doit correspondre à la dénomination sociale du soumissionnaire. Si ce n'est pas le cas, l'attestation n'est pas valide pour le soumissionnaire.]	
En apposant ma signature ci-après, j'atteste, au nom du soumissionnaire, que j'ai lu la demande de soumissions en entier, y compris les documents incorporés par renvoi dans la demande et que :	
<ol style="list-style-type: none">1. le soumissionnaire considère que lui-même et les ressources qu'il propose peuvent répondre aux exigences obligatoires décrites dans la demande de soumissions;2. la soumission est valide pour la période indiquée dans la demande de soumissions;3. tous les renseignements fournis dans cette soumission sont complets et exacts;4. si un contrat est attribué au soumissionnaire, ce dernier acceptera toutes les modalités déterminées dans les clauses du contrat subséquent comprises dans la demande de soumissions.	
Signature du représentant autorisé du soumissionnaire	

PIÈCE JOINTE 3.2

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

PIÈCE JOINTE 4.1 CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS

1. Expérience et capacités de l'entreprise obligatoires

	Critères obligatoires
O.1.1	<p>Expérience de l'entreprise:</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir 2 contrats cités en référence ayant une valeur facturée cumulative de 7 M\$ (en dollars canadiens, taxes incluses), qui ont été octroyés dans les 5 années précédant la date d'émission de la présente DP, et dans le cadre desquels le soumissionnaire s'est vu confier le mandat de fournir des ressources en informatiques* responsables d'analyser, de concevoir, de développer et de mettre en œuvre des applications Web de grande envergure** et d'assurer un soutien opérationnel constant. Un résumé de la portée et des principales responsabilités de chaque contrat doit être fourni.</p> <p>Au moins un des deux contrats cités en référence doit démontrer la prestation de services à un organisme gouvernemental***.</p> <p>L'exigence ci-dessus doit être démontrée au moyen d'une lettre signée non pas par le soumissionnaire, mais par l'autre partie, pour chacun des deux contrats. Le nom de l'autre partie et le nom d'une personne-ressource pour cette partie doivent être indiqués dans la lettre. Une adresse de courriel et un numéro de téléphone doivent également être fournis. La description des services informatiques doit être limitée à une page, incluant le titre ou le numéro de série du contrat.</p> <p>* Inclure une liste des catégories de ressources fournies dans le cadre du contrat.</p> <p>** Le terme « grande envergure » est ainsi défini :</p> <ul style="list-style-type: none">• la portée des travaux touche de multiples secteurs fonctionnels et lieux (administrations centrales, régions, points d'entrée, secteurs de programmes, directions générales, directions, divisions, etc.);• le contrat touche au moins 250 utilisateurs simultanés à un moment donné. <p>*** Le gouvernement est le gouvernement fédéral ou n'importe quel gouvernement provincial ou territorial. Le gouvernement fédéral englobe tout ministère, organisme ou conseil du gouvernement ou une société d'État.</p>

Tableau de réponse du soumissionnaire O.1.1 Expérience de l'entreprise obligatoire <i>Le soumissionnaire doit reproduire le tableau pour chacun des deux (2) contrats cités en référence pour l'entreprise</i>		
Description des contrats cités en référence pour l'entreprise		(À remplir par le soumissionnaire)
Renseignements sur le client	Nom de l'organisation cliente	
	Adresse	
	Numéro du bon de commande ou du contrat	
	Titre du projet	
	Nom et titre du client	
	N° de téléphone du client	
	Adresse courriel du client	
<p>1. Décrire brièvement le contrat du soumissionnaire visant à fournir des ressources en informatique chargées d'analyser, de concevoir, de développer et de mettre en œuvre des applications Web de grande envergure* et d'assurer un soutien opérationnel constant, y compris une liste des catégories de ressources fournies dans le cadre du contrat.</p> <p>* Le terme « grande envergure » est ainsi défini :</p> <ul style="list-style-type: none"> la portée des travaux touche de multiples secteurs fonctionnels et lieux (administrations centrales, régions, points d'entrée, secteurs de programmes, directions générales, directions, divisions, etc.); le contrat touche au moins 250 utilisateurs simultanés à un moment donné. <p>Remarque : La description des services informatiques doit être limitée à une page.</p>		
2. Indiquer les dates de début et d'achèvement du contrat (de mm/aaaa à mm/aaaa).		
3. Indiquer la valeur facturée totale (en dollars canadiens, taxes incluses) au cours des cinq (5) dernières années avant la date d'émission de la présente DP.		
4. Inclure une liste des catégories de ressources fournies dans le cadre du contrat		

	Expérience de l'entreprise obligatoire	Expérience démontrée (À remplir par le soumissionnaire)
O.1.2	<p>Capacités de l'entreprise :</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède l'expérience et les capacités requises pour fournir toutes les catégories de ressources ci-dessous. Le soumissionnaire peut utiliser jusqu'à trois engagements différents auprès de clients pour démontrer son expérience et ses capacités à fournir des ressources de qualité sur demande. Les services de chacune des ressources désignées doivent avoir été retenus par le soumissionnaire dans le cadre de contrats d'une durée minimale de six mois au cours des trois années précédant la date d'émission de la présente DP.</p> <p>Remarque : Les ressources nommées en réponse à cette exigence seront uniquement utilisées pour évaluer la capacité de l'entreprise.</p>	

Capacités de l'entreprise obligatoires					
Tableau de réponse du soumissionnaire					
#	Catégorie de ressources	Nom de la ressource	N° du contrat	Date de début	Date de fin
1	Architecte d'applications et de logiciels – niveau 3				
2	Testeur – niveau 2				
3	Développeur Web (spécialiste de la convivialité) – niveau 3				
4	Programmeur-analyste (Java) – niveau 3				
5	Programmeur-analyste (MS Dynamics) – niveau 3				
6	Analyste de système – niveau 3				
7	Rédacteur technique – niveau 2				

8	Analyste de plateforme (DataPower) – niveau 2				
9	Gestionnaire de projet – niveau 2				

2. Critères obligatoires d'évaluation techniques des ressources

Les catégories de ressources indiquées dans le tableau ci-dessous seront évaluées à la date de clôture de l'invitation à soumissionner. Les autres ressources ne seront évaluées qu'après l'attribution du contrat quand l'entrepreneur devra accomplir des tâches précises.

N° de référence des SPICT	Catégorie de ressources	Niveau d'expérience 1, 2 ou 3	Nombre de ressources à évaluer
A.11	Testeur	2	1
A.7	Programmeur-analyste (Java)	3	2
A.7	Programmeur-analyste (Interface Utilisateur)	3	1
B.14	Rédacteur technique	2	1
I.7	Analyste de plateforme (DataPower)	2	2
P.9	Gestionnaire de projet	2	1

2.1 A.11 Testeur – Niveau 2

Nom de la Ressource: _____			
N°	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire	
		Expérience démontrée (À remplir par le soumissionnaire)	Numéro de page du CV
O.2.1.1	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 5 années d'expérience acquise au cours des 10 dernières années à titre de testeur d'applications Web dans un environnement de GI/TI pendant lesquelles elle a réalisé au moins 10 des 14 tâches précisées dans l'énoncé des travaux à l'article 5, Tâches et produits livrables des ressources, A.11 Testeur niveau 2.		
O.2.1.2	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis au cours des 5 dernières années au moins 3 années d'expérience dans la détermination des résultats des essais, des scénarios d'essai, des résultats prévus et des plans d'essai.		
O.2.1.3	Le soumissionnaire doit démontrer que la personne proposée possède au moins 3 années d'expérience dans l'établissement de procédures d'essai et l'utilisation d'outils d'essai automatisés pour ce qui suit: <ul style="list-style-type: none"> • les essais unitaires; • les essais d'intégration; • les essais de régression. 		
O.2.1.4	Le soumissionnaire doit démontrer que la personne proposée possède au moins 3 années d'expérience dans l'élaboration d'essais unitaires et d'essais d'intégration automatisés pour ce qui suit: <ul style="list-style-type: none"> • les applications Web Java; • les applications Web HTML; les services Web (SOAP, REST, WEB API). 		
O.2.1.5	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis de l'expérience au cours des 10 dernières années dans la participation à des projets de TI de grande envergure*. <p>* Un projet de TI de grande envergure est ainsi</p>		

Nom de la Ressource: _____			
N°	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire	
		Expérience démontrée (À remplir par le soumissionnaire)	Numéro de page du CV
	défini: <ul style="list-style-type: none"> la portée des travaux touche de multiples programmes et services; le nombre d'utilisateurs s'élève à au moins 500. 		

2.2 A.7 Analyste programmeur (Java) – Niveau 3

Nom de la Ressource: _____			
N°	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire	
		Expérience démontrée (À remplir par le soumissionnaire)	Numéro de page du CV
O.2.2.1	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 10 années d'expérience à titre de programmeur-analyste (Java) au cours desquelles elle a réalisé au moins 8 des 11 tâches précisées dans l'énoncé des travaux à l'article 5, Tâches et produits livrables des ressources, A.7 Analyste/programmeur (Java) - niveau 3.		
O.2.2.2	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 5 années d'expérience acquise au cours des 10 dernières années dans la conception, le développement et la mise en œuvre d'applications RESTful Java Web Services.		
O.2.2.3	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède au moins 3 années d'expérience acquise au cours des 5 dernières années dans le développement d'applications au moyen de Java EE 6 ou une version plus récente.		
O.2.2.4	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède au moins 2 années d'expérience acquise au cours des 5 dernières années dans le développement d'applications au moyen de Java Persistence API.		
O.2.2.5	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 2 années		

Nom de la Ressource: _____			
N°	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire	
		Expérience démontrée (À remplir par le soumissionnaire)	Numéro de page du CV
	d'expérience acquise au cours des 5 dernières années dans la création et la normalisation des bases de données relationnelles.		
O.2.2.6	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 2 années d'expérience acquise au cours des 5 dernières années dans la conception de codes conformément aux normes d'accessibilité internationales reconnues sous le nom <i>Web Accessibility Guidelines WCAG 2.0 on accessibility and usability</i>*.</p> <p>* Une définition commune des normes relatives à l'accessibilité du WCAG 2.0 est disponible sur les sites Web suivants :</p> <p>https://en.wikipedia.org/wiki/Web_Content_Accessibility_Guidelines</p> <p>https://fr.wikipedia.org/wiki/Accessibilit%C3%A9_du_web</p>		

2.3 A.7 Analyste programmeur (Interface Utilisateur) – Niveau 3

Nom de la Ressource: _____			
N°	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire	
		Expérience démontrée (À remplir par le soumissionnaire)	Numéro de page du CV
O.2.3.1	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 10 années d'expérience à titre de programmeur-analyste (JavaScript ou ECMAScript) au cours desquelles elle a réalisé au moins 8 des 12 tâches précisées dans l'énoncé des travaux à l'article 5, Tâches et produits livrables des ressources, A.7 Analyste/programmeur (Interface Utilisateur) niveau 3.		
O.2.3.2	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède au moins 3 années d'expérience acquise au cours des 5 dernières années dans la conception, le développement et la mise en œuvre d'applications au moyen d'ECMAScript 5.1 ou un langage de script plus récent.		
O.2.3.3	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède au moins 2 années d'expérience acquise au cours des 5 dernières années dans la conception, le développement et la mise en œuvre d'applications au moyen du langage HTML5.		
O.2.3.4	Le soumissionnaire doit prouver que la ressource proposée possède au moins 2 années d'expérience acquise au cours des 5 dernières années dans le développement d'applications au moyen des bibliothèques JavaScript React et Redux.		
O.2.3.5	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 2 années d'expérience acquise au cours des 5 dernières années dans la conception de codes conformément aux normes d'accessibilité internationales reconnues sous le nom <i>Web Accessibility Guidelines WCAG 2.0 on accessibility and usability</i>*.</p> <p>* Une définition commune des normes relatives à l'accessibilité du WCAG 2.0 est disponible sur les sites Web suivants :</p> <p>https://en.wikipedia.org/wiki/Web_Content_Accessibility_Guidelines</p> <p>https://fr.wikipedia.org/wiki/Accessibilit%C3%A9_du_web.</p>		

2.4 B.14 Rédacteur technique– Niveau 2

Nom de la Ressource: _____			
N°	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire	
		Expérience démontrée (À remplir par le soumissionnaire)	Numéro de page du CV
O.2.4.1	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 5 années d'expérience à titre de rédacteur technique dans un environnement de GI/TI acquise au cours des 10 dernières années, pendant lesquelles elle a réalisé au moins 6 des 9 tâches précisées dans l'énoncé des travaux à l'article 5, Tâches et produits livrables des ressources, B.14 Rédacteur technique niveau 2.		
O.2.4.2	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède au minimum 5 années d'expérience acquise au cours des 10 dernières années dans la conception et l'actualisation de documents pédagogiques comme des guides de l'utilisateur, des instructions d'installation étape par étape, des manuels de formation et des procédures normales d'exploitation (PNE).		
O.2.4.3	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 5 années d'expérience acquise au cours des 10 dernières années en collaborant avec des ressources techniques pour documenter les processus et les procédures liés aux applications et aux systèmes de TI.		
O.2.4.4	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 5 années d'expérience acquise au cours des 10 dernières années dans l'utilisation de produits de la suite Microsoft Office, notamment: <ul style="list-style-type: none"> • MS Word; • MS PowerPoint; • MS Excel; • MS Visio. 		

2.5 I.7 Analyste de plateforme (Data Power) – Niveau 2

Nom de la Ressource: _____			
N°	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire	
		Expérience démontrée (À remplir par le soumissionnaire)	Numéro de page du CV
O.2.5.1	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 5 années d'expérience à titre d'analyste de plateforme acquise au cours des 10 dernières années, pendant lesquelles elle a réalisé au moins 15 des 22 tâches précisées dans l'énoncé des travaux à l'article 5, Tâches et produits livrables des ressources, I.7 Analyste de plateforme (Data Power) niveau 2.		
O.2.5.2	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède au moins 5 années d'expérience acquise au cours des 10 dernières années dans la conception, le développement et la mise en œuvre de solutions de commerce électronique interentreprises (C3E)*. * Une solution de C3E est conçue pour faciliter la saisie et le partage de renseignements électroniques entre une entreprise et une autre.		
O.2.5.3	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède au moins 3 années d'expérience en élaboration de solutions de C3E faisant appel à chacun des éléments suivants: <ul style="list-style-type: none"> • XML (langage de balisage extensible); • Java (J2EE); • services Web (REST ou SOAP). DataPower d'IBM (GatewayScript). 		
O.2.5.4	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède au moins 3 années d'expérience pour chacun des éléments suivants: <ul style="list-style-type: none"> • MQ messaging; • JMS messaging; • DB2; • modélisation de données. 		

2.6 P.9 Gestionnaire de projet – Niveau 2

Nom de la Ressource: _____			
N°	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire	
		Expérience démontrée (À remplir par le soumissionnaire)	Numéro de page du CV
O.2.6.1	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 5 années d'expérience à titre de gestionnaire de projet acquise au cours des 10 dernières années, pendant lesquelles elle a réalisé au moins 14 des 21 tâches précisées dans l'énoncé des travaux à l'article 5, Tâches et produits livrables des ressources, P.9 Gestionnaire de projet niveau 2.		
O.2.6.2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 5 années d'expérience acquise au cours des 10 dernières années dans la gestion de projets de TI* et la prestation de soutien à la gestion de projets de TI, ce qui comprend les fonctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réaliser et organiser les activités de lancement du projet; • participer à l'analyse des options et à l'analyse coûts-avantages; • déterminer les tâches et les produits livrables; • concevoir et actualiser les échéanciers du projet; • préparer les estimations budgétaires; • superviser et coordonner les activités du projet; • surveiller et faire le suivi des activités et des produits livrables du projet; • préparer des rapports d'étape en déterminant les risques et les problèmes; • organiser et faciliter les réunions, les revues générales, les présentations et les séances de formation destinées à différents publics, par exemple, des directeurs techniques ou autres et des cadres supérieurs; • concevoir, examiner et actualiser la documentation du projet, notamment les rapports de situation et d'étape périodiques. <p>* Un projet de TI est ainsi défini :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la portée des travaux touche de multiples programmes et services; • le nombre d'utilisateurs s'élève à au moins 500. 		

Nom de la Ressource: _____			
N°	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire	
		Expérience démontrée (À remplir par le soumissionnaire)	Numéro de page du CV
O.2.6.3	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède au moins 3 ans d'expérience acquise au cours des 5 dernières années dans l'utilisation d'un processus de gestion du changement pour suivre, coordonner et mettre en œuvre les améliorations du système.		
O.2.6.4	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a de l'expérience dans la gestion de multiples projets de TI ayant des échéanciers semblables et des priorités concurrentes et dans la collaboration avec d'autres responsables de la gestion de projet appartenant à d'autres secteurs de l'organisme.		
O.2.6.5	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de 3 années d'expérience acquise au cours des 5 dernières années dans la conception et l'exécution de présentations destinées au personnel du projet, notamment les cadres supérieurs et les utilisateurs finaux.		

3. Critères cotés de l'évaluation technique des ressources

3.1 A.11 Testeur – Niveau 2

Nom de la Ressource: _____				
N°	Critères techniques cotés	Méthode de notation	Max. de points	Renvoi à la proposition (n° de page)
C.3.1.1	Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 5 années d'expérience exigées au critère O.2.1.1 à titre de testeur d'applications Web dans un environnement de GI/TI.	Plus de 5 ans à 7 ans = 2 points Plus de 7 ans à 9 ans = 4 points Plus de 9 ans = 6 points	6	
C.3.1.2	Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 3 années d'expérience exigées au critère O.2.1.2 dans la détermination des résultats des essais, des scénarios d'essai, des résultats prévus et des plans d'essai.	Plus de 3 ans à 5 ans = 2 points Plus de 5 ans à 7 ans = 4 points Plus de 7 ans = 6 points	6	
C.3.1.3	Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 3 années d'expérience exigées au critère O.2.1.3 dans l'utilisation d'outils automatisés de mise à l'essai.	Plus de 3 ans à 5 ans = 2 points Plus de 5 ans à 7 ans = 4 points Plus de 7 ans = 6 points	6	
C.3.1.4	Le soumissionnaire doit démontrer que la personne qu'il propose possède de l'expérience en ce qui a trait à ce qui suit: <ul style="list-style-type: none"> • HP Quality Center; • l'outil d'essai automatisé Selenium. 	5 points pour chaque outil ou produit automatisé de mise à l'essai	10	
Total des points disponibles :			28	
Minimum de points requis pour être déclaré admissible :			16	
Total :				

3.2 A.7 Analyste programmeur (Java) – Niveau 3

Nom de la Ressource: _____				
N°	Critères techniques cotés	Méthode de notation	Max. de points	Renvoi à la proposition (n° de page)
C.3.2.1	Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 10 années d'expérience exigées au critère O.2.2.1 à titre de programmeur-analyste (Java).	Plus de 10 ans à 12 ans = 2 points Plus de 12 ans à 14 ans = 4 points Plus de 14 ans = 6 points	6	
C.3.2.2	Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 5 années d'expérience exigées au critère O.2.2.2 dans la conception, le développement et la mise en œuvre d'applications RESTful Java Web Services.	Plus de 5 ans à 6 ans = 2 points Plus de 6 ans à 7 ans = 4 points Plus de 7 ans = 6 points	6	
C.3.2.3	Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 3 années d'expérience exigées au critère O.2.2.3 dans le développement d'applications au moyen de Java EE 6 ou une version plus récente.	Plus de 3 ans à 4 ans = 2 points Plus de 4 ans à 5 ans = 4 points Plus de 5 ans = 6 points	6	
C.3.2.4	Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 2 années d'expérience exigées au critère O.2.2.4 dans le développement d'applications au moyen de Java Persistence API.	Plus de 2 ans à 3 ans = 2 points Plus de 3 ans à 4 ans = 4 points Plus de 4 ans = 6 points	6	
C.3.2.5	Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 2 années d'expérience exigées au critère O.2.2.5 dans la création et la normalisation des bases de données relationnelles.	Plus de 2 ans à 3 ans = 2 points Plus de 3 ans à 4 ans = 4 points Plus de 4 ans = 6 points	6	
C.3.2.6	Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les	Plus de 2 ans à 3 ans = 2 points	6	

Nom de la Ressource: _____				
N°	Critères techniques cotés	Méthode de notation	Max. de points	Renvoi à la proposition (n° de page)
	2 années d'expérience exigées au critère O.2.2.6 dans la conception de codes conformément aux normes d'accessibilité internationales reconnues sous le nom <i>Web Accessibility Guidelines WCAG 2.0 on accessibility and usability</i> .	Plus de 3 ans à 4 ans = 4 points Plus de 4 ans = 6 points		
C.3.2.7	Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience dans la mise à l'essai, la conception et le développement d'essais automatisés au moyen de Java (JUnit).	Plus de 2 ans à 3 ans = 2 points Plus de 3 ans à 4 ans = 4 points Plus de 4 ans = 6 points	6	
Total des points disponibles :			42	
Minimum de points requis pour être déclaré admissible :			25	
Total :				

3.3 A.7 Analyste programmeur (Interface Utilisateur) – Niveau 3

Nom de la Ressource: _____				
N°	Critères techniques cotés	Méthode de notation	Max. de points	Renvoi à la proposition (n° de page)
C.3.3.1	Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 10 années d'expérience exigées au critère O.2.3.1 à titre de programmeur-analyste (JavaScript ou ECMAScript).	Plus de 10 à 12 ans = 2 points Plus de 12 ans à 14 ans = 4 points Plus de 14 ans = 6 points	6	
C.3.3.2	Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 3 années d'expérience exigées au critère O.2.3.2 dans la conception, le développement et la mise en œuvre d'applications au moyen d'ECMAScript 5.1 ou un langage de script plus récent.	Plus de 3 ans à 4 ans = 2 points Plus de 4 ans à 5 ans = 4 points Plus de 5 ans = 6 points	6	
C.3.3.3	Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 2 années d'expérience exigées au critère O.2.3.3 dans la conception, le développement et la mise en œuvre d'applications au moyen du langage HTML5.	Plus de 2 ans à 3 ans = 2 points Plus de 3 ans à 4 ans = 4 points Plus de 4 ans = 6 points	6	
C.3.3.4	Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 2 années d'expérience exigées au critère O.2.3.4 dans le développement d'applications au moyen des bibliothèques JavaScript React et Redux.	Plus de 2 ans à 3 ans = 2 points Plus de 3 ans à 4 ans = 4 points Plus de 4 ans = 6 points	6	
C.3.3.5	Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 2 années d'expérience exigées au critère O.2.3.5 dans la conception de codes conformément aux normes d'accessibilité internationales reconnues sous le nom <i>Web Accessibility Guidelines WCAG 2.0 on accessibility and usability</i> .	Plus de 2 ans à 3 ans = 2 points Plus de 3 ans à 4 ans = 4 points Plus de 4 ans = 6 points	6	
Total des points disponibles :			30	
Minimum de points requis pour être déclaré admissible :			18	
Total :				

3.4 B.14 Rédacteur technique – Niveau 2

Nom de la Ressource: _____				
N°	Critères techniques cotés	Méthode de notation	Max. de points	Renvoi à la proposition (n° de page)
C.3.4.1	Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 5 années d'expérience exigées au critère O.2.4.1 à titre de rédacteur technique dans un environnement de GI/TI.	Plus de 5 ans à 7 ans = 2 points Plus de 7 ans à 9 ans = 4 points Plus de 9 ans = 6 points	6	
C.3.4.2	Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 5 années d'expérience exigées au critère O.2.4.2 dans la conception et l'actualisation de documents pédagogiques comme des guides de l'utilisateur, des instructions d'installation étape par étape, des manuels de formation et des procédures normales d'exploitation (PNE).	Plus de 5 ans à 7 ans = 2 points Plus de 7 ans à 9 ans = 4 points Plus de 9 ans = 6 points	6	
C.3.4.3	Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée possède plus que les 5 années d'expérience exigées au critère O.2.4.3 dans la collaboration avec des ressources techniques pour documenter les processus et les procédures liés aux applications et aux systèmes de TI.	Plus de 5 ans à 7 ans = 2 points Plus de 8 ans à 9 ans = 4 points Plus de 9 ans = 6 points	6	
C.3.4.4	Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée a de l'expérience à titre de rédacteur technique collaborant avec une équipe de développement se servant des langages de programmation et des produits logiciels suivants : <ul style="list-style-type: none">• HTML;• CSS;• JavaScript;• JSP;• LifeCycle d'Adobe;	1 point pour chaque langage de programmation ou produit logiciel jusqu'à concurrence de 10 points.	10	

Nom de la Ressource: _____				
N°	Critères techniques cotés	Méthode de notation	Max. de points	Renvoi à la proposition (n° de page)
	<ul style="list-style-type: none"> • ASP; • PowerScript; • OpentText GCDocs; • SAP Enterprise Resource Planning; • XML; • JIRA; • Java; • Moodle; • MS Dynamics; • Questionmark; • IIB d'IBM; • DataPower d'IBM; • MQ d'IBM. 			
C.3.4.5	Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience dans l'édition de documents techniques pour les applications Web conçues en langage Java.	Plus de 2 ans à 4 ans = 2 points Plus de 4 ans à 6 ans = 4 points Plus de 6 ans = 6 points	6	
C.3.4.6	Le soumissionnaire devrait démontrer que la personne proposée possède de l'expérience liée au cadre BITI (Bibliothèque de l'Infrastructure de la technologie de l'information), y compris les processus et les pratiques exemplaires de la BITI.	Plus de 2 ans à 4 ans = 2 points Plus de 4 ans à 6 ans = 4 points Plus de 6 ans = 6 points	6	
C.3.4.7	Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée possède une certification ou un diplôme spécialisé en rédaction ou en communication techniques. Remarque : Une copie de la certification ou du diplôme devrait être présentée à la clôture de l'invitation à soumissionner.	Certification ou diplôme = 5 points	5	
Total des points disponibles :			45	
Minimum de points requis pour être déclaré admissible :			27	
Total :				

3.5 1.7 Analyste de plateforme (Data Power) – Niveau 2

Nom de la Ressource: _____				
N°	Critères techniques cotés	Méthode de notation	Max. de points	Renvoi à la proposition (n° de page)
C.3.5.1	Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée a de l'expérience dans la mise en œuvre de solutions de C3E en utilisant le produit DataPower d'IBM.	Moins d'un an = 0 points Plus de 1 an à 3 ans = 2 points Plus de 3 ans à 5 ans = 4 points Plus de 5 ans = 6 points	6	
C.3.5.2	Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée a de l'expérience dans la mise en œuvre de solutions de C3E en utilisant le produit commercial Integration Bus (IIB) d'IBM.	Plus de 1 an à 3 ans = 2 points Plus de 3 ans à 5 ans = 4 points Plus de 5 ans = 6 points	6	
C.3.5.3	Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée a de l'expérience relativement à WebSphere Application Server (J2EE) d'IBM.	Plus de 1 an à 3 ans = 2 points Plus de 3 ans à 5 ans = 4 points Plus de 5 ans = 6 points	6	
C.3.5.4	Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée a de l'expérience dans l'intégration de processus opérationnels de DataPower d'IBM en utilisant des cartes de communication multiprotocole et Transformation Extender d'IBM.	Plus de 1 an à 3 ans = 2 points Plus de 3 ans à 5 ans = 4 points Plus de 5 ans = 6 points	6	
C.3.5.5	Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée a de l'expérience liée au programme GatewayScript (ECMAScript et CommonJS) dans DataPower d'IBM.	Plus de 1 an à 3 ans = 2 points Plus de 3 ans à 5 ans = 4 points Plus de 5 ans = 6 points	6	
C.3.5.6	Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée a de l'expérience liée à la programmation Java au moyen des technologies REST (transfert d'état représentationnel) ou SOAP (Simple Object Access Protocol).	Plus de 1 an à 3 ans = 2 points Plus de 3 ans à 5 ans = 4 points Plus de 5 ans = 6 points	6	

Nom de la Ressource: _____				
N°	Critères techniques cotés	Méthode de notation	Max. de points	Renvoi à la proposition (n° de page)
C.3.5.7	Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience dans l'analyse, le développement ou l'amélioration d'une application d'EDI TI au moyen de MQSeries ou de JMS.	Plus de 1 an à 3 ans = 2 points Plus de 3 ans à 5 ans = 4 points Plus de 5 ans = 6 points	6	
C.3.5.8	Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée a acquis de l'expérience au cours des dix dernières années dans la participation à des projets de TI de grande envergure*. * Un projet de TI de grande envergure est ainsi défini : <ul style="list-style-type: none">• la portée des travaux touche de multiples programmes et services;• le nombre d'utilisateurs s'élève à au moins 500.	Plus de 1 an à 3 ans = 2 points Plus de 3 ans à 5 ans = 4 points Plus de 5 ans = 6 points	6	
Total des points disponibles :			48	
Minimum de points requis pour être déclaré admissible :			29	
Total :				

3.6 P.9 Gestionnaire de projet – Niveau 2

Nom de la Ressource: _____				
N°	Critères techniques cotés	Méthode de notation	Max. de points	Renvoi à la proposition (n° de page)
C.3.6.1	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience dans la direction de projets liés à la technologie de l'information (TI).	3 projets = 2 points 4 projets = 4 points 5 projets = 6 points	6	
C.3.6.2	Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience dans la participation à des initiatives horizontales ou des projets de TI qui touchent plus d'un ministère.	1 projet = 2 points 2 projets = 4 points 3 projets = 6 points	6	
C.3.6.3	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée est titulaire d'un diplôme universitaire ou collégial en gestion de projets, en administration des affaires ou en génie informatique. Une copie du diplôme devrait être présentée à la clôture de l'invitation à soumissionner.	Aucun grade ou diplôme = 0 point Grade ou diplôme = 6 points	6	
C.3.6.4	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience liée aux méthodologies de gestion de projets Agile et Waterfall.	Agile = 3 points Waterfall = 3 points	6	

C.3.6.5	<p>Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée possède au moins 5 années d'expérience liée aux logiciels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • MS Excel; • MS PowerPoint; • MS Project; • MS Word; • MS Visio. 	2 points par application, jusqu'à concurrence de 10 points	10	
C.3.6.6	<p>Le soumissionnaire devrait démontrer que la personne proposée possède de l'expérience liée au cadre BITI (Bibliothèque de l'Infrastructure de la technologie de l'information), y compris les pratiques exemplaires et les lignes directrices.</p>	<p>Plus de 2 ans à 4 ans = 3 points Plus de 4 ans = 6 points</p>	6	
C.3.6.7	<p>Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée détient une certification professionnelle en gestion de projets.</p> <p>Une copie de la certification devrait être présentée à la clôture de l'invitation à soumissionner.</p>	<p>Certification professionnelle en gestion de projets (PMP) ou Certification praticien PRINCE2 = 6 points</p>	6	
Total des points disponibles :			46	
Minimum de points requis pour être déclaré admissible :			27	
Total :				

PIÈCE JOINTE 4.2

BARÈME DE PRIX

Période initiale du contrat :

Période initiale du contrat			
Date de l'attribution du contrat à deux ans plus tard (2020)			
	(B)	(C)	
Catégorie de ressources	Niveau de compétence	Taux quotidien ferme	
		1^{ere} Année	2^{ième} Année
Architecte d'applications et de logiciels	Niveau 3		
Testeur	Niveau 2		
Développeur Web (spécialiste de la convivialité)	Niveau 3		
Programmeur-analyste (PCED)	Niveau 3		
Programmeur-analyste (Java)	Niveau 3		
Programmeur-analyste (MS Dynamics)	Niveau 3		
Programmeur-analyste (soutien à la production)	Niveau 2		
Programmeur-analyste (IU)	Niveau 3		
Analyste de système	Niveau 3		
Rédacteur technique	Niveau 2		
Analyste de plateforme (C3E)	Niveau 2		
Analyste de plateforme (DataPower)	Niveau 2		
Gestionnaire de projet	Niveau 2		

Périodes d'option :

Période d'option 1			
De 2020 à 2022			
	(B)	(C)	
Catégorie de ressources	Niveau de compétence	Taux quotidien ferme	
		1^{ere} Année	2^{ième} Année
Architecte d'applications et de logiciels	Niveau 3		
Testeur	Niveau 2		
Développeur Web (spécialiste de la convivialité)	Niveau 3		

Programmeur-analyste (PCED)	Niveau 3		
Programmeur-analyste (Java)	Niveau 3		
Programmeur-analyste (MS Dynamics)	Niveau 3		
Programmeur-analyste (soutien à la production)	Niveau 2		
Programmeur-analyste (IU)	Niveau 3		
Analyste de système	Niveau 3		
Rédacteur technique	Niveau 2		
Analyste de plateforme (C3E)	Niveau 2		
Analyste de plateforme (DataPower)	Niveau 2		
Gestionnaire de projet	Niveau 2		

Période d'option 2			
De 2022 à 2024			
	(B)	(C)	
Catégorie de ressources	Niveau de compétence	Taux quotidien ferme	
		1^{ere} Année	2^{ieme} Année
Architecte d'applications et de logiciels	Niveau 3		
Testeur	Niveau 2		
Développeur Web (spécialiste de la convivialité)	Niveau 3		
Programmeur-analyste (PCED)	Niveau 3		
Programmeur-analyste (Java)	Niveau 3		
Programmeur-analyste (MS Dynamics)	Niveau 3		
Programmeur-analyste (soutien à la production)	Niveau 2		
Programmeur-analyste (IU)	Niveau 3		
Analyste de système	Niveau 3		
Rédacteur technique	Niveau 2		
Analyste de plateforme (C3E)	Niveau 2		
Analyste de plateforme (DataPower)	Niveau 2		
Gestionnaire de projet	Niveau 2		

PIÈCE JOINTE 5.1

PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION

Je, le soumissionnaire, en présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, si une attestation est jugée fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat. Le Canada se réserve le droit d'exiger des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Le non-respect de toute demande ou exigence imposée par le Canada peut rendre la soumission irrecevable ou constituer un manquement au contrat.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, consulter le site Web du Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada.

Date : _____ (AAAA/MM/JJ) [Si aucune date n'est indiquée, la date de clôture des soumissions sera utilisée.]

Répondre aux questions A et B.

A. Cocher une seule case :

- A1. Le soumissionnaire atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
- A2. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur du secteur public.
- A3. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur régi par le gouvernement fédéral assujéti à la Loi sur l'équité en matière d'emploi.
- A4. Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés permanents à temps plein et/ou à temps partiel au Canada.
- A5. Le soumissionnaire a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada.
- A5.1 Le soumissionnaire atteste qu'il a conclu un Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi valide avec le Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada et que cet accord est en vigueur.

OU

- A5.2 Le soumissionnaire atteste qu'il a présenté le formulaire « Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi » (LAB1168) au Programme du travail d'Emploi et développement social Canada. Comme il s'agit d'une condition d'attribution du contrat, l'entrepreneur doit remplir le formulaire « Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi » (LAB1168), le signer en bonne et due forme et le transmettre au Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada.

B. Cocher une seule case :

- B1. Le soumissionnaire ne fait pas partie d'une coentreprise.

OU

- B2. Le soumissionnaire fait partie d'une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir à l'autorité contractante l'annexe intitulée « Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation » remplie. (Voir la section sur les coentreprises des instructions uniformisées.)



TASK AUTHORIZATION FORM FORMULAIRE D'AUTORISATION DE TÂCHES

PART 1 (completed by the Technical/Project Authority) / **PARTIE 1** (complété par le Responsable technique / Chargé du projet)

A. General Information / Informations générales

Contract Number / Numéro du contrat :

Contractor Name / Nom du Contracteur :

Task Authorization (TA) No. / N° de l'autorisation de tâches (AT) :	Commitment No. / N° de l'engagement :	Financial Coding / Code financier :	Date of Issuance / Date d'émission :	Response required by / Réponse requise par :
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

B. For Amendments Only / Aux fins de modification seulement

Amendment No. / N° de la modification :

Reason for the Amendment / Raison pour la modification :

C. TA Requirements / Exigences relatives à l'AT

Required Resource(s) / Ressource(s) requise(s)

Category / Catégorie	Level / Niveau	Estimated Level of Effort (days) / Niveau d'effort estimatif (jours)	Linguistic Profile / Profile linguistique	Required Level(s) of Security / Niveau(x) de sécurité requis
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>



Statement of Work (tasks, deliverables, reports, etc.) / Énoncé des travaux (tâches, livrables, rapports, etc.)

Period of Services / Période de service:

Initial Start Date / Date de début initiale : Initial End Date / Date de fin initiale :

Extended End Date (See Reason for the Amendment) / Date de fin prolongée (voir Raison pour la modification) :

Option To Extend Initial End Date / Option pour prolonger la date de fin initiale

Travel Requirement(s) / Exigence(s) de voyage :

Work Location(s) / Lieu(x) de travail :

PART 2 (completed by the Contractor and/or the Technical/Project Authority) / **PARTIE 2** (complété par le Contracteur et/ou le Responsable technique / Chargé du projet)

A. Contractor Resource(s) / Ressource(s) du Contracteur

Note: once approved, only the following resources may provide services under this TA. / Nota : une fois approuvée, seules les ressources suivantes peuvent fournir des services sous la présente AT.



TASK AUTHORIZATION FORM FORMULAIRE D'AUTORISATION DE TÂCHES

Name / Nom	Category / Catégorie	Level / Niveau	Linguistic Profile / Profil linguistique	Level of Security / Niveau de sécurité	PWGSC Security File No. / N° du dossier de sécurité TPSGC

B. Estimated Cost / Coût estimatif

Category / Catégorie	Level / Niveau	Per Diem Rate / Taux journalier	Estimated Level of Effort (days) / Niveau d'effort estimatif (jours)	Total Cost / Coût estimatif
Estimated Cost / Coût estimatif				
Total Estimated Travel and Living Cost / Estimé des frais de déplacement et de subsistance				\$0.00
Taxe rate applied / Taux d'imposition appliqué (%)	15.000	Applicable Taxes / Taxes applicables		\$0.00
Total Estimated Cost / Coût total estimatif				\$0.00

PART 3 - TA APPROVAL BY CANADA / PARTIE 3 - APPROBATION DE L'AT PAR LE CANADA

By signing this TA, the authorized client authority and/or the PWGSC Contracting Authority certify(ies) that the content of this TA is in accordance with the conditions of the Contract.

En apposant sa signature sur l'AT, le client autorisé et/ou l'autorité contractante de TPSGC atteste(nt) que le contenu de cette AT est conforme aux conditions du contrat.

The client's authorization limit is _____. When the value of a TA and its amendments (including GST/HST) is in excess of this limit, the TA must be signed by the authorized client and forwarded to the PWGSC Contracting Authority for authorization.

La limite d'autorisation du client est _____. Lorsque la valeur de l'AT et ses modifications (incluant la TPS/TVH) dépasse cette limite, l'AT doit être signée par le client autorisé et transmise à l'autorité contractante de TPSGC pour autorisation.

Name of Authorized Client / Nom du client autorisé _____ Date _____

Name of Contracting Authority / Nom de l'autorité contractante _____ Date _____

Signature _____

Signature _____

PART 4 - CONTRACTOR SIGNATURE / PARTIE 4 - SIGNATURE DU CONTRACTEUR

Name and Title of individual authorized to sign on behalf of the Contractor / Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom de l'entrepreneur _____

Signature _____ Date _____



Contract Number / Numéro du contrat 1000341689
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

**SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)**

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE		
1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine CBSA	2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction ESTB/BASD	
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant	
4. Brief Description of Work / Brève description du travail <i>Establish a multi-year IT Professional Services supply arrangement for the rest of the IT Business Process Automation, Business to Business and Custom Platform actions.</i>		
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? / Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? / Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis		
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? / Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) / Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)	<input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui	
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. / Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? / S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès		
Canada <input checked="" type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	
Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>		
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion		
No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input checked="" type="checkbox"/>	All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	
Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>		
Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	
7. c) Level of information / Niveau d'information		
PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input checked="" type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED / NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input checked="" type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input checked="" type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input checked="" type="checkbox"/>	NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET / SECRET <input checked="" type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>



Contract Number / Numéro du contrat

1000341689

 Security Classification / Classification de sécurité
 UNCLASSIFIED
PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
 Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No Yes
 Non Oui

If Yes, indicate the level of sensitivity:
 Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
 Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? No Yes
 Non Oui

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :
 Document Number / Numéro du document :

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

- | | | | |
|---|--|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS
COTE DE FIABILITÉ | <input checked="" type="checkbox"/> CONFIDENTIAL
CONFIDENTIEL | <input checked="" type="checkbox"/> SECRET
SECRET | <input type="checkbox"/> TOP SECRET
TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> TOP SECRET-SIGINT
TRÈS SECRET-SIGINT | <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL
NATO CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> NATO SECRET
NATO SECRET | <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET
COSMIC TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> SITE ACCESS
ACCÈS AUX EMPLACEMENTS | | | |

Special comments:

Commentaires spéciaux : _____

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.

REMARQUE : Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
 Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? No Yes
 Non Oui

If Yes, will unscreened personnel be escorted?
 Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? No Yes
 Non Oui

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)**INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS**

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
 Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No Yes
 Non Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
 Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No Yes
 Non Oui

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
 Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? No Yes
 Non Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
 Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No Yes
 Non Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
 Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? No Yes
 Non Oui



Contract Number / Numéro du contrat 1000341689
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.
Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.
Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category / Catégorie	PROTECTED / PROTÉGÉ			CLASSIFIED / CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC					
	A	B	C	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET	PROTECTED / PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET
											A	B	C			
Information / Assets / Renseignements / Biens																
Production																
IT Media / Support TI																
IT Link / Lien électronique																

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).



Contract Number / Numéro du contrat 1000341689
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART D - AUTHORIZATION / PARTIE D - AUTORISATION

13. Organization Project Authority / Chargé de projet de l'organisme

Name (print) - Nom (en lettres moulées) ERIC CARRIÈRE	Title - Titre MANAGER, ISTIB	Signature
---	--	---------------

Telephone No. - N° de téléphone (343) 291-5329	Facsimile No. - N° de télécopieur (866) 335-3237	E-mail address - Adresse courriel ERIC.CARRIERE@CBSA-ASFC	Date April 19, 2018
--	--	---	-------------------------------

14. Organization Security Authority / Responsable de la sécurité de l'organisme

Name (print) - Nom (en lettres moulées) Stephane Lafortune	Title - Titre Security Specialist	Signature
--	---	---------------

Telephone No. - N° de téléphone 343 891 7776	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel Stephane.Lafortune@CBSA-ASFC.gc.ca	Date 19.4.2018
--	-----------------------------------	--	--------------------------

15. Are there additional instructions (e.g. Security Guide, Security Classification Guide) attached? Des instructions supplémentaires (p. ex. Guide de sécurité, Guide de classification de la sécurité) sont-elles jointes?	<input type="checkbox"/> No Non	<input type="checkbox"/> Yes Oui
---	------------------------------------	-------------------------------------

16. Procurement Officer / Agent d'approvisionnement

Name (print) - Nom (en lettres moulées)	Title - Titre	Signature Mansour, Silvana <small>Digitally signed by Mansour, Silvana Date: 2018.08.21 15:37:25 -04'00'</small>
---	---------------	---

Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel	Date
---------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	------

17. Contracting Security Authority / Autorité contractante en matière de sécurité

Name (print) - Nom (en lettres moulées)	Title - Titre	Signature Saumur, Jacques O <small>Digitally signed by Saumur, Jacques O DN: c=CA, o=GC, ou=PWGSC-TPSGC, cn=Saumur, Jacques O Date: 2017.02.02 13:38:31 -05'00'</small>
---	---------------	--

Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel	Date
---------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	------

Jacques Saumur
 Contract Security Officer
 Contracts Security Division | Division des contrats sécurité /
 Contract Security Program | Programme de sécurité des contrats /
 Public Services and Procurement Canada | Services publics et Approvisionnement Canada
 Jacques.Saumur@tpsgc-pwgsc.gc.ca
 Telephone | Téléphone 613-948-1732
 Facsimile | Télécopieur 613-948-1712

1. The Contractor/Offeror must, at all times during the performance of the Contract/Standing Offer/Supply Arrangement, hold a valid Facility Security Clearance at the level of SECRET, issued by the Canadian Industrial Security Directorate (CISD), Public Works and Government Services Canada (PWGSC).
2. The Contractor/Offeror personnel requiring access to PROTECTED/CLASSIFIED information, assets or sensitive work site(s) must EACH hold a valid personnel security screening at the level of **RELIABILITY STATUS, CONFIDENTIAL** or **SECRET** as required, granted or approved by CISD/PWGSC.
3. The Contractor/Offeror MUST NOT remove any PROTECTED/CLASSIFIED information from the identified work site(s), and the Contractor/Offeror must ensure that its personnel are made aware of and comply with this restriction.
4. Subcontracts which contain security requirements are NOT to be awarded without the prior written permission of CISD/PWGSC.
5. The Contractor/Offeror must comply with the provisions of the:
 - a. Security Requirements Check List and security guide (if applicable), attached at Annex _____;
 - b. *Industrial Security Manual* (Latest Edition).

ADDITIONAL SECURITY REQUIREMENT:

The CBSA, will conduct its own personnel Reliability Status assessment of the Contractor (specifically the Contractor personnel), which is allowed under the Treasury Board Secretariat of Canada's (TBS) "Security and Contracting Management Standard" and the Policy on Government Security – Personnel Security Standard. Reliability Status assessment conducted by the CBSA will include a credit check.

If the Contractor (specifically the Contractor personnel), has already been screened under the TBS Policy on Government Security - Personnel Security Standard, the Contractor (specifically the Contractor personnel), will still undergo a security screening process to be conducted by the CBSA.

The credit check and fingerprinting* will be performed by an authorized security official with the CBSA's "Personnel Security Screening Section" (PSSS), which is independent of the Public Services and Procurement Canada's (PSPC), "Canadian and International Industrial Security Directorate" (CIISD).

Until the credit check, fingerprinting* (if required) and all other security screening processes required have been completed and the Contractor (specifically the Contractor personnel) is deemed suitable by the CBSA, the Contractor (specifically the Contractor personnel) will not be permitted access to Protected / Classified information or assets, and further, will not be permitted to enter sites where such information or assets are kept.

***Fees are applicable. Fingerprinting will be at the Contractor's cost.**

**** Contractor and its personnel can include in some instances landlords, property management employees and principles of companies when the latter have access to the premises where the CBSA designated or classified information/assets are kept.**

